

RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

CONSEIL RÉGIONAL

BUDGET PRIMITIF POUR 2014

PRÉSENTÉ PAR M.DANIEL PERCHERON
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

SUR RAPPORT DE M. RUDY ELEGEEST
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL
CHARGÉ DES FINANCES, DE L'EUROPE ET DE LA RÉNOVATION URBAINE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 18, 19, 20 DÉCEMBRE 2013



RÉGION
Nord-Pas de Calais

BUDGET PRIMITIF POUR 2014

PRESENTATION GENERALE

S O M M A I R E

	PAGES
<u>RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF</u>	5
L'EQUILIBRE GENERAL	9
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	11
<u>Titre 1 - LES RESSOURCES DU BUDGET REGIONAL</u>	11
I – LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
II – LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20
<u>Titre 2 - LES DEPENSES DU BUDGET REGIONAL</u>	22
1. LES DEPENSES OBLIGATOIRES	22
2. LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE	24
3. LES OPERATIONS D'ORDRE	29
4. LES POLITIQUES REGIONALES	31
Tableau de synthèse des politiques régionales	33

Développement Economique et Emploi.....	35
Nouvelles Technologies	43
Formation Permanente et professionnelle.....	51
Développement Durable, Prospective et Evaluation	63
Démocratie participative - Partenariats Associatifs	69
Formations Initiales	75
Culture.....	85
Louvre – Lens.....	91
Notre Dame de Lorette.....	95
Mineurs du Monde.....	99
Région des Musées.....	105
Aménagement du territoire - Parcs naturels régionaux et pays.....	109
Environnement	119
Sports.....	127
Stade Bollaert Delelis	133
Ports.....	137
Mer	143
Prévention - Santé.....	149
Transports et Infrastructures	157
Enseignement supérieur.....	167
Learning Center de Vaucelles	177
Learning Center de Lille 1	181
Learning Center de Lille 3	185
Relogement de l'IEP à Lille	189
Bibliothèque de l'IEP à Lille	193
Recherche	197
EGID	205
Agriculture, Alimentation, Ruralité	209
Tourisme	215
Renouvellement Urbain	221
Europe.....	227
Relations et coopérations internationales.....	231
Apprentissage et Formations Sanitaires et Sociales	237
Politiques spécifiques	247
Subvention globale.....	251

RAPPORT DE PRESENTATION

DU BUDGET PRIMITIF 2014

PAR MONSIEUR DANIEL PERCHERON

PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL NORD - PAS-DE-CALAIS

Le projet de budget primitif 2014 s'inscrit dans un contexte inédit : pour la première fois depuis la création de la Région, les recettes de fonctionnement, qui représentent 80,0% des ressources totales, devraient baisser et s'établir à 1 479,0M€. Cette contraction de 2,0%, équivalent à une perte nette de 30,0M€ d'un exercice à l'autre, est historique car les inscriptions de recettes de fonctionnement ont cru en moyenne chaque année de +9,4% sur le cycle 2004_2010 et encore de +1,2% depuis la suppression de la taxe professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2011.

Cette évolution n'est pas conjoncturelle car elle est consécutive à la modification de la nature et la structure des ressources régionales :

- les trois dernières années montrent que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est particulièrement défavorable à la Région, compte tenu de son faible taux de couverture de l'ancien panier fiscal de référence (56,0%) et d'un dynamisme limité par les caractéristiques propres du tissu économique régional (poids relatif du secteur industriel) ;
- un quart de ces recettes est assis sur des impositions frappant les immatriculations de véhicules (cartes grises) et les volumes de carburants consommés (Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques), alors même que des mutations profondes voire des initiatives politiques tendent à réduire leur rendement : crise du secteur automobile, véhicules plus performants, changement dans les habitudes de consommation des ménages et des acteurs économiques, évolution des parts modales de déplacements... ;
- l'effort demandé au titre de la participation du secteur public local à la réduction des déficits publics, deux fois supérieur à celui prévu initialement (1,5Md€ en 2014 et en 2015 contre deux fois 750,0M€ annoncés en 2012), devrait, selon les dernières déclarations du Gouvernement, perdurer au-delà de 2015 ;
- la péréquation, qui doit permettre de compenser les inégalités de richesse entre collectivités, ne saurait être perçue comme une ressource de substitution : les mécanismes existants (DGF et CVAE) portent sur des montants limités et n'ont pour effet que de partager de manière plus équitable la raréfaction des deniers publics.

De leur côté, les dépenses se caractérisent par leur rigidité. Au-delà des postes les plus incompressibles (charges de personnel, frais financiers et subvention globale), la collectivité apporte en effet un soutien déterminant, via des engagements contractuels parfois pluriannuels, dans des secteurs concourant au bien-être des citoyens-usagers, à l'attractivité et au développement des territoires, aux équilibres de fonctionnement de nombreuses structures ainsi qu'aux acteurs économiques fragilisés par la crise.

Dans ce contexte, comme cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, la Région Nord-Pas-de-Calais adopte une double position :

- revendicative, afin d'obtenir du Gouvernement une correction profonde du paradigme financier régional issu de la suppression de la taxe professionnelle, autour de quatre impératifs : retrouver de l'autonomie fiscale, disposer de ressources dynamiques, mettre en cohérence les recettes avec les compétences exercées par l'institution et accroître les mécanismes de péréquation au nom de l'équité territoriale ;
- active et responsable, en présentant un projet de budget primitif construit sur des principes de bonne gestion : non mobilisation du levier fiscal des cartes grises, corrélation de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, gel du niveau d'investissement, stabilisation des niveaux d'engagements pluriannuels (autorisations d'engagement et de paiement en fonctionnement ; autorisations de programme en investissement).

Ces principes aboutissent à un document budgétaire conforme à la stratégie budgétaire et financière de l'Exécutif régional : l'épargne brute est stabilisée et le niveau d'emprunt prévisionnel ajusté à la baisse, à 342,1M€.

Equilibre du Budget Primitif 2014 - Hors mouvements comptables sur crédits "révolving"

Dépenses Investissement	Montant BP 2013	Montant BP 2014	Recettes Investissement	Montant BP 2013	Montant BP 2014
Politiques Régionales	565 816 125,00	558 144 746,00	Concours Etat FCTVA DRES	71 885 008,00 30 000 000,00 41 885 008,00	72 910 008,00 31 025 000,00 41 885 008,00
Administration générale et autres	8 211 600,00	7 978 481,00	Autres partenaires Europe Autres	24 949 012,00 13 870 772,00 11 078 240,00	30 921 117,00 7 571 367,00 23 349 750,00
Dette (hors opérations CLTR) Grand Emprunt	97 583 076,00 13 611 958,00	96 296 229,00 19 591 791,00	Divers	10 171 104,00	3 525 526,00
Subvention Globale	30 000 000,00	40 500 000,00	Subvention Globale Emprunt d'équilibre Grand Emprunt	30 000 000,00 258 144 147,00 90 000 000,00	44 500 000,00 245 885 308,00 98 550 000,00
Total Dépenses investissement réelles	715 222 759,00	722 511 247,00	Total Recettes investissement réelles	485 149 271,00	496 291 959,00
<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>130 000 000,00</i>	<i>150 000 000,00</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>130 000 000,00</i>	<i>150 000 000,00</i>
<i>Travaux d'investissement en régie; divers mouvements</i>	<i>2 482 000,00</i>	<i>3 000 000,00</i>	<i>Dotations amortissements</i>	<i>200 000 000,00</i>	<i>245 000 000,00</i>
<i>Reprise subventions équipement</i>	<i>42 000 000,00</i>	<i>42 000 000,00</i>	<i>Prélèvement</i>	<i>74 555 488,00</i>	<i>26 219 288,00</i>
Total Dépenses investissement d'ordre	174 482 000,00	195 000 000,00	Total Recettes investissement d'ordre	404 555 488,00	421 219 288,00
Total Dépenses investissement	889 704 759,00	917 511 247,00	Total Recettes investissement	889 704 759,00	917 511 247,00
Dépenses Fonctionnement	Montant BP 2013	Montant BP 2014	Recettes Fonctionnement	Montant BP 2013	Montant BP 2014
Politiques Régionales dont grands projets structurants (*)	903 932 631,00 2 600 000,00	865 970 706,00 0,00	Impôts locaux Total fiscalité nouvelle CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux Part des frais de gestion (compensation DGD Formation professionnelle) CVAE Péréquation	2 535 169,00 228 021 591,00 191 548 553,00 33 473 038,00 0,00 3 000 000,00	0,00 287 820 000,00 193 600 000,00 33 140 000,00 55 460 000,00 5 620 000,00
Administrations générales et autres	285 803 729,00	294 874 842,00	Taxes véhicules TICPE (majoration affectée) TICPE (hors majoration affectée)	123 500 000,00 30 400 000,00 231 548 208,00	113 000 000,00 32 000 000,00 270 770 000,00
Dette ordinaire (compte 66)	45 245 392,00	45 044 689,00	Concours Etat DGF Forfaitaire DGF Péréquation	809 508 400,00 362 718 840,00 3 000 000,00	730 382 740,00 347 220 000,00 4 300 000,00
Grand Emprunt (compte 66)	14 174 210,00	14 545 930,00	Compensation fiscales Compensation ajustement TER DD Formation permanente et apprentissage Compensation ICF Fonds National Développement Modernisation App. DGD résiduelle Contribution au développement de l'apprentissage DGD ports maritimes DCRTP :Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources	13 555 547,00 0,00 118 586 464,00 0,00 39 818 714,00 34 338 058,00 39 892 143,00 12 625 194,00 94 240 705,00 90 732 735,00	12 694 789,00 32 930 402,00 0,00 24 090 000,00 37 318 714,00 34 338 058,00 39 892 143,00 12 625 194,00 94 240 705,00 90 732 735,00
Subvention Globale	30 000 000,00	33 000 000,00	Autres partenaires Europe Autres Compensation redevance des quais Emplois d'avenir ASP + départements 59-62 PREHF (ex FARPI) Divers Reprise Provisions	40 735 781,00 12 105 081,00 21 430 700,00 0,00 0,00 7 200 000,00 12 672 354,00 307 947,00	28 014 450,00 706 367,00 10 634 083,00 4 500 000,00 4 574 000,00 7 600 000,00 7 368 265,00 0,00
Total Dépenses de fonctionnement réelles	1 279 155 962,00	1 253 436 167,00	Total Recettes de fonctionnement réelles	1 509 229 450,00	1 479 655 455,00
<i>Dotations amortissements</i>	<i>200 000 000,00</i>	<i>245 000 000,00</i>	<i>Reprise subventions équipement</i>	<i>42 000 000,00</i>	<i>42 000 000,00</i>
<i>Prélèvement</i>	<i>74 555 488,00</i>	<i>26 219 288,00</i>	<i>Travaux d'investissement en régie; divers mouvements</i>	<i>2 482 000,00</i>	<i>3 000 000,00</i>
Total Dépenses de fonctionnement d'ordre	274 555 488,00	271 219 288,00	Total Recettes de fonctionnement d'ordre	44 482 000,00	45 000 000,00
Total Dépenses fonctionnement	1 553 711 450,00	1 524 655 455,00	Total Recettes Fonctionnement	1 553 711 450,00	1 524 655 455,00
CLTR	244 388 530,00	345 926 529,00		244 388 530,00	345 926 529,00
Total Investissement	1 134 093 289,00	1 263 437 776,00		1 134 093 289,00	1 263 437 776,00
Total Fonctionnement	1 553 711 450,00	1 524 655 455,00		1 553 711 450,00	1 524 655 455,00
TOTAL GENERAL :	2 687 804 739,00	2 788 093 231,00		2 687 804 739,00	2 788 093 231,00

Titre 1. : LES RESSOURCES DU BUDGET REGIONAL

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **1 469 355 455 €** en 2014 (hors Subvention Globale)

1. FISCALITE REGIONALE (703,6M€).

Le Budget Primitif 2014 est impacté non seulement par la nature et la structure du panier de ressources issu de la suppression de la taxe professionnelle le 1^{er} janvier 2011, mais aussi par l'effort national de réduction des déficits publics, qui va se traduire au niveau de la Région par une baisse de -12,5M€ de la Dotation globale de fonctionnement (DGF).

Pour la quatrième année consécutive, l'autonomie fiscale de la collectivité se concentre sur la seule taxe régionale sur les cartes grises, soit moins de 10,0% des recettes totales de fonctionnement.

Par ailleurs, conformément au Pacte de confiance et de responsabilité signé entre l'Etat et les associations nationales d'élus le 16 juillet 2013, l'article 25 du projet de loi de finances initiales pour 2014 (PLFI 2014) substitue à la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage de nouvelles ressources : frais de gestion sur les impôts locaux, nouvelle fraction de taxe intérieure de

consommation sur les produits énergétiques, prime à l'apprentissage.

La fiscalité régionale est désormais composée des éléments suivants :

- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- Cartes grises
- Taxe sur les permis de conduire
- Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) y compris la TICPE régionale modulée et la part compensant à hauteur d'un tiers la suppression de la dotation générale de décentralisation (DGD) formation professionnelle
- Frais de gestion perçus sur les impositions locales (taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) afin de compenser à hauteur de deux tiers la suppression de la DGD formation professionnelle.

Les compensations de pertes de fiscalité directe locale sont reprises dans les allocations compensatrices au point 2.4.

La fiscalité régionale est estimée à **703 590 000 €** pour 2014 contre 613 469 799 € au BP 2013.

Cette évolution est principalement liée à l'intégration de 83 190 000 € de recettes fiscales nouvelles, en remplacement de la DGD, comptabilisée jusqu'en 2013 dans les dotations de l'Etat. A périmètre constant, les recettes fiscales n'auraient évolué que de +1,1% entre 2013 et 2014, reflétant ainsi le faible dynamisme de cette catégorie de ressources.

1.1. FISCALITE DIRECTE ET PEREQUATION (232,3M€).

1.1.1 CVAE et IFER (226,7M€).

Le rendement anticipé de la fiscalité directe en 2014 s'élève à 226,7M€, en baisse de -2,3% par rapport aux niveaux d'encaissement prévus en 2013.

Fiscalité directe	Total voté 2013	BP 2014
CVAE	198 190 849 €	193 600 000 €
IFER	33 996 284 €	33 140 000 €
Total	232 187 133 €	226 740 000 €

La prévision est fondée sur deux éléments :

- l'impact du gel du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2012, alors que la CVAE perçue par les collectivités en N est collectée auprès des entreprises par l'Etat en N-2 ;
- la croissance erratique du produit depuis 2011 – 186,5M€ en 2011 ; 190,4M€ en 2012 (+2,1%) ; 198,2M€ en 2013 (+4,1%), tient pour partie à la montée en charge de cette nouvelle imposition économique, trois ans après sa création.

1.1.2 Péréquation CVAE (5,6M€).

Le dispositif de péréquation de la CVAE, créé par la loi de finances 2011 et mis en œuvre en 2013, sera maintenu en 2014. Au regard de l'évolution de leurs ressources de remplacement de la taxe professionnelle depuis 2011 (année de référence), les régions seront contributrices ou éligibles à cette péréquation horizontale. La Région Nord-Pas de Calais, qui a vu ses ressources progresser moins vite que la moyenne des régions, bénéficiera d'un reversement.

Bien que la péréquation des ressources de CVAE est appelée à monter en puissance l'année prochaine, les données nécessaires au calcul de sa répartition ne sont pas définitivement connues au moment du vote du BP 2014. Il est donc proposé d'inscrire un montant de **5 620 000 €**, en hausse de 1 000 000 € par rapport au montant notifié cette année.

1.2. FISCALITE INDIRECTE (471,2M€).

1.2.1 Taxe sur les permis de conduire (0€).

En 1999, la Région a décidé d'accompagner la décision prise par le gouvernement de supprimer le droit de timbre sur l'examen du permis de conduire, en ramenant à zéro le tarif de la taxe régionale sur les permis de conduire.

Cette mesure a été reconduite chaque année.

Il est proposé pour 2014 de maintenir cette décision bénéficiant essentiellement aux jeunes.

1.2.2 Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (113,0M€).

Il est proposé de reconduire le tarif à **45 €** par cheval fiscal et de confirmer la mesure d'exonération totale de cette taxe adoptée en 2000 en faveur des véhicules dits propres.

Le produit estimé pour 2014, à **113 000 000 €**, reconduit le niveau corrigé lors de la décision modificative de juillet 2013, soit une baisse de -8,5% de BP à BP. Le rendement de cette imposition dépendant exclusivement du nombre de véhicules neufs et d'occasion immatriculés sur le territoire régional, seule une reprise du marché de l'automobile consécutif à une amélioration du pouvoir d'achat et de la confiance des ménages permettrait de retrouver un certain dynamisme.

1.2.3 Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : droit à compensation et 1^{ère} modulation (243,0M€).

Antérieurement classée au sein du Budget dans la catégorie des concours de l'Etat, la TICPE est depuis 2007 une taxe régionale puisque la collectivité a désormais la capacité d'agir sur une partie de son produit, via la modulation de tarif accordée par la Commission Européenne en 2005.

La TICPE est un impôt indirect perçu sur chaque litre de gazole et de super sans plomb vendu sur le territoire régional.

En 2005, l'Etat a attribué aux régions sous forme de dotation une fraction de la TICPE (droit à compensation) puis en 2006 une première fraction modulable, afin de couvrir les compétences transférées suite à la loi du 13 août 2004 :

A compter de 2005

- aides et formations sanitaires et sociales,
- inventaire général du patrimoine culturel.

A compter de 2006

- personnels techniciens ouvrier et de service (TOS) des lycées,
- lycées horticoles de Lomme, Raismes et Rosendael.
- organisation du réseau des centres d'information sur la validation des acquis de l'expérience.

A compter de 2007

- actions de formations de l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA),
- ports maritimes régionaux de Calais et Boulogne-sur-Mer,
- forfait régional d'externat relatif aux personnels TOS des lycées privés,
- aéroports de Lesquin et Merville.

A compter de 2008

- poursuite de l'intégration des personnels TOS,

A compter de 2009

- fin de l'intégration des personnels TOS,
- intégration des agents des ports de Calais et Boulogne-sur-Mer.

Depuis 2006, l'Etat fixe pour chaque région un tarif pour le sans plomb et le gazole qui, appliqué aux consommations régionales, doit théoriquement conduire à un produit équivalent aux charges transférées. Le cas échéant, le tarif est corrigé en loi de finances rectificative pour garantir le droit pérenne à compensation.

Le dispositif est maintenu en 2014 dans la version actuelle du PLFI. Dans son article 27, la fraction de TICPE revenant à chacune des régions fait l'objet d'une mise à jour correspondant à la compensation des charges nouvelles résultant des cinq réformes intervenues entre 2010 et 2013 en matière de formation sanitaire : diplôme d'État d'ergothérapeute ; diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie ; diplôme d'État d'infirmier anesthésiste ; diplôme d'État de pédicure-podologue et diplôme de sage-femme.

Par ailleurs, la Région a décidé, par une délibération adoptée lors de la séance plénière des 21 et 22 novembre 2013 de reconduire pour 2014, la réduction de réfaction votée l'année dernière soit :

- + **1,77 €** par hectolitre d'essence sans plomb et de E10
- + **1,15 €** par hectolitre de gazole

<i>Par hectolitre</i>	Tarif PLFI 2014	Majoration décentralisation	Tarif PLF 2014 + majoration décentralisation
Gazole	6,78 €	1,15 €	7,93 €
Sans plomb	9,61 €	1,77 €	11,38 €
E10	9,61 €	1,77 €	11,38 €

Le montant de la TICPE régionale estimée pour 2014 s'élève à **243 040 000 €**. Dans un contexte économique toujours fragile, cette prévision repose sur la stagnation des consommations par rapport aux prévisions de réalisation 2013.

1.2.4 Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques dans le cadre de la Loi Grenelle (32,0M€).

Le Conseil Régional a reconduit, les 21 et 22 novembre 2013, la majoration additionnelle de TICPE destinée au financement des grandes infrastructures de transport telles que décrites aux articles 11 et 12 de la loi n° 2009967 du 3 août 2009 de

programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Cette majoration additionnelle s'élève à :

- + **0,73 €** par hectolitre d'essence sans plomb et de E10
- + **1,35 €** par hectolitre de gazole

Les montants ainsi votés, cumulés avec ceux de la première modulation, rendent strictement identiques les fractions de TICPE additionnelle pour chaque carburant à hauteur de 2,5 € par hectolitre.

<i>Par hectolitre</i>	Tarif PLF 2014 + majoration décentralisation	Majoration Grenelle	Tarif PLF 2014 + majorations décentralisation + Grenelle
Gazole	7,93 €	1,35 €	9,28 €
Sans plomb	11,38 €	0,73 €	12,11 €
E10	11,38 €	0,73 €	12,11 €

La modulation additionnelle complémentaire « Grenelle » est une recette affectée qui fait l'objet d'un suivi dans le cadre des documents budgétaires (cf. annexe « Recettes affectées »).

Le montant de la TICPE additionnelle dédiée aux grandes infrastructures de transports est estimé pour 2014 à **32 000 000 €**

1.2.5 Ressources créées en compensation de la suppression de la dotation de décentralisation formation professionnelle (83,2M€).

Selon l'article 25 du PLFI 2014, deux tiers de la dotation de décentralisation dédiée à la formation professionnelle seront compensés par une fraction des frais de gestion que l'Etat perçoit

en vertu des articles 1641 et 1644 du Code Général des Impôts (CGI) sur le montant des cotisations établies et recouvrées au nom des collectivités territoriales (taxe d'habitation, CVAE et CFE). Pour 2014, cette nouvelle ressource s'élève à 600 710 353 €, dont **55 460 000€** pour la Région Nord-Pas-de-Calais.

Une seconde ressource est introduite par le PLFI, afin de couvrir le solde de la dotation de décentralisation formation professionnelle. Il s'agit d'une nouvelle fraction prélevée sur le produit de TICPE, qui générera l'année prochaine au niveau national un rendement de 300 355 176 €, dont **27 730 000 €** attribués au Conseil Régional

Par hectolitre	Tarif PLF 2014 + majorations décentralisation + Grenelle	Majoration Compensation DGD Form Pro	Tarif PLF 2014 global
Gazole	9,28 €	0,56 €	9,84 €
Sans plomb	12,11 €	0,79 €	12,90 €
E10	12,11 €	0,79 €	12,90 €

2. CONCOURS DE L'ETAT : DOTATION ET COMPENSATIONS (730,4M€).

Le montant des concours de l'Etat est estimé pour l'exercice 2014 à **730 382 740 €** contre 809 508 400 € au BP 2013.

2.1. DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (351,5M€).

La loi de finances 2004 a créé une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) spécifique aux Régions regroupant une série de dotations.

Cette recette de fonctionnement est composée de deux parts, l'une forfaitaire, l'autre consacrée à la péréquation.

	BP 2013	BP 2014
DGF part forfaitaire	362 718 840 €	347 220 000 €
DGF part péréquation	3 000 000 €	4 300 000 €
Total	365 718 840 €	351 520 000 €

2.1.1 DGF forfaitaire (347,2M€).

Le PLFI 2014 prévoit une participation des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics, qui se traduit par deux diminutions successives d'1,5Md€ des concours sous enveloppe de l'Etat, la première en 2014 et la seconde en 2015. Cette mesure touche les régions dans leur ensemble à hauteur de 182,0 M€ (article 72 du PLFI 2014), dont 12,5 M€ pour la seule Région Nord-Pas de Calais.

La part forfaitaire de DGF s'élèverait dans ces conditions à **347 220 000 €** contre une notification à 359 718 840 € en 2013 (-3,5%).

La prévision budgétaire 2013 intégrait une augmentation de 3,0M€ de la revalorisation de la compensation annuelle perçue en contrepartie du transfert de la compétence en matière de Transports express régionaux de voyageurs (TER). Cette revalorisation, perçue cette année, est désormais pérenne. N'étant pas versée au sein de la DGF, elle est intégrée dans la catégorie des compensations (cf. 2.4.3).

2.1.2 DGF péréquation (4,3M€).

La péréquation de la DGF des régions a été réactivée en 2013.

L'application de l'indicateur de ressources fiscales des régions, couplé au critère du PIB par habitant rend la collectivité à nouveau éligible à cette péréquation, après être sortie du dispositif en 2011 et 2012.

L'article 24 du PLFI 2014 ne prévoyant pas de montée en puissance de la dotation de péréquation à destination des régions, le montant inscrit pour 2014 est identique au montant notifié en 2013, soit **4 300 000 €**

2.2. DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION (46,9M€).

Le PLFI 2014 ne révisé pas le montant des enveloppes de dotations de décentralisation des régions métropolitaines. Les niveaux 2013 sont donc reconduits au budget primitif 2014.

La dotation générale de décentralisation (DGD) est une recette de fonctionnement qui reprend les 5% restants de l'ancienne DGD lycées et TER non intégrés dans la DGF.

A cette DGD est ajoutée la recette liée à la décentralisation des ports maritimes, au même niveau que celle estimée en 2013.

	BP 2013	BP 2014
Part résiduelle	34 338 058 €	34 338 058 €
Ports maritimes	12 625 194 €	12 625 194 €
Total	46 963 252 €	46 963 252 €

2.3. DOTATIONS RELATIVES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'APPRENTISSAGE (101,3M€).

2.3.1 Prime à l'apprentissage (24,1M€).

Les nouvelles ressources compensant la suppression de la dotation de décentralisation consacrée à la formation professionnelle ont été détaillées au point 1.2.5.

La suppression de la part consacrée aux primes d'apprentissage (les Indemnités Compensatrices Forfaitaires, 35,3M€ au BP 2013), est quant à elle compensée par la création d'une nouvelle prime d'apprentissage déterminée en fonction du nombre d'apprentis inscrits au 31 décembre 2013, selon les modalités fixées à l'article 77 du PLFI 2014.

L'application de cet article aux données régionales relatives à l'apprentissage conduit aux prévisions suivantes :

	BP 2014
Nouvelle prime : 1 000 € par an et par apprenti dans les entreprises < 11 salariés	261 800 €
Prime relevant du dispositif transitoire pour les contrats signés avant le 1 ^{er} janvier 2014	23 828 200 €
Total	24 090 000 €

2.3.2 CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE (39,9M€).

La taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage a été instituée par la loi de finances 2005 en remplacement de deux dotations de décentralisation relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Son taux, qui ne peut être modulé par les Régions, était de 0,06% de la masse salariale des entreprises redevables en 2005, de 0,12% en 2006 et de 0,18% à compter de 2007.

Le produit de cette taxe est estimé pour 2014 à **39 892 143 €** stable par rapport à la prévision 2013.

2.3.3 FONDS NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION DE L'APPRENTISSAGE (37,3M€).

Cette dotation est estimée pour 2014 à **37 318 714 €**

	BP 2013	BP 2014
1 ^{ère} section : Fonds de péréquation	9 318 714 €	9 318 714 €
2 ^{ème} section : Contrats d'objectifs et de moyens	30 500 000 €	28 000 000 €
Total	39 818 714 €	37 318 714 €

2.4. ALLOCATIONS COMPENSATRICES (230,6M€).

2.4.1 Allocations compensatrices avant la réforme de la Taxe Professionnelle (12,7M€).

Il s'agit d'allocations versées par l'Etat afin de compenser l'effet des mesures d'exonération ou de dégrèvement décidées par les lois de finances successives.

Depuis 2012, elles prennent la forme d'une dotation pour perte de compensation de fiscalité directe dont le montant 2014 est estimé au niveau notifié en 2013, soit **12 694 789 €**

2.4.2 Allocations compensatrices issues de la réforme de la Taxe Professionnelle (185,0M€).

Les montants de Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) notifiés en novembre 2012 sont définitifs.

	BP 2013	BP 2014
DCRTP	94 240 705 €	94 240 705 €
FNGIR	90 732 735 €	90 732 735 €
Total	184 973 440 €	184 973 440 €

2.4.3 Rattrapage de la sous-compensation du transfert de la gestion des TER (32,9M€).

L'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Paris du 19 mars 2012 confirme que la compensation financière allouée par l'Etat à la Région Nord-Pas de Calais depuis le 1^{er} janvier 2002 est sous-évaluée de 3 130 402 €. Depuis 2012, le versement d'une compensation complémentaire vient corriger cette sous-évaluation. Celle-ci est à nouveau prévue pour 2014, de même que le rattrapage de compensation relative à la période 2002-2011, attendue pour un montant de 29 800 000 €. Soit un total d'inscriptions au budget primitif 2014 de **32 930 402 €**

3. AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (35,4M€).

3.1. FONDS STRUCTURELS EUROPEENS ET PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE HORS SUBVENTION GLOBALE (0,7M€).

Pour 2014, le montant des recettes attendues s'élève à **706 367 €**

	BP 2014
FEDER – Assistance technique	100 000 €
Autres - Affaires européennes	606 367 €
Total	706 367 €

3.2. PARTICIPATIONS DES AUTRES PARTENAIRES (19,7M€).

Il est proposé d'inscrire la somme en 2014 de **19 708 083 €**

	BP 2014
SNCF (redevance dans le cadre de l'utilisation du matériel roulant mis à sa disposition)	3 806 733 €
SNCF (Redevance quais)	4 500 000 €
CCI Côte d'Opale	1 450 000 €
Partenariats internationaux	200 000 €
Pôle Emploi	800 000 €
ADEME (part fonctionnement)	1 827 250 €
Reversement ASP (dont emplois d'avenir)	3 619 000 €
Départements (dont emplois d'avenir)	2 050 100 €
CNC	455 000 €
AGEFIPH	1 000 000 €
Total	19 708 083 €

3.3. PARTICIPATION DES FAMILLES A LA RESTAURATION ET A L'HEBERGEMENT SCOLAIRES -ex-FARPI (7,6M€).

La loi de finances 2006 autorise les régions à percevoir les recettes encaissées au titre du service annexe d'hébergement des EPLE qui étaient antérieurement perçues par l'Etat.

Cette participation des familles est estimée à **7 600 000 €**

3.4. AUTRES RECETTES DIVERSES (7,4M€).

Elles représentent un total de **7 368 265 €** pour 2014.

	BP 2014
Indemnisations assurances	1 050 000 €
Produits financiers (SWAP...)	833 182 €
Personnel - titres restaurants (part agent)	976 000 €
Personnel - mises à disposition et détachements	1 973 000 €
Avances remboursables (intérêts)	213 956 €
Revenus des immeubles	1 172 953 €
Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique	566 674 €
Autres reversements	582 500 €
Total	7 368 265 €

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent en 2014 à **107 356 648 €** (hors Subvention Globale et emprunts)

1. DOTATION REGIONALE D'EQUIPEMENT SCOLAIRE (41,9M€).

Depuis le 1^{er} janvier 1986, les charges résultant du transfert de compétences en matière d'enseignement sont en partie compensées, pour les dépenses d'investissement, par la Dotation Régionale d'Equipelement Scolaire (DRES).

Le Projet de Loi de Finances pour 2014 reconduit dans son article 30 le montant de l'année 2013.

Le montant à inscrire en section d'investissement pour l'année 2014 est estimé à **41 885 008 €**, identique à la somme notifiée en 2013.

2. FCTVA (31,0M€).

Le fonds de compensation pour la TVA a pour objet de compenser partiellement la TVA que les collectivités locales et les établissements publics bénéficiaires sont amenés à payer sur leurs investissements directs.

Depuis 2010 et le plan de relance du gouvernement, le Conseil Régional bénéficie du FCTVA directement calculé sur l'exercice budgétaire précédent. Son évaluation pour l'année N est donc effectuée sur la base d'une estimation de réalisation de dépenses N-1 et non plus sur les résultats du Compte Administratif N-2.

Le montant du fonds attribué à la Région en 2014 est estimé à **31 025 000 €**. Ce niveau est proche de celui prévu au budget 2013 mais nettement inférieur à la prévision de réalisation de 43 000 000 € pour 2013, qui résulte d'opérations de régularisation comptable venant à titre exceptionnel augmenter la base de calcul du FCTVA.

3. AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (30,8M€).

3.1. FONDS STRUCTURELS EUROPEENS ET PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE HORS SUBVENTION GLOBALE (7,5M€).

Pour 2014, le montant des recettes attendues s'élève à **7 571 366 €**

	BP 2014
FEDER – Opération passe à poissons	500 000 €
FEDER – Louvre Lens	7 071 366 €
Total	7 571 366 €

3.2. PARTICIPATIONS DES AUTRES PARTENAIRES (23,3M€).

Il est proposé d'inscrire en 2014 la somme de **23 349 750 €**

	BP 2014
ADEME (part investissement)	1 107 750 €
Agence de l'Eau	325 000 €
CCI Côte d'Opale	14 000 €
CNDS et Collectivités locales – Participations Stade Bollaert Delelis	20 000 000 €
Mécénat Bâtisseurs Louvre-Lens	300 000 €
Département (projet Nouvelles vagues)	50 000 €
Boulogne (projet Quai des Paquebots)	1 553 000 €
Total	23 349 750 €

4. AUTRES RECETTES DIVERSES (3,5M€).

Elles représentent un total pour 2014 de **3 525 524 €**

	BP 2014
Avances remboursables	3 428 868 €
Acomptes sur immobilisations	50 000 €
Remboursements de prêts	46 656 €
Total	3 525 524 €

5. EMPRUNT (344,4M€).

Les autorisations budgétaires d'emprunts au présent budget s'élèvent à **344 435 308 €**, dont **98 550 000 €** relèvent du grand emprunt.

Titre 2. : LES DEPENSES DU BUDGET REGIONAL

1. DEPENSES OBLIGATOIRES

1.1. CHARGE DE LA DETTE (175,5M€).

	BP 2009	BP 2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014
Charge courante de dette long terme et swaps	181,13 M€	179,23 M€	155,22 M€	156,02 M€	160,85 M€	171,60 M€
Taux d'endettement (charge de la dette / recettes de fonctionnement)	12,80%	12,70%	10,96%	10,49%	10,87%	11,68%

1.1.1 Charge de dette à long terme (171,6M€).

Le tableau ci-dessus retrace l'évolution du taux d'endettement de 2009 à 2014.

Les crédits inscrits au titre de 2014 couvrent :

- les annuités des contrats conclus antérieurement au 15 novembre 2013, y compris les intérêts courus non échus (ICNE) ;
- les swaps antérieurs à novembre 2013, c'est-à-dire les opérations d'échange de conditions d'intérêts qui permettent, en fonction des opportunités de marché, d'arbitrer entre les taux fixes et les taux variables. Ces contrats génèrent à la fois des dépenses et des recettes

de fonctionnement mais seules les dépenses sont comptabilisées ici ;

- les mobilisations d'emprunts au titre de 2013 ne seront connues définitivement qu'en toute fin d'année. Celles-ci ont été estimées à 165 400 000 €

L'encours de dette prévisionnel au 1^{er} janvier 2014 devrait s'élever à **1 966 302 273 €** réparti à 54 % en taux fixes contre 46 % en taux variables, avec les swaps. Cette répartition fixe/variable n'inclut pas les opérations de gestion de dette qui pourraient être menées d'ici la fin d'année.

Il est proposé d'inscrire 1 205 492 € au titre des intérêts courus non échus (ICNE) en 2014. A compter de 2008, en

raison de l'harmonisation des procédures de rattachement des charges et produits, cette opération se traduit par un mouvement réel, qui équivaudra pour 2014 à la différence entre les ICNE 2014 et les ICNE 2013, calculés sur la dette contractée à partir de 2005. Ce montant se répartit comme suit :

- 9 073 230 € d'ICNE 2014 sur la dette existante depuis 2005
- 24 694 € d'ICNE 2014 sur les emprunts prévisionnels 2013
- 400 000 € d'ICNE 2014 sur les emprunts prévisionnels 2014
- 8 292 432 € d'ICNE 2013 à déduire.

La charge de la dette à long terme est estimée pour 2014 à **171 599 757 €** en hausse de +6,7% par rapport au BP 2013, en raison de l'augmentation de l'encours de dette et de l'anticipation de remontée progressive des intérêts.

1.1.2 Charge financière de la gestion de trésorerie (2,5M€)

La gestion de trésorerie permet de réaliser une économie globale sur la politique d'emprunt de la Région. L'utilisation des lignes de trésorerie évite en effet le financement des besoins ponctuels par un recours prématuré à l'emprunt, qui se solderait par un coût financier notablement accru, du fait :

- d'un niveau d'emprunt structurel trop élevé par rapport aux besoins de fin d'année,
- de l'accumulation de fonds libres déposés sur le compte du Trésor liée au manque de souplesse, en termes de remboursement, des emprunts comparativement aux outils de trésorerie.

L'enveloppe de lignes de trésorerie s'élève à 225 000 000 € : une ligne annuelle de 125 000 000 € a été négociée en février 2013, à laquelle s'ajoute une autre ligne de 100 000 000 € négociée en octobre 2013. Complémentairement, la Région continue de recourir massivement aux billets de trésorerie. Cet outil permet de réaliser des emprunts à très court terme directement auprès des investisseurs, à un coût moindre que celui des lignes de trésorerie. Le plafond de ce programme est de 300 000 000 €.

Une inscription de **2 478 882 €** est prévue pour couvrir les intérêts consécutifs à l'utilisation des lignes et billets de trésorerie ainsi que ceux des contrats revolving.

1.1.3 Frais bancaires (1,4M€)

Les frais relatifs aux services bancaires sont estimés à **1 400 000 €** pour 2014.

1.1.4 Récapitulatif

Les dépenses relatives à la dette sont donc ventilées de la façon suivante :

	BP 2014
Amortissement dette courante long terme	115 888 020 €
Intérêts dette courante long terme	50 003 799 €
Swaps	4 502 446 €
Intérêts courus non échus (ICNE)	1 205 492 €
Trésorerie et intérêts revolving	2 478 882 €
Services bancaires	1 400 000 €
Total	175 478 639 €

A cette charge courante viennent s'ajouter les mouvements sur contrats revolving pour **345 926 529 €**, équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement, qui facilitent une gestion en trésorerie zéro.

2. FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE

Les dépenses s'élèvent globalement à **304 633 773 €** contre 296 775 565 € au budget primitif précédent.

2.1. CHARGES DE PERSONNEL (257,3M€)

Ce budget comprend les charges de personnel des techniciens, ouvriers et de services des lycées publics et des lycées horticoles imputées au chapitre 932 fonction 222 et celles relatives aux agents des ports et du siège imputées au chapitre 930 fonction 201.

Elles recouvrent les postes suivants :

- charges de personnel
- médecine du travail
- personnel extérieur au service
- frais de déplacements
- versement aux œuvres sociales
- versement aux organismes de formation
- organismes publics divers

L'ensemble de ces dépenses s'élève à 257 306 355 € contre 249 272 550 € inscrits au BP 2013, soit une progression de +3,2 %.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre d'une gestion maîtrisée et optimisée. Elles intègrent également les préconisations de la Mission d'Information et d'Evaluation relative au renforcement de la qualité des inscriptions budgétaires des crédits ressources humaines. Ainsi le financement du reste à charge des établissements d'enseignement dans le cadre de la politique contrats aidés sera dorénavant inscrit sur les lignes budgétaires liées à la politique éducative.

Les progressions des dépenses prennent en compte :

1. les effets du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), qui correspond à l'ensemble des évolutions de rémunérations dues à l'ancienneté et à une qualification supérieure des agents, soit une augmentation évaluée à +2,3 %.
2. les mesures nouvelles 2013 qui ont un impact sur le BP 2014 :
 - la poursuite du dispositif Emplois d'Avenir pour 3 800 000 €, portant sur le recrutement de 200 emplois d'avenir principalement sur des missions d'animateur numérique et d'emplois liés aux nouvelles missions transférées suite à la loi Peillon de 2013.
 - le maintien de la participation employeur à la protection sociale complémentaire pour la santé et / ou la prévoyance pour l'ensemble des agents dans une enveloppe maximale de 3,8M€, suite au décret du 8 novembre 2011.
 - la poursuite de l'augmentation des cotisations de la CNRACL, initiée par décret en 2012 : passage de 28,85% à 30,25% en 2014 puis à 30,30 % en 2015.

3. les mesures nouvelles 2014

- la revalorisation réglementaire de la grille des agents de la catégorie C estimée à 1 770 000 € et dont la mise en œuvre aura lieu à compter de janvier 2014.
- la hausse des cotisations CNRACL et IRCANTEC liée à la réforme des retraites, estimée à 183 000 € pour la part employeur.
- la suppression de la journée de carence.
- la promotion des adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe et des techniciens territoriaux

Dans le cadre de la politique de promotion, l'institution régionale a décidé de permettre un déroulement de carrière aux agents du cadre d'emploi spécifique des établissements d'enseignement similaire à celui des autres agents de la fonction publique territoriale. Cette mesure porte sur l'avancement de grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe ainsi que sur le parcours professionnel offert par l'ouverture de 70 postes au concours de technicien territorial afin de reconnaître les responsabilités exercées au titre de l'encadrement dans les lycées.

Compte tenu de ces éléments, l'optimisation de certaines dépenses relatives à la gestion des personnels sera poursuivie :

- en matière d'effectifs : la stabilité des effectifs sera maintenue aussi bien sur le siège, les ports et les lycées.
- en matière de formation : le partenariat avec le CNFPT sera poursuivi afin d'optimiser la participation employeur équivalente à 1% de la masse salariale.
- en matière d'action sociale : la politique d'action sociale sera optimisée par le redéploiement des crédits en fonction des actions mises en œuvre.

2.2. AUTRES DEPENSES D'ADMINISTRATION GENERALE

Elles s'élèvent à 47 327 418 € contre 55 648 309 € au budget primitif 2013.

Deux changements de périmètre sont à noter :

- la ligne « autres ressources humaines – formation... », qui apparaissait dans le tableau de synthèse du rapport de présentation du BP 2013, a été regroupée avec les charges de personnel au paragraphe 2.1 ;
- l'enveloppe des contrats aidés (3,7M€) a été transférée des ressources humaines vers les formations initiales.

2.2.1 Moyens généraux hors charges de personnel (35,3M€).

Il est proposé d'inscrire pour 2014 des crédits à hauteur de **35 329 198 €**

Section d'investissement (7,9M€).

	BP 2013	BP 2014
Affaires juridiques	10 000 €	9 739 €
Commande publique	480 000 €	467 462 €
Communication	140 000 €	130 488 €
Moyens logistiques	483 000 €	470 384 €
Exploitation maintenance	2 999 600 €	2 921 252 €
Ressources humaines	85 000 €	70 000 €
Systemes d'information	3 814 000 €	3 714 380 €
Nouveau siècle	200 000 €	194 776 €
Total	8 211 600 €	7 978 481 €

Section de fonctionnement (27,4M€).

	BP 2013	BP 2014
Accueil, informations et documentation	475 459 €	451 546 €
Affaires juridiques	815 982 €	815 000 €
Commande publique	487 599 €	463 075 €
Contrôle de gestion	363 212 €	344 944 €
Courrier	1 214 022 €	1 152 963 €
Communication	4 490 000 €	4 279 159 €
Prospective et évaluation	1 990 200 €	1 990 200 €
Moyens logistiques	7 279 007 €	6 912 913 €
Exploitation maintenance	7 940 401 €	7 540 043 €
Divers finances – études	500 000 €	474 853 €
Systemes d'informations	1 940 445 €	1 842 851 €
Nouveau siècle	463 717 €	440 394 €
Protocole	497 699 €	472 667 €
Qualité usager et systemes d'information	179 118 €	170 109 €
Total	28 636 861 €	27 350 717 €

2.2.2 Conseil Régional (8,4M€).

Cette rubrique (code fonction 021) comprend les frais de fonctionnement de l'assemblée locale, y compris les indemnités accordées aux élus. Les dépenses s'élèvent à **8 386 986 €** contre 7 076 534 € au budget primitif 2013. La progression constatée entre 2013 et 2014 reflète l'augmentation des charges de sécurité sociale des élus.

2.2.3 Conseil économique, social et environnemental régional (2,1M€).

Cette rubrique (code fonction 022) comprend les indemnités accordées aux membres du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional ainsi que les moyens mis à leur disposition par le Conseil Régional. Ces dépenses se montent à **2 079 114 €** contre 2 189 220 € au budget primitif 2013.

2.2.4 Groupes d'élus (1,5M€).

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus, dont les modalités ont été fixées par délibération, font l'objet d'un chapitre budgétaire particulier (944) qui comprend les dépenses prévues par l'article L.4132-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Elles s'élèvent à **1 532 120 €** contre 1 532 118 € au budget primitif 2013.

3. OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre sont des opérations équilibrées en dépenses et en recettes qui ne font l'objet ni d'un encaissement ni d'un décaissement.

Certaines de ces opérations budgétaires se traduisent par une dépense dans l'une des deux sections, compensée par une recette de même montant dans l'autre section. Ces opérations, dites « opérations d'ordre de section à section », n'influent pas sur l'équilibre global du budget, mais seulement sur l'équilibre de chaque section.

Au sein de la section d'investissement :

Les opérations patrimoniales

	Chapitre	Nature	Montant
Dépenses	925	2313	150 000 000 €
Recettes	925	238	150 000 000 €

De section à section :

1 – Amortissements des immobilisations

	Chapitre	Nature (2c)	Montant
Dépenses	946	68	245 000 000 €
Recettes	926	28	245 000 000 €

2 – Reprise des subventions d'équipement reçues

	Chapitre	Nature (2c)	Montant
Dépenses	926	13	42 000 000 €
Recettes	946	77	42 000 000 €

3 – Prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement

	Chapitre	Nature	Montant
Dépenses	953	Sans objet	26 219 288 €
Recettes	951	Sans objet	26 219 288 €

4 – Travaux en régie

	Chapitre	Nature	Montant
Dépenses	926	2313	3 000 000 €
Recettes	946	722	3 000 000 €

4. LES POLITIQUES REGIONALES

SYNTHESE DES CREDITS CONSACRES AUX POLITIQUES REGIONALES (En Euros)

	Section d'investissement				Section de fonctionnement			
	Autorisations de programmes		Crédits de paiement		Autorisations d'engager pluriannuelles		Crédits de paiement	
	BP 2013	BP 2014	BP 2013	BP 2014	BP 2013	BP 2014	BP 2013	BP 2014
Développement économique et emploi	38 750 000,00	38 911 765,00	35 500 000,00	35 800 000,00	44 900 000,00	42 630 000,00	41 588 120,00	39 726 647,00
Nouvelles technologies	1 620 000,00	1 576 519,00	1 800 669,00	1 753 637,00	4 045 000,00	3 830 106,00	2 975 398,00	2 826 255,00
Formation permanente et professionnelle	1 206 000,00	1 174 500,00	1 000 000,00	973 880,00	200 835 525,00	200 672 350,00	159 513 770,00	161 382 000,00
Développement durable, Prospective et Evaluation							1 990 200,00	1 990 200,00
Transformation écologique et sociale							447 795,00	447 795,00
Démocratie Participative					9 640 000,00	9 640 000,00	9 763 101,00	9 723 101,00
Formations initiales	176 183 304,00	220 115 000,00	175 030 000,00	163 059 300,00	112 749 000,00	124 038 088,00	111 300 103,00	107 866 088,00
Culture	6 900 000,00	8 200 000,00	8 200 000,00	8 200 000,00	43 685 250,00	44 005 000,00	44 721 703,00	43 223 851,00
Culture - Louvre Lens			22 441 500,00	11 237 555,00	8 709 115,00	10 028 400,00	8 709 115,00	10 028 400,00
Culture - Notre Dame de Lorette			4 600 000,00	3 000 000,00				50 000,00
Culture - Pavillon des musées		2 500 000,00		2 000 000,00				
Culture - Centre de conservation et de restauration des patrimoines		2 000 000,00		500 000,00				
Mineurs du Monde		30 000,00		30 000,00	330 000,00	300 000,00	318 824,00	590 000,00
Région des musées	500 000,00		300 000,00		250 000,00	250 000,00	380 000,00	500 000,00
Aménagement du Territoire - Pays et Parcs Naturels Régionaux	34 538 000,00	63 591 000,00	26 130 000,00	25 450 000,00	13 186 000,00	13 024 000,00	12 439 000,00	12 441 000,00
Environnement	13 000 000,00	12 660 448,00	13 000 000,00	12 660 448,00	13 700 000,00	13 648 791,00	12 847 770,00	12 847 770,00
Sports	12 757 166,00	1 785 438,00	13 900 000,00	13 000 000,00	15 543 922,00	12 964 304,00	14 374 419,00	13 654 987,00
Sports - Vélodrome de Roubaix			800 000,00				80 000,00	
Sports - Stade Bollaert Delelis			14 000 000,00	35 000 000,00				
Ports	26 685 000,00	25 755 000,00	19 000 000,00	18 272 604,00	8 205 000,00	7 760 072,00	8 249 379,00	7 824 323,00
Mer	13 270 000,00	6 200 000,00	2 350 000,00	2 287 891,00	815 000,00	774 000,00	801 056,00	761 452,00
Prévention - Santé	13 600 000,00	14 325 917,00	12 811 920,00	13 577 281,00	7 300 000,00	6 948 566,00	6 678 297,00	6 364 428,00
Transports et infrastructures	129 390 500,00	128 867 500,00	114 969 254,00	114 026 567,00	263 936 189,00	266 114 327,00	259 749 728,00	232 757 489,00
Enseignement supérieur	2 900 000,00	4 927 835,00	5 000 000,00	4 869 403,00	8 550 000,00	8 637 468,00	7 727 025,00	7 727 025,00
Enseignement supérieur - Learning center de Vaucelles - Faits religieux	1 500 000,00		500 000,00	20 000,00				
Enseignement supérieur - Learning center de Lille 1 Innovation et pôles de compétitivité			1 800 000,00	10 000 000,00				
Enseignement supérieur - Learning center de Lille 3 - Archéologie	21 700 000,00	8 000 000,00	200 000,00	50 000,00				
Enseignement supérieur - Relogement IEP à Lille			1 000 000,00	100 000,00				
Enseignement supérieur - Bibliothèque de l'IEP	2 800 000,00		300 000,00	100 000,00				
Recherche	8 300 000,00	4 631 776,00	8 200 000,00	7 985 821,00	12 249 867,63	12 073 150,00	10 926 345,00	10 926 345,00
Recherche - EGID			5 000 000,00	7 600 000,00				
Agriculture - Alimentation - Ruralite	7 000 000,00	6 780 000,00	6 574 000,00	6 402 000,00	6 950 000,00	6 927 000,00	5 672 266,00	5 672 000,00
Tourisme	2 000 000,00	1 268 361,00	874 573,00	851 729,00	5 585 386,00	6 000 000,00	4 827 950,00	4 635 131,00
Renouvellement urbain	36 300 000,00	35 352 000,00	33 000 000,00	32 138 000,00	809 000,00	622 000,00	995 000,00	795 000,00
Europe							859 899,00	702 000,00
Relations et coopérations internationales	164 964,00	310 000,00	199 359,00	194 152,00	3 396 000,00	3 385 000,00	3 364 857,00	3 346 857,00
Apprentissage et Formations Sanitaires et Sociales	31 893 000,00	29 050 000,00	25 000 000,00	22 500 000,00	183 074 500,00	171 859 649,00	169 026 156,00	162 399 540,00
Politiques spécifiques								
- Patrimoine hors lycées	4 990 000,00	3 580 000,00	8 876 930,00	4 504 478,00			49 755,00	47 252,00
- Etudes IGS								
- Organisations syndicales					850 000,00	915 000,00	850 000,00	807 250,00
- Grands projets structurants							2 600 000,00	
- Railenium							1 500 000,00	
- Télévision régionale	3 487 920,00		3 487 920,00		418 600,00	3 906 520,00	418 600,00	3 906 520,00
Total hors subvention globale	591 435 854,00	621 593 059,00	565 846 125,00	558 144 746,00	969 713 354,63	970 953 791,00	905 745 631,00	865 970 706,00
Subvention Globale FEDER	30 000 000,00	21 500 000,00	30 000 000,00	40 500 000,00	30 000 000,00	20 000 000,00	30 000 000,00	20 000 000,00
Subvention Globale FSE							10 300 000,00	13 000 000,00

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
38 750 000,00 €	38 911 765,00 €	35 500 000,00 €	35 800 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
44 900 000,00 €	42 630 000,00 €	40 988 120,00 €	39 126 647,00 €

Communication	600 000,00 €	600 000,00 €
---------------	--------------	--------------

Total	41 588 120,00 €	39 726 647,00 €
-------	-----------------	------------------------

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				38 620 593,90	16 088 235,00	22 532 358,90
DAE90901	Anticipation et accompagnement des mutations économiques	909	94	DAE	148 176,75	148 176,75	0,00
DAE90902	Aides aux entreprises	909	94	DAE	1 674 081,80	1 348 311,12	325 770,68
DAE90904	Pôle de compétitivité	909	94	DAE	184 544,55	184 544,55	0,00
DAE90907	Innovation Compétitivité des Entreprises	909	94	DAE	12 755 623,12	5 103 330,07	7 652 293,05
DAE90908	Création d'Activités et Développement des Territoires	909	94	DAE	8 401 892,15	4 347 597,01	4 054 295,14
DAE90910	Financement Régional des Entreprises	909	94	DAE	15 456 275,53	4 956 275,50	10 500 000,03
	Total programmes antérieurs				38 620 593,90	16 088 235,00	22 532 358,90

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
DAE90907	Innovation Compétitivité des Entreprises				4 750 000,00	2 500 000,00	2 250 000,00
	Pôles de compétitivité et d'excellence, innovation et développement des entreprises	909	94	DAE	2 500 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00
	Innovation valorisation économique de la recherche	909	94	DAE	2 250 000,00	1 000 000,00	1 250 000,00
DAE90908	Création d'Activités et Développement des Territoires				10 650 000,00	5 000 000,00	5 650 000,00
	Programme Régional pour la Création et la Transmission des Entreprises	909	94	DAE	3 200 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
	Programme Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire	909	94	DAE	2 500 000,00	1 200 000,00	1 300 000,00
	Programme Régional pour le Développement de l'Artisanat	909	94	DAE	1 450 000,00	700 000,00	750 000,00
	Programme Régional pour le Développement du Commerce et des Services	909	94	DAE	3 200 000,00	1 200 000,00	2 000 000,00
	Programme spécifique libraires et éditeurs indépendants	909	94	DAE	300 000,00	300 000,00	0,00
DAE90910	Financement Régional des Entreprises				14 400 000,00	6 600 000,00	7 800 000,00
	Développement des PME , PMI	909	94	DAE	4 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
	Implantation des entreprises	909	94	DAE	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Anticipation des mutations économiques	909	94	DAE	2 000 000,00	600 000,00	1 400 000,00
	Org. régionaux de financement et de garantie	909	94	DAE	6 400 000,00	3 000 000,00	3 400 000,00
DAE90913	Grand projet régional Véhicule Electrique	909	94	DAE	500 000,00	200 000,00	300 000,00
DAE90914	Fonds d'Intervention Rapide en Entreprises	909	94	DAE	8 611 765,00	5 411 765,00	3 200 000,00
	Total programmes				38 911 765,00	19 711 765,00	19 200 000,00
	Total général					35 800 000,00	41 732 358,90

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				41 182 175,40	20 866 647,00	20 315 528,40
DAE93902	Anticipation et accompagnement des mutations économiques	939	94	DAE	927 027,03	527 027,03	400 000,00
DAE93903	Aide aux entreprises	939	91	DAE	118 000,00	118 000,00	0,00
DAE93907	Innovation Compétitivité des Entreprises	939	94	DAE	14 909 825,82	7 490 734,84	7 419 090,98
DAE93908	Création d'Activités	939	94	DAE	17 688 265,28	8 033 946,45	9 654 318,83
DAE93909	Mission Développement International	939	94	DAE	6 008 294,66	3 527 509,07	2 480 785,59
DAE93910	Financement Régional des Entreprises	939	94	DAE	37 225,00	37 225,00	0,00
DAE93911	Développement Economique des Territoires	939	94	DAE	1 445 387,61	1 084 054,61	361 333,00
DAE93912	Bien être au travail	939	94	DAE	48 150,00	48 150,00	0,00
	Total programmes antérieurs				41 182 175,40	20 866 647,00	20 315 528,40

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
DAE93907	Innovation Compétitivité des Entreprises				16 496 000,00	6 740 000,00	9 756 000,00
	Pôles de compétitivité et d'excellence	939	94	DAE	11 795 000,00	4 600 000,00	7 195 000,00
	Anticipation des mutations économiques	939	94	DAE	1 786 000,00	800 000,00	986 000,00
	Innovation valorisation économique de la recherche	939	94	DAE	2 820 000,00	1 300 000,00	1 520 000,00
	Veille, étude, expertise	939	94	DAE	95 000,00	40 000,00	55 000,00
DAE93908	Création d'Activités				17 200 000,00	7 050 000,00	10 150 000,00
	Programme Régional pour la Création et la Transmission des Entreprises	939	94	DAE	10 500 000,00	4 000 000,00	6 500 000,00
	Programme Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire	939	94	DAE	3 900 000,00	1 800 000,00	2 100 000,00
	Programme Régional pour le Développement de l'Artisanat	939	94	DAE	1 900 000,00	900 000,00	1 000 000,00
	Programme Régional de Développement Economique du Commerce et des Services	939	94	DAE	900 000,00	350 000,00	550 000,00
DAE93909	Mission Développement International				5 190 000,00	2 890 000,00	2 300 000,00
	Programme d'internationalisation des entreprises et pôles	939	94	DAE	2 080 000,00	1 500 000,00	580 000,00
	Programme de de prospection et de recherche d'investisseurs	939	94	DAE	2 070 000,00	900 000,00	1 170 000,00
	Programme de promotion à l'international	939	94	DAE	715 000,00	350 000,00	365 000,00
	Programme de coopération économique	939	94	DAE	235 000,00	100 000,00	135 000,00
	Veille, étude, expertise	939	94	DAE	90 000,00	40 000,00	50 000,00
DAE93910	Financement Régional des Entreprises				574 000,00	380 000,00	194 000,00
	Anticipation des mutations économiques	939	94	DAE	294 000,00	250 000,00	44 000,00
	Veille, étude, expertise	939	94	DAE	280 000,00	130 000,00	150 000,00
DAE93911	Développement Economique des Territoires				1 790 000,00	750 000,00	1 040 000,00
	Programme Local de Développement Economique	939	94	DAE	850 000,00	400 000,00	450 000,00
	PACTE dont Plates-formes territorialisées pour l'avenir des jeunes et médiation sociale	939	94	DAE	940 000,00	350 000,00	590 000,00
DAE93912	Bien être au travail				1 380 000,00	450 000,00	930 000,00
	COMMUNICATION					600 000,00	
	Communication	930	0202	COM		520 000,00	
	Communication véhicules électriques	930	0202	COM		80 000,00	
	Total programmes				42 630 000,00	18 860 000,00	24 370 000,00
	Total général					39 726 647,00	44 685 528,40

ACTION ECONOMIQUE

I. Contexte

Avec un taux de chômage atteignant 13.9%, soit 3,4 points de plus que la moyenne nationale (10,5 %), le soutien à l'activité économique reste une priorité de la politique régionale, afin de protéger un tissu économique vacillant, et ébranlé par la crise financière, devenue économique et sociale.

En effet, alors que la crise a ralenti les investissements des entreprises et donc la demande de soutien régional, de nombreuses politiques ont été redéfinies depuis 2/3 ans, avec une montée en charge régulière : Plan régional pour la Création et la Transmission d'Entreprise 2 (PRCTE 2), Stratégie Régionale Initiative et Entreprenariat (SRIE), Plan Régional de Dynamisation des Entreprises Commerciales et de Service (PRDECS), Valorisation économique de la Recherche, adoption de la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI), Plan Local de Développement Economique (PLDE), pôles d'excellence et de compétitivité...). Couvrant désormais tout le spectre du développement économique, faisant les passerelles nécessaires avec la formation permanente, la politique régionale atteint maintenant sa pleine maturité. Mise en œuvre dans le cadre du Schéma Régionale de Développement Economique (SRDE), elle s'articule également avec les autres partenaires et acteurs du monde économique, ainsi qu'avec les Territoires.

II – Les segments

L'ensemble du budget action économique (y compris le programme « Bien être au Travail » et grand projet régional véhicule électrique) se monte à :

Investissement : 38 911 765 € d'AP et 35 800 000 € de CP

Fonctionnement : 42 630 000 € d'AEP et 39 726 647 € de CP (*y compris les budgets communication transférés à la direction de la communication*).

La capacité d'intervention, traduite par les autorisations de programme et d'engagement pluriannuelles, est ventilée dans les différents segments comme suit :

Segment a : Innovation Compétitivité des Entreprises

- Investissement : 4 750 000 € AP- Fonctionnement 16 496 000 € d'AEP

La montée en qualité de l'économie régionale, garante de sa pérennité et de son développement, et ardemment mise en œuvre par la Région, se traduit par diverses modalités :

- conforter les 7 pôles de compétitivité et les 14 pôles d'excellence, en lien avec les comités de filières nationaux,

- accompagner le développement de projets structurants, tels que Purifunction pour la santé, Nouvelles Vagues pour l'aquaculture, le CETI pour le textile innovant... en lien avec les sites d'excellence,

- augmenter le nombre de projets d'amorçage, d'innovation et de Recherche-Développement, ainsi que le nombre de projets économiques issus de la valorisation de la recherche, en renforçant l'écosystème régional (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie SATT, Pôles de recherche et d'Enseignement Supérieur PRES, Nord France Innovation Développement NFID...)

- développer le plan Objectif PME : augmentation du nombre de développeurs, augmentation du nombre d'entreprises accompagnées.

- développer le dispositif JEDI (Jeunes en Entreprises pour le Développement de l'Innovation).

Segment b : Création d'activités

- Investissement 10 650 000 € d'AP
- Fonctionnement 17 200 000 € d'AEP

Les dispositifs d'aide mis en œuvre (Contrat de Création, Contrat artisanat-commerce, Contrat de création et développement de l'Economie Sociale et Solidaire ESS) sont reconnus, notamment grâce au travail de sensibilisation qui est fait sur les territoires dans le cadre des PLDE et, par voie de conséquence, fortement mobilisés. Leur montée en charge

sur la totalité du territoire régional est engagée depuis 2011, et ne faiblira pas jusqu'à la fin des programmes dans lesquels ils s'inscrivent.

L'année 2013 a également vu le lancement du CRISAC (contrat régional d'initiatives pour les services, l'artisanat et le commerce).

Les montants financiers à prévoir pour ces dispositifs qui répondent pleinement aux besoins des bénéficiaires (artisans, commerçants, entreprises à potentiel), sont donc importants.

Notons également le projet de villages d'artisans, qui doivent être une vitrine de l'excellence régionale en matière d'artisanat.

Le PRCTE 2010-2013 est également engagé avec pour objectif de passer de 15 000 créations à 20 000 créations par an en 2013 et toucher de nouvelles cibles tels que les jeunes, les femmes et le devenir des auto entrepreneurs .Des efforts particuliers en faveur de la transmission d'entreprises seront consentis. Parallèlement, le salon « Créer » confirme, année après année, sa position indispensable pour favoriser, au mieux, la création-transmission d'entreprises.

La Stratégie Régionale Initiatives et Entrepreneuriat (SRIE), a été lancée en 2012 et a connu, en 2013, une montée en puissance des actions en faveur de l'entrepreneuriat auprès des habitants du Nord Pas-de-Calais, et notamment des publics cibles du PRCTE 2010-2013.

A noter enfin une attention particulière portée aux libraires et éditeurs indépendants destinée à favoriser l'adaptation, la

reprise et la transmission de ces dernières petites entreprises qui ont fort à faire face aux géants du Net, et qui participent pourtant à la diffusion de la culture dans les territoires.

Segment c : Mission développement international

- Fonctionnement 5 190 000 € d'AEP

La dynamique engagée sur l'ensemble des axes menées dans le cadre de la politique à l'international sera maintenue en 2014 notamment par :

- le programme de soutien à l'internationalisation des entreprises industrielles ou artisanales ;
- la poursuite du soutien à Nord France Invest, outil régional pour la promotion/prospection d'investisseurs,
- le développement d'une politique concertée en matière de tourisme d'affaires,
- la mise en place du plan de communication économique à l'international, la montée en charge du ProjectCenter et la 7^{ème} édition de la semaine de l'International (lweek), manifestation désormais bien implantée, au même titre que le salon « Créer » ;
- la montée en charge des opérations en matière de coopération économique décentralisée, et notamment la poursuite du déploiement des Volontariats Internationaux en Entreprise (VIE).

Segment d : Financement régional des entreprises

- Fonctionnement : 574 000 € d'AEP
- Investissement : 14 400 000 € d'AP

A côté des aides directes aux entreprises, subventions au titre du contrat de développement, du fonds spécial d'implantation ou des avances remboursables dans le cadre du Fonds d'Anticipation Sociale, toute une palette d'outils financiers a vu le jour, venant compléter l'offre existante (FINORPA, Bpifrance...) sur les champs peu ou pas couverts.

C'est ainsi que s'est mise en place une offre de financement complète et cohérente : société de co-investissement d'amorçage et post-amorçage de PME (Nord France Amorçage, dotée de 10 M€ de capital), lancement prévu en 2014 du FIRA (Fonds Interrégional d'Amorçage), avec les régions Picardie, Lorraine et Champagne Ardennes.

Segment e : Développement économique des territoires

- Fonctionnement 1 790 000 € d'AEP

Pour faire face à la montée du chômage la Région a mis en oeuvre le Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales (PACTE) pour l'emploi des jeunes, qui trouve une déclinaison territoriale dans la mise en place de 14 plateformes territoriales pour l'avenir et l'emploi des jeunes, qui, en s'appuyant sur les organismes et dispositifs existants, sont destinées à rapprocher encore davantage le monde de l'entreprise et celui des jeunes demandeurs d'emploi. Ces plateformes, se sont déployées tout au long de l'année 2013, et sont maintenant toutes opérationnelles.

Parallèlement, les PLDE font que des liens de plus en plus étroits se tissent entre les différents acteurs qui interviennent dans le tissu économique local, développant ainsi toutes les synergies nécessaires.

Segment f: Bien être au travail

- Fonctionnement 1 380 000 €

Le programme régional « Bien être au travail », lancé lors de la conférence permanente du SRDE du 8 décembre 2010, monte également en puissance, pour que l'activité professionnelle se déroule de la façon la plus sécurisée et la moins pénible possible.

Rappelons que les objectifs concrets en sont :

- accompagnement de 2500 TPE dans une démarche globale de prévention : labellisation, aides financières aux changements des organisations, à l'adaptation des postes de travail...
- programme d'action 2014 de l'Institut de Santé au Travail du Nord de la France (ISTNF) pour la coordination du programme.

Segment g : Grand projet régional véhicule électrique

- Investissement 500 000 € d'AP

Segment h : Fonds d'Intervention Rapide en Entreprises

- Investissement : 8 611 765 € d'AP

Le plan anti-crise de 2013, initié par le Conseil régional, qui a donné lieu à la rédaction de la feuille de route de soutien au tissu économique et de résistance à la crise, adoptée au SRDE du 5 décembre 2012, a permis une dotation exceptionnelle des fonds d'amorçage et de garantie, dans le cadre de l'ensemble des forces économiques réunies du Nord Pas de Calais, donnant l'opportunité de tenir à la fois un discours homogène et cohérent, de mettre en place des synergies dynamiques et ainsi de tirer le meilleur parti des dispositifs et atouts des uns et des autres. (BPI France ...).

Pour 2014, ce plan anti-crise connaît une évolution et prend désormais la forme d'un segment à part entière « Fonds d'Intervention rapide en entreprises » qui permet à la Région d'intervenir immédiatement, quelque soit le type de problème rencontré, lui donnant ainsi une crédibilité financière indéniable.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
1 620 000,00 €	1 576 519,00 €	1 800 669,00 €	1 753 637,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
4 045 000,00 €	3 830 106,00 €	2 965 398,00 €	2 816 255,00 €

Communication	10 000,00 €	10 000,00 €
---------------	-------------	-------------

Total	2 975 398,00 €	2 826 255,00 €
--------------	-----------------------	-----------------------

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasage ultérieur
	Programmes antérieurs à 2014				3 707 890,82	1 298 336,00	2 409 554,82
EDI90501	SOCIETE DE L'INFORMATION	905	56	MSI			0,00
EDI90501	RESEAUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES	905	56	MSI	1 893 770,90	748 336,00	1 145 434,90
EDI90502	TIC ET TERRITOIRES	905	56	MSI	1 044 355,92	300 000,00	744 355,92
EDI90503	ACTIONS TRANSVERSALES	905	56	MSI	769 764,00	250 000,00	519 764,00
	Total programmes antérieurs				3 707 890,82	1 298 336,00	2 409 554,82

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasage ultérieur
EDI90501	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE PAR LES TIC				0,00		
	Réseaux et Infrastructures	905	56	MSI	0,00		
EDI90502	TIC ET TERRITOIRES				1 126 519,00	305 301,00	821 218,00
	Animation de réseaux				500 000,00	100 000,00	400 000,00
	Expérimentation autour de technologies numériques clés	905	56	MSI	626 519,00	205 301,00	421 218,00
EDI90503	NUMERIQUE ET USAGES				450 000,00	150 000,00	300 000,00
	Numérique et enseignement supérieur	905	56	MSI	250 000,00	50 000,00	200 000,00
	Numérique et santé	905	56	MSI	200 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total programmes				1 576 519,00	455 301,00	1 121 218,00
	Total général					1 753 637,00	3 530 772,82

NOUVELLES TECHNOLOGIES
Fonctionnement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasage ultérieur
	Programmes antérieurs à 2014				11 326 335,54	1 691 255,00	9 635 080,54
9610087002	SOCIETE DE L'INFORMATION	935	56	MSI	0,00		
EDI93501	RESEAUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES	935	56	MSI	4 429 663,75	600 000,00	3 829 663,75
EDI93502	TIC ET TERRITOIRES	935	56	MSI	4 306 702,03	500 000,00	3 806 702,03
EDI93503	ACTIONS TRANSVERSALES	935	56	MSI	2 227 315,79	471 255,00	1 756 060,79
EDI93504	SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS REGIONALES ET NATIONALES. PROJETS EUROPEENS	935	56	MSI	362 653,97	120 000,00	242 653,97
	Total programmes antérieurs				11 326 335,54	1 691 255,00	9 635 080,54

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasage ultérieur
EDI93501	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE PAR LES TIC				550 000,00	275 000,00	275 000,00
	Syndicat mixte "Nord Pas de Calais numérique"	935	56	MSI	550 000,00	275 000,00	275 000,00
EDI93502	TIC ET TERRITOIRES				1 520 106,00	320 000,00	1 200 106,00
	Animation de réseaux	935	56	MSI	700 000,00	160 000,00	540 000,00
	Expérimentation autour de technologies numériques clés	935	56	MSI	820 106,00	160 000,00	660 106,00
EDI93503	NUMERIQUE ET USAGES				1 340 000,00	410 000,00	930 000,00
	Numérique et enseignement supérieur	935	56	MSI	550 000,00	155 000,00	395 000,00
	Numérique et santé	935	56	MSI	200 000,00	60 000,00	140 000,00
	Numérique et citoyen	935	56	MSI	540 000,00	175 000,00	365 000,00
	Coopération Nord Sud	935	56	MSI	50 000,00	20 000,00	30 000,00
EDI93504	SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS REGIONALES ET NATIONALES				420 000,00	120 000,00	300 000,00
	Soutien aux manifestations	935	56	MSI	420 000,00	120 000,00	300 000,00
	COMMUNICATION					10 000,00	0,00
	Communication	930	0202	COM		10 000,00	
	Total programmes				3 830 106,00	1 135 000,00	2 705 106,00

Total général						2 826 255,00	12 340 186,54
----------------------	--	--	--	--	--	---------------------	----------------------

NOUVELLES TECHNOLOGIES

I- Le contexte

Le numérique bouleverse nos vies. Il modifie profondément notre accès à la connaissance, à la culture, nos manières de communiquer, de partager, de nous déplacer. Il est porteur d'espoirs immenses pour mieux apprendre, se soigner, travailler, s'informer ; participer à la vie démocratique. Il peut permettre à nos entreprises de mieux produire et mieux consommer nos ressources limitées. Il représente un levier fondamental de modernisation de l'action publique et d'aménagement du territoire.

Comme tous les changements radicaux, la révolution numérique porte aussi de nouvelles manières de vivre en société, de nouveaux risques qu'il faut intégrer.

La politique « Nouvelles Technologies » s'inscrit en transversalité dans les politiques du Conseil Régional, le développement du numérique étant un des moyens de répondre aux enjeux du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (SRADDT) que ce soit pour le développement d'une connaissance partagée, du développement durable des territoires ou pour mieux vivre ensemble.

Le budget proposé pour 2014 est de 5 406 625 € en capacité d'engagement (1 576 519 € en AP Investissement et 3 830 106 € en AEP Fonctionnement) et de 4 569 891 € en Crédits de paiements (1 753 637 € en Investissement et

2 826 255 € en Fonctionnement, y compris les crédits de communication).

II- Les segments

Segment : Aménagement du territoire par les TIC :

- Investissement EDI90501 : 0 €

- Fonctionnement EDI93501 : 550 000 €

Un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du territoire prévu par l'article 1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales a été mis en place en lien avec les Départements du Nord et du Pas de Calais. Il a pour objectif de fournir un cadre stratégique à partir duquel les interventions des collectivités locales en matière de déploiement du haut-débit et du très haut-débit sont élaborées. Objectifs stratégiques, calendrier à moyen - long terme, grandes masses financières, stratégies de déploiement et de maîtrise d'ouvrage sont les éléments qui figurent dans ce schéma.

Un syndicat mixte d'études « Nord Pas de Calais Numérique » a été créé le 4 Juillet 2013 et son premier « comité syndical » s'est tenu le 11 Juillet 2013. Le Syndicat Mixte est en cours d'implantation et son équipe en cours de recrutement. **Le budget 2014 « Nouvelles Technologies » prend en compte le budget du Syndicat Mixte « Nord Pas de Calais Numérique ».**

- Investissement : EDI90501

Les programmes de Résorption de Zones d'Ombre (RZO) et de raccordement de Zones d'Activités Economiques (ZAE) sont terminés, ce qui explique l'absence d'investissements pour l'année 2014.

- Fonctionnement : EDI93501

La ligne budgétaire EDI93501 Syndicat mixte "Nord Pas de Calais numérique" concerne la participation statutaire du Conseil régional au fonctionnement du syndicat mixte à hauteur de 550 000 €.

Segment TIC ET TERRITOIRES :

- Investissement EDI90502 : 1 126 519 €

- Fonctionnement EDI93502 : 1 520 106 €

Le développement du numérique passe par une animation de proximité au plus près des territoires, que ce soit autour de l'animation de réseaux ou d'expérimentations thématiques.

Sous-segment : Animation de réseaux

- Investissement : EDI90502 : 500 000 €

- Fonctionnement : EDI93502 : 700 000 €

▪ Un réseau des 200 Espaces Publics Numériques

Une évaluation du réseau des cybercentres réalisée au premier semestre 2013 a permis de dresser un état des lieux exhaustif du réseau et de définir des pistes d'évolution. La Commission Permanente du Conseil Régional du 7 octobre 2013 a validé l'évolution du réseau vers un **Programme d'Innovation Numérique Territorial**, plaçant l'animateur comme ressource numérique au service des projets de son

territoire (Centre de Ressources Numériques Territorial) s'appuyant sur les Plans Locaux de Développement Economiques (PLDE). Le soutien régional consistera à coordonner et animer le réseau des Espaces Publics Numériques.

▪ Réseau des Ecrins

En articulation avec les Espaces Publics Numériques cités précédemment, des Espaces Communs de Ressources pour Innover avec le Numérique dans les Services (ECRINS) vont être mis en place dans les territoires. Ce sont de véritables démonstrateurs technologiques, mis à la disposition des entreprises, artisans, associations afin de leur permettre de découvrir les potentialités de ces nouvelles technologies (imprimantes 3D, robotique...) Les 5 premiers ECRINS seront mis en œuvre au premier semestre 2014.

▪ Cluster Habitat Bâtiment Intelligent (HBI)

La problématique de la consommation énergétique des bâtiments est un chantier majeur sur lequel s'investit la Région Nord Pas de Calais. A ce titre elle s'est engagée dans un « pacte régional pour la réhabilitation énergétique et environnementale d'un parc de 100 000 logements ». Les initiatives se multiplient tant au niveau national qu'au niveau local. Ainsi les grands acteurs du monde industriel et de la recherche investissent dans des réseaux dits « intelligents » (smart grid) qui trouvent échos localement dans des projets urbains intégrés (initiative de LMCU sur la ville intelligente), des « îlots de services » (clinique bons secours d'Arras), ou des expérimentations rurales (hospitalisation et maintien à domicile dans la communauté de communes de l'Atrébatie). C'est dans ce contexte qu'est né le projet de cluster HBI

(habitat et bâtiment intelligent) qui vise, grâce aux outils et aux usages numériques, à :

- répondre aux besoins de services liés à la qualité de la vie des utilisateurs. En particulier la nécessité sociale d'adaptation de l'habitat ou du lieu de vie aux problématiques de santé et de vieillissement de la population ;
- réduire la consommation énergétique des bâtiments, qu'ils soient individuels (habitat) ou collectifs (bâtiments publics, habitats collectifs) ;
- créer un collectif de compétences régionales pour mutualiser les moyens et les expériences (cluster) ;
- labelliser le premier « living lab »¹ sur cette thématique en France.

Sous-segment : Expérimentations autour de technologies numériques clés

- Investissement : EDI90502 : 626 519 €
- Fonctionnement : EDI93502 : 820 106 €

Les expérimentations peuvent se développer aussi bien sur la dimension usage du numérique que de la prise en compte de la dimension de changement que cela entraîne y compris dans le travail.

Prise en compte de l'amélioration et des conditions de travail dans les projets numériques en partenariat avec l'ARACT –

¹ **Living lab** : « nouvelle » approche de la recherche et de l'innovation en intégrant l'utilisateur comme co-créateur.

INTEGRATIC. Au-delà des investissements initiaux qui sont souvent lourds, les Collectivités perçoivent aussi les difficultés que les technologies TIC peuvent générer, tant auprès des publics pour lesquels ces «projets innovants» sont destinés, qu'auprès de leurs salariés qui voient leur organisation impactée (évolution du contenu du travail et des compétences, inadaptation des outils et des espaces, sécurité, obsolescence rapide des technologies ...).

INTEGRATIC vise à :

- bâtir une méthodologie pour appréhender les difficultés potentielles de l'introduction du Numérique dans les projets grâce à une analyse préalable des usages dès la conception des projets,

- expérimenter et accompagner des collectivités en « phase projet » sur quelques projets (3 ou 4) choisis en fonction de leur pertinence et de leur exemplarité,

- réaliser un (des) outil (s) « technologique(s) innovant (s) » faisant office de démonstrateurs en particulier sur la base d'outils de simulation de 3ème génération,

- accompagner le Service « Nouvelles technologies » dans le transfert de cette démarche à un public plus large de porteurs de projets,

- élaborer une grille co-construite d'aide au choix de projets d'investissement et/ou de développement voire d'une méthode partagée d'aide au choix.

▪ Technologies Numériques Clés

Les technologies numériques étant en perpétuel renouvellement, il est indispensable de mener un travail

prospectif permettant de détecter les futurs « écosystèmes numériques » pour pouvoir en décliner les enjeux en :

- Initiant et expérimentant de nouveaux projets dans le champ des Technologies, des Usages et des Services (Innovations Numériques).
- Accompagnant les territoires dans la définition de leur stratégie, dans l'émergence de projets innovants, dans l'appropriation du Numérique ainsi que dans le cofinancement de leurs projets.

SEGMENT NUMERIQUE ET USAGES

- Investissement EDI90503 : 450 000 €

- Fonctionnement EDI 93503 : 1 340 000 €

Sous segment Numérique et enseignement supérieur

Investissement EDI90503 : 250 000 €

Fonctionnement EDI 93503 : 550 000 €

Les technologies numériques ouvrent la voie à de nouvelles formes d'éducation où chacun peut apprendre et progresser à sa guise. Des méthodes séduisantes qui bouleversent le modèle de l'enseignement classique, y compris dans l'enseignement supérieur

Accompagner l'Université Numérique en Région (UNR) et Développer l'Innovation Numérique Pédagogique.

Après avoir mis en œuvre la Gestion Electronique des Documents (GED), les services mobiles, l'e-portfolio, l'archivage et le stockage distant, l'Université Numérique en Région (UNR) est un acteur contributif dans le domaine du développement et des usages du numérique dans l'Enseignement Supérieur. Il coordonne et favorise le travail

inter-établissements en facilitant la mise en place d'outils techniques, le déploiement de services numériques et en améliorant l'accessibilité. Toutes ces actions intègrent des démarches de formation, d'accompagnement des utilisateurs et de communication sur l'ensemble des services déployés.

Par ailleurs, l'UNR contribue aujourd'hui à la modernisation des pratiques pédagogiques grâce à ses travaux sur l'accès aux savoirs et sa démocratisation (MOOC...), l'accompagnement et l'amélioration de la qualité des apprentissages et la valorisation de l'excellence des formations en région travaux menés en lien avec le Service « Enseignement Supérieur » de la DRESSTIC et la Direction de la Formation Permanente.

Sous segment Numérique et santé

Investissement EDI90503 : 200 000 €

Fonctionnement EDI 93503 : 200 000 €

Grâce au numérique, la médecine progresse à pas de géant. Les techniques biomédicales permettent de vivre mieux et plus longtemps, et les problématiques de santé prennent aussi en compte des dimensions de confort et de bien être. Le projet de Télémédecine développé en lien avec le Service « Santé » de la DRESSTIC permet de garantir aux habitants du territoire régional un diagnostic de qualité quelque soit le lieu de résidence.

Sous segment Numérique et citoyen

Fonctionnement EDI 93503 : 540 000 €

La région Nord Pas de Calais est pionnière dans la mise en place de dispositifs visant à renforcer la protection des

systèmes d'Information et des données stratégiques des acteurs de son territoire et dans la mise en œuvre de partenariats dans le champ de la confiance numérique. Lille est devenue la capitale européenne de la « Cybersécurité » les 5^{ème} et prochaine 6^{ème} éditions du Forum International Cybersécurité (FIC) en partenariat avec la Gendarmerie Nationale remportant un important succès auprès des entreprises et des acteurs de ce domaine. La 6^{ème} édition en janvier 2014 portera sur la confiance et l'identité numérique. L'enjeu est de faire du FIC la vitrine du futur Cluster Eurorégional de la Cybersécurité et de la Confiance Numérique.

Le numérique transcende toutes les thématiques y compris la culture. L'accompagnement du Manège de Maubeuge dans sa dimension numérique en lien avec la Direction de la Culture permet de développer un projet de qualité au bénéfice des habitants.

Le numérique c'est aussi permettre la mutualisation des coûts pour diminuer l'impact budgétaire. C'est le but du financement de la plate-forme « Commande Publique » mise en œuvre par le Centre de Gestion du Nord (CDG59) au profit des territoires. Cette plate-forme fait l'objet d'une convention entre la Région, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Centre de Gestion du Nord et le Centre de Gestion du Pas de Calais.

Depuis 2010 la DRESSTIC accompagne avec la Direction des Partenariats Internationaux et Régionaux la région de ANALANJIROFO à MADAGASCAR sur le déploiement d'infrastructures de télécommunication en partenariat avec les opérateurs locaux. Il s'agit d'accompagner maintenant le

développement de services numériques à la population à travers des dispositifs partenariaux avec les universités, les hôpitaux et les collectivités sur la base de l'expérience acquise en région.

SEGMENT SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS REGIONALES ET NATIONALES

Fonctionnement EDI 93504 : 420 000 €

Il s'agit avec tout un ensemble de manifestations de soutenir les territoires dans le portage et l'accompagnement d'évènements dans le champ des Nouvelles technologies par le co-financement de salons spécialisés, atelier, rencontres, démonstrations.

FORMATION PERMANENTE ET PROFESSIONNELLE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
1 206 000,00 €	1 174 500,00 €	1 000 000,00 €	973 880,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
200 835 525,00 €	200 672 350,00 €	159 263 770,00 €	161 200 000,00 €

Communication	250 000,00 €	182 000,00 €
---------------	--------------	---------------------

Total	159 513 770,00 €	161 382 000,00 €
-------	------------------	-------------------------

FORMATION PERMANENTE ET PROFESSIONNELLE

Investissement

Programmes antérieurs

					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				2 447 895,00	621 680,00	1 826 215,00
DFP90101	MODERNISATION DE L'APPAREIL REGIONAL DE FORMATION	901	11	DFP	2 447 895,00	621 680,00	1 826 215,00
Total programmes antérieurs					2 447 895,00	621 680,00	1 826 215,00

Programmes 2014

					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
DFP90101	MODERNISATION DE L'APPAREIL REGIONAL DE FORMATION	901	11	DFP	1 174 500,00	352 200,00	822 300,00
Total programmes					1 174 500,00	352 200,00	822 300,00
Total général						973 880,00	2 648 515,00

FORMATION PERMANENTE ET PROFESSIONNELLE
Fonctionnement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				211 000 000,00	112 390 389,00	98 609 611,00
DFP93101	DROIT A LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	931	11	DFP	155 000 000,00	62 390 389,00	92 609 611,00
DFP93102	ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES REGIONALES	931	11	DFP	6 500 000,00	3 500 000,00	3 000 000,00
DFP93104	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS	931	11	DFP	36 000 000,00	33 000 000,00	3 000 000,00
DFP93105	EMPLOIS D'AVENIR	931	11	DFP	13 500 000,00	13 500 000,00	0,00
	Total programmes antérieurs				211 000 000,00	112 390 389,00	98 609 611,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
DFP93101	DROIT A LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE				121 108 858,00	24 389 604,00	96 719 254,00
	1. Parcours d'accès à la qualification et à l'emploi	931	11	DFP	101 167 825,00	19 395 190,00	81 772 635,00
	2. Organiser la continuité professionnelle	931	11	DFP	9 773 000,00	2 626 300,00	7 146 700,00
	3. Savoir et compétences de base	931	11	DFP	10 168 033,00	2 368 114,00	7 799 919,00
DFP93102	ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES REGIONALES				10 626 026,00	3 120 007,00	7 506 019,00
	1. Soutien à l'emploi et au développement économique	931	11	DFP	1 231 000,00	369 300,00	861 700,00
	2. Professionnalisation des acteurs et Citoyenneté	931	11	DFP	866 000,00	255 000,00	611 000,00
	3. Qualité et organisation territorialisée	931	11	DFP	8 529 026,00	2 495 707,00	6 033 319,00
	4. CNSA						
DFP93104	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS				47 137 466,00	13 000 000,00	34 137 466,00
	Ensemble des mesures d'accompagnement des publics : indemnisation des stagiaires, protection sociale et bourses formation professionnelle	931	11	DFP	47 137 466,00	13 000 000,00	34 137 466,00
DFP93105	EMPLOIS D'AVENIR				21 800 000,00	8 300 000,00	13 500 000,00
	Emplois d'avenir 2014	931	11	DFP	21 800 000,00	8 300 000,00	13 500 000,00
	COMMUNICATION					182 000,00	
	COMMUNICATION	930	0202	COM		182 000,00	
	Total programmes				200 672 350,00	48 991 611,00	151 862 739,00
	Total général					161 382 000,00	250 472 350,00

FORMATION PERMANENTE

I – CONTEXTE

La formation permanente est le moteur d'avancées en matière de progrès social et économique et contribue à l'emploi durable.

Elle s'inscrit dans la perspective du droit à la formation tout au long de la vie qui doit garantir à chacun :

- l'accès à l'emploi,
- la continuité professionnelle,
- une chance de promotion sociale et personnelle par une politique volontariste d'insertion de tous les publics.

Tout citoyen, jeune ou adulte, demandeur d'emploi ou salarié, peut bénéficier de tout ou partie des mesures prévues dans le cadre des compétences du Conseil régional afin de construire son itinéraire professionnel tout au long de sa vie.

Si d'autres partenaires financeurs, l'Etat, les partenaires sociaux, l'Europe, interviennent dans ce champ de manière conséquente, la Région entend être le pivot et le fédérateur de ces interventions.

Et ce pour plusieurs raisons :

- car elle est compétente sur d'autres champs qui structurent de manière durable les territoires (formations initiales, développement économique mais aussi aménagement du territoire),
- car ce champ reste complexe et difficile d'accès en particulier aux personnes qui en ont le plus besoin ; la Région, compétente en la matière, a la responsabilité de

simplifier le champ, de le rendre lisible pour chaque citoyen afin que chacun s'en saisisse.

Conformément aux grands indicateurs socio-économiques, l'attention dans le cadre de cette compétence est portée sur les personnes les plus fragiles et les moins qualifiées.

L'intervention de la Région est construite autour de 4 segments dans le cadre de la formation tout au long de la vie

- la mise en œuvre des parcours d'accès à la qualification et à l'emploi,
- l'accompagnement des politiques régionales,
- les mesures d'accompagnement des publics,
- les Emplois d'Avenir, politique d'initiative lancée en 2013.

Segments auxquels s'ajoute le segment Communication à hauteur de 182 000 euros.

Cette politique régionale s'articule autour de 6 axes d'intervention :

- la formation des demandeurs d'emploi et des salariés fragilisés
- l'accompagnement des mutations socio – économiques
- l'exercice de la vie associative et syndicale
- l'accompagnement financier des personnes
- l'accompagnement des programmes
- l'expérimentation, innovation, évaluation

Une seule ambition Régionale : matérialiser le droit à la formation tout au long de la vie.

C'est dans ce cadre que les services développent des programmes et des dispositifs permettant aux personnes :

- d'accéder aux savoirs de base
- de développer leurs compétences dans un domaine professionnel ou dans un métier
- de prendre en compte leur expérience.

Dans un moment d'évolution et de renforcement de la compétence importante de la formation permanente, cinq grands objectifs transversaux sont prévus au budget pour cet exercice 2014 :

- **Consolider l'existant en renforçant la lisibilité de l'action régionale en simplifiant les dispositifs, dans le cadre du Service Public Régional de la Formation Professionnelle et de l'Education Permanente et du Contrat de plan (CPRDFP).**

La dimension « suivi des résultats et des parcours, de l'insertion » est déterminante et doit être de plus en plus renforcée.

- **Maintenir une intervention permettant la promotion sociale et l'épanouissement personnel.**
- **Maintenir une intervention ciblée dans le cadre de la continuité professionnelle pour une participation régionale en 2014 à hauteur de 6 435 000 euros.**
- **Décliner les objectifs opérationnels prévus par la création en 2008 du Service Public Régional de la Formation Professionnelle et de l'Education**

Permanente. Le processus de concertation engagé dans le cadre des assises a permis de stabiliser le cadre de cette intervention et d'envisager pour une partie importante de l'intervention la mise en œuvre de la délégation du service public.

- **Enfin rappeler la mobilisation importante de la Formation Permanente dans le cadre du Parcours d'Accès aux Carrières territoriales (PACTE) pour l'Emploi et l'Avenir des Jeunes. L'enjeu est de mettre à disposition l'ensemble des moyens de formation permettant de préparer au mieux les jeunes et contribuer ainsi à une mise en relation rapide et efficace.**

II - LES SEGMENTS

- *Segment 1 : le droit à la formation tout au long de la vie*
- **Parcours d'accès à la qualification et à l'emploi**

C'est l'objectif premier de l'intervention régionale dans le cadre du Programme Régional de Formation.

La Direction de la Formation Permanente, en lien les Directions de l'Action Economique, des Formations Initiales, Mission d'Appui aux Programmes Régionaux de Formation en interne, mais aussi avec les partenaires en externe (Etat, partenaires sociaux, branches professionnelles...), réalise des diagnostics régionaux par domaine professionnel, ainsi que des analyses territoriales permettant de proposer des exercices programmatiques adaptés aux besoins.

L'objectif de ces travaux inscrits dans la logique générale du CPRDFP et des contrats d'objectifs sectoriels est d'identifier clairement les emplois disponibles et ceux qui vont émerger demain.

Ce travail prend en compte les paramètres afférents aux usagers eux-mêmes, en lien direct avec les structures chargées de les accueillir et de les accompagner : les Missions Locales et Pôle Emploi.

Tous ces travaux se concrétisent par des procédures d'appel d'offres, des appels à projets, permettant de mettre en œuvre des actions d'orientation, de formations générales et de formations supérieures et universitaires.

Ces travaux permettent de mettre en place chaque année les parcours suivants :

- 8 869 prestations d'orientation permettant aux demandeurs d'emploi et à des salariés de faire le point sur leurs compétences et leur projet,
- 21 401 parcours de formations générales y compris la formation d'environ 1 900 personnes relevant de la lutte contre l'illettrisme,
- 8 071 parcours de formations supérieures universitaires,
- 27 915 parcours de formations professionnelles qualifiantes : certification, professionnalisation, création d'entreprises, Programme de Formation Professionnelle pour Adultes (PFPA)...
- 4 788 jeunes en grande difficulté bénéficiaires des programmes dédiés

L'intervention est ciblée sur les niveaux V et VI car ce sont les niveaux pertinents de recrutement des secteurs d'activités mais aussi ceux qui permettent d'accéder à un premier niveau de qualification, première étape d'un parcours.

Au cours de l'année passée, le programme régional de formation, tous programmes compris (compétences clés, accès à l'emploi, certification, actions dédiées aux jeunes : FIJ, E2C), a assuré au total la formation de 71044 stagiaires dont 51% de jeunes et 41% d'adultes. La part des femmes dans les programmes est globalement de 50%. A cette intervention historique sont intégrés les parcours de formation professionnelle accompagnés assurés par l'AFPA. Ce programme permet d'accéder à une certification tout en bénéficiant de services associés (hébergement, accompagnement socio éducatif, restauration...).

Par ailleurs, notons que l'intervention permet aussi à des salariés en situation d'activité à consolider, de bénéficier d'actions de professionnalisation. Cette intervention élargie aux emplois d'avenir a permis d'accompagner 185 projets de formation.

Le Fonds Social Européen contribue à cet axe. La Direction de la Formation Permanente s'inscrit effectivement dans l'objectif « Compétitivité régionale et emploi », axes d'intervention 2 et 3 :

- améliorer l'accès à l'emploi, renforcer la cohésion sociale,
- favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations.

Les actions de formation menées par la Direction de la Formation Permanente concourent en effet aux objectifs de Lisbonne liés à la croissance, à la compétitivité, à l'emploi. Le Fonds Social Européen est géré au sein de la Direction de la Formation Permanente dans le cadre d'une subvention globale.

La DFP a contribué très activement aux travaux et à la rédaction des prochains programmes opérationnels 2014 / 2020.

• Organiser la continuité professionnelle

Amorcée en 2009, la politique régionale de continuité professionnelle a permis de consolider, au niveau régional, les contributions de divers partenaires et de faire en sorte de créer les conditions d'une expérimentation grandeur nature permettant aux salariés d'accéder dans le cadre d'un programme d'anticipation économique à la formation et d'être mieux armés face aux mutations.

Cette politique mise en oeuvre à l'initiative de la Région s'est concrétisée par la signature du Pacte régional de continuité professionnel entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux le 30 juin 2009.

Dans ce cadre, la Région a développé en cohérence avec les interventions de l'Etat, une politique nouvelle visant à accompagner la formation des salariés impactés par les mutations économiques, en priorité ceux des PME. A ce jour, plus de 9000 personnes ont été formées depuis 2009, près de 20.000 seront formées au terme des engagements mis en oeuvre.

Les objectifs du Pacte étaient de :

- développer un management stratégique dans les entreprises reliant projet d'entreprise et compétences des salariés ;
- renforcer le dialogue social ;
- permettre aux salariés d'être les acteurs de leur parcours professionnel et de le sécuriser.

Les négociations et projets instruits dans ce cadre ont permis à la Région d'accompagner 16 secteurs et 9000 salariés.

En 2013, la politique de continuité professionnelle s'est structurée auprès des secteurs clés de la Région Nord pas de Calais, c'est à dire l'industrie, les TIC (dont image), la VAD, le BTP, l'intérim, l'agroalimentaire, le mareyage, l'interprofessionnel, l'artisanat, le transport, les services santé travail et le secteur sanitaire et social.

La Région est également intervenue auprès de 4 entreprises majeures du domaine de l'industrie : la Française de mécanique, Renault Douai, Sevelnord et Jean Caby afin de les accompagner lors d'une période de changement économique difficile.

3275 personnes sont visées par ces accords pour un montant à hauteur de 1 369 000 Euros en partenariat avec les OPCA concernés.

Le Pacte régional de continuité professionnelle arrive à échéance fin décembre 2013, dans un contexte marqué par les évolutions réglementaires : renforcement des compétences des régions en matière de formation professionnelle prévu dans le cadre de la décentralisation, réforme de la formation professionnelle en cours de négociation, modalités opérationnelles de déclinaison du compte personnel de formation... autant de chantiers qui vont re - positionner les acteurs et les dispositifs. Par ailleurs, le contexte économique accroît, voire accélère les mutations en cours sur certains secteurs d'activités (industrie, imprimerie...).

Dans ce contexte clé la région propose de maintenir son engagement sur 2014 de manière transitoire et ciblée sur certains secteurs stratégiques de la région ou des projets engagés de manière pluri - annuelle. L'évaluation en cours de finalisation et les réformes permettront de repositionner la

stratégie de la Région sur ce volet au cours du second semestre 2014.

A noter dans ce cadre, la fin du dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC Territoriale) inscrit dans le Contrat de plan Etat Région 2007-2013, qui a couvert l'ensemble du territoire régional et a permis à plus de 410 entreprises PME de travailler ces problématiques. Ce dispositif a touché près de 15 000 salariés depuis la mise en œuvre fin 2008. Ce dispositif a également concouru à consolider les partenariats locaux afin de mieux rapprocher les acteurs de l'emploi et de la formation avec ceux du développement économique.

Cette démarche de GPEC Territoriale est actuellement en cours de refonte entre les différents acteurs impliqués. A ce jour, la Région est sollicitée par l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi afin de déployer une démarche de plateforme territoriale de GPEC sur Lille. Ces démarches expérimentales se mettront en œuvre de manière opérationnelle au cours de l'année 2014.

Par ailleurs, soucieuse que les logiques de développement économique et de formation s'alimentent, la Région continue d'accompagner les démarches prospective – compétences menées par les pôles d'excellence. Il s'agit d'accompagner les pôles et in fine les entreprises globalement sur les questions RH/Formation.

L'ensemble de ces actions sont inscrites dans le cadre de l'ensemble des Contrats d'Objectifs Sectoriels du CPRDFP. Ces dispositifs permettent à la Région de répondre aux problématiques auxquelles sont confrontés entreprises et salariés du territoire régional. Elles permettent également à la

Région de mobiliser des moyens nationaux (OPCA, FPSPP...) pour répondre aux enjeux de développement des compétences des actifs.

La Région se mobilise au travers des actions suivantes :

- Les programmes structurants permettant le financement du dispositif d'information-conseil et d'accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience permettant l'accès à une qualification reconnue et sécurisant ainsi le parcours des personnes en partenariat avec Pôle Emploi et ANFH.
- La première étape d'information-conseil VAE au travers de 118 points relais conseil ainsi que les modalités permettant d'accompagner les démarches de validation des acquis - expérience et formation - d'au moins 14 000 personnes.

L'intervention individuelle redéfinie en 2013, permet de réaffirmer l'importance de proposer aux publics DE et salariés licenciés adhérents au contrat de sécurisation professionnelle un dispositif d'Actions de Formations Individuelles.

Savoirs et compétences de base

Le segment 1 matérialise cette orientation politique et met en œuvre les programmes qui contribuent à l'insertion professionnelle. Pour favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, la Région met en œuvre sur tous les territoires :

- le programme Formation Insertion Jeunes (FIJ). Ce programme vise les 18 – 25 ans en grande difficulté, non qualifiés et non diplômés. La Région favorise leur insertion sociale et professionnelle effective. 77 projets d'insertion ont été retenus en 2013 suite à l'appel à projets. Le montant dédié est de 7 000 000 euros.
- le dispositif TIMP@SS avec 4 281 bénéficiaires en 2012, dont 2 037 personnes en demande d'emploi et 476 de moins de 26 ans.
- le dispositif « Ecole de la Deuxième Chance » avec l'Etat et le financement de 1000 places. Ces places se déploient dans le cadre de quatre E2C sur le territoire régional : Grand Lille, Grand Hainaut, Côte d'Opale et Artois avec un certain nombre d'antennes permettant de toucher les jeunes au plus près. L'objectif pour 2014 est de stabiliser le dispositif et de veiller à la bonne articulation sur les territoires ainsi qu'aux résultats.
- le financement du programme d'activités de l'Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) conformément à l'engagement pris dans le cadre du CPER avec 285 000 euros en appui du volet RH de la politique.

■ Segment 2 : l'accompagnement des politiques régionales

• le soutien à l'emploi et au développement économique

La Région engage un certain nombre d'actions qui permettent d'ancrer de plus en plus la formation comme un outil d'accompagnement du développement économique :

- le programme de formation à la création et à la reprise d'entreprises avec une prévision de 2000 personnes à former en 2014.
- le renforcement des formations à la reprise d'entreprise dans le cadre du volet formation du Programme Régional à la Création et Transmission d'Entreprise (PRCTE),
- Avec pour objectif de maintenir un maximum de jeunes agriculteurs sur le territoire régional en soutenant leur installation, la Région accompagne depuis 2002, en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture et VIVEA, des formations obligatoires, optionnelles, qualifiantes et individuelles. 253 stagiaires ont été formés en 2012 dont 33 % de femmes.

Toute personne a le droit de se former, d'améliorer ses connaissances afin de lever les obstacles et bénéficier des passerelles entre les mondes professionnel, social, économique, culturel, familial. Le Conseil régional s'y emploie afin que chacun exerce son droit de citoyen par :

- la professionnalisation des acteurs et l'aide au développement du sentiment de citoyenneté et d'appartenance à la société par le programme de formation spécifique en direction de 3 200 bénévoles du monde associatif (245 sessions de formation et 1 200 associations impactées) et le financement de l'Institut Régional d'Education et d'Orientation pour des formations à destination des représentants du personnel et syndicats de salariés à raison de 217 personnes formées, 22 actions dispensées, notamment dans les domaines GPEC et formation professionnelle.

La politique de formation est une politique territorialisée et la Région souhaite par un certain nombre d'actions accompagner le champ global de la formation mais aussi favoriser la qualité de la formation et de l'action dans ce champ.

- **la qualité et l'organisation territoriale**

La région œuvre dans un cadre renouvelé et de manière structurante pour :

- la modernisation, le développement et l'adaptation de l'appareil de formation régional,
- le développement d'espaces d'innovation dans un champ particulièrement réglementé avec le fonds pour l'innovation en formation,
- la contribution à l'accueil et l'accompagnement des jeunes en Missions Locales

Pour favoriser une meilleure connaissance et une meilleure appropriation du champ complexe de la formation, la Région développe avec les acteurs locaux des « lieux ressources formation tout au long de la vie ».

Quatorze « Espaces Info Formation » portés par des Maisons de l'Emploi, des Missions Locales, ou d'autres structures apportent ainsi une information claire, simple sur la formation aux actifs de nos territoires.

Par ailleurs, sont inscrits dans ce segment les projets relatifs à l'accompagnement de la vie associative, au financement des Missions Locales, au Collectif Régional pour l'Information et la Formation des femmes (CORIF) dans le cadre de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, intervention structurée au sein de la Région.

- *Segment 4 : mesures d'accompagnement des publics*

22 000 personnes rémunérées par la Région,

1 000 personnes bénéficiant de la protection sociale pour des actions financées par d'autres partenaires.

- *Segment 5 : Emplois d'Avenir*

La Région particulièrement touchée par le chômage des jeunes s'est engagée dans le développement des Emplois d'Avenir :

- en apportant un soutien aux employeurs pour le reste à charge,
- et en déployant un dispositif d'accompagnement formation renforcée, en lien et en complémentarité des employeurs et des Organismes Paritaires Collecteur Agréés (OPCA) des secteurs d'activités concernés par ce dispositif.

Sur le premier volet de la stratégie régionale, l'intervention engagée en 2013 est modulée en fonction des priorités régionales de développement d'activités nouvelles et des décisions prises au cours de l'année afin de s'adapter au dispositif.

La Région est engagée sur cette ligne afin d'accompagner les 10000 Emplois d'Avenir en appui des dispositifs fixés dans le projet de loi.

21.8 millions d'euros d'AEP sont fléchés par redéploiement pour financer ce dispositif ; sur le volet formation les dispositifs de droit commun renforcés seront actionnés.

■ Communication

Ce segment est reconduit pour un montant de 182 000 euros et concerne les outils de communication permettant de faire connaître l'action régionale en matière de formation à l'aide de différents supports. Cette information concerne également le financement de différents évènementiels liés à la mise en œuvre du PACTE pour l'Emploi et l'Avenir des Jeunes.

Moyens

Au titre de la Formation Permanente, il est proposé d'inscrire d'une part, pour la section de fonctionnement un montant d'autorisation d'engagement pluriannuelle de :

- **121 108 858 euros** au titre du segment 1 pour le droit à la formation tout au long de la vie
- **10 626 026 euros** au titre du segment 2 pour l'accompagnement des politiques régionales,
- **47 137 466 euros** au titre du segment 4 pour les mesures d'accompagnement des publics,
- **21 800 000 euros** au titre des Emplois d'Avenir,

Soit un total budgétaire de **200 672 350 euros**.

D'autre part, pour la section d'investissement, un montant d'autorisation de programme de **1 174 500 euros**.

En termes de crédits de paiement, le budget primitif prévoit l'inscription de **161 382 000 euros (dont 182 000 euros de communication)** en fonctionnement et **973 880 euros** en investissement.

DEVELOPPEMENT DURABLE, PROSPECTIVE ET EVALUATION

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
2 437 995,00 €	2 437 995,00 €

DEVELOPPEMENT DURABLE, PROSPECTIVE ET EVALUATION
Programmes 2014

Fonctionnement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014
	PROSPECTIVE et ANIMATION TERRITORIALE				310 000,00
	Adhésions	930	0202	DPE	30 000,00
	Etudes et démarche prospective (Collège)	930	0202	DPE	200 000,00
	Rencontres Nouveau Siècle	930	0202	DPE	30 000,00
	SRADDT - actualisation et valorisation	930	0202	DPE	50 000,00
	EVALUATION DES POLITIQUES				200 000,00
	Valorisation des travaux	930	0202	DPE	10 000,00
	Développement des outils de l'évaluation(expertises, AMO)	930	0202	DPE	50 000,00
	Evaluation CPER-PO et thèmes transversaux	930	0202	DPE	135 000,00
	Adhésions	930	0202	DPE	5 000,00
	SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE				200 000,00
	Fournitures et consommables	930	0202	DPE	15 000,00
	Acquisition et mise à jour de bases de données	930	0202	DPE	30 000,00
	Développement des outils SIG (Expertises et AMO)	930	0202	DPE	30 000,00
	Adhésions	930	0202	DPE	1 000,00
	Valorisation des travaux	930	0202	DPE	4 000,00
	PPIGE	930	0202	DPE	120 000,00
	DEVELOPPEMENT DURABLE				540 000,00
	Fonctionnement du CERDD	930	0202	DPE	250 000,00
	DD tour	930	0202	DPE	150 000,00
	Développement des outils du DD (Expertises,AMO)	930	0202	DPE	75 000,00
	Adhésions	930	0202	DPE	25 000,00
	Valorisation des travaux	930	0202	DPE	40 000,00
	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE - DEBAT PUBLIC				740 200,00
	Appui à la structuration des démarches de participation	930	0202	DPE	270 200,00
	Développement des outils du débat public (Expertises, AMO) hors coûts directs des débats	930	0202	DPE	170 000,00
	Démarches participatives	930	0202	DPE	300 000,00
	TESR				447 795,00
	Transformation Economique et Sociale Régionale	937	78	TES	447 795,00
	Total général				2 437 995,00

"DEVELOPPEMENT DURABLE, PROSPECTIVE, EVALUATION "

I Le Contexte

L'actualisation du SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de développement Durable du Territoire) ayant été voté en septembre 2013, il s'agit de faciliter son appropriation, préparer les éléments de sa mise en œuvre tant en interne de la Région qu'avec de nombreux acteurs régionaux, et poursuivre les travaux d'observation, de prospective et d'évaluation qui concourent à son caractère évolutif.

Il s'agit par ailleurs de poursuivre l'inscription de l'action régionale dans les principes du développement durable d'en évaluer son évolution à travers le rapport annuel de situation et d'orientation en matière de développement durable et la notation extra financière réalisée en 2014 en complément de la notation financière et de concourir à la diffusion de nouveaux modes de faire à travers le soutien aux actions du CERDD (Centre Ressource du développement Durable) et à la mise en œuvre du DD Tour.

Il s'agira de poursuivre les travaux d'évaluation des politiques régionales notamment dans le sens d'une meilleure prise en compte de problématiques communes à l'action régionale (territorialisation, appel à projets, TESR) et d'autre part une attention toute particulière sera apportée à l'évaluation de grandes politiques régionales (CPER, PO...).

Il s'agira de développer le débat public avec l'Instance Régionale de Débat Public qui trouvera à l'horizon 2014 son rythme d'activités en engageant et pilotant 2 à 3 débats.

II Les opérations

L'ensemble des missions menées au titre de cette fonction s'articule autour de la capacité à organiser tant en interne qu'en partenariat des éléments de réflexion et d'actions autour:

- **de l'observation régionale** au travers de la poursuite de la mise en œuvre du partenariat engagé entre la Région et l'INSEE et du développement d'indicateurs régionaux synthétiques et de suivi de leurs usages. Le forum hybride permanent lancé en 2013 participera aux travaux sur l'évolution des nouveaux indicateurs
- **de la prospective** permettant ainsi à l'Institution de prendre en compte dans la mise en œuvre de ses politiques publiques actuelles les besoins et les grandes tendances de la société régionale de demain au travers la poursuite des travaux du Collège Régional de Prospective, le suivi d'études prospectives, l'organisation des ateliers de prospective et des Rencontres du Nouveau Siècle.

Ces travaux s'inscriront dans le cadre du SRADDT évolutif dont l'actualisation a été votée le 26 septembre 2013.

- **de la planification régionale** permettant ainsi à l'Institution d'organiser son travail autour d'une compétence reconnue aux Régions notamment par le biais du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et de sa déclinaison territoriale. Il s'agira de favoriser l'appropriation du SRADDT actualisé pour développer sa mise en œuvre sur les territoires. Il s'agira par ailleurs de contribuer à l'élaboration de nouvelles Directives Régionales d'Aménagement (DRA) inscrites dans le SRADDT, une DRA sur la question des mobilités et une autre sur l'Égalité des territoires.
- **de l'évaluation des politiques régionales** mises en oeuvre par l'Institution que ce soit au titre des compétences, des politiques d'initiatives régionales et des programmes contractualisés dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région et des Programmes Opérationnels Européens 2007-2013, mais aussi en perspectives des programmes européens post 2013 et de grandes questions transversales (appel à projet, territorialisation, TESR...)
- **de l'analyse spatiale**, appuyée sur le pôle de compétences constitué autour du système d'information géographique régional (SIGALE® et Atelier de Cartographie) en matière de traitement, d'analyse, de cartographie et de diffusion de l'information géographique et statistique . Par ailleurs

en 2014 le budget d'animation de la PPIGE (Plateforme Publique de l'Information Géographique) est intégré dans ce chapitre budgétaire.

- **du développement durable**, concept qui s'affirme comme un principe directeur des politiques régionales au travers du Rapport Annuel de Situation et d'Orientations du Développement Durable, de l'Agenda 21 de la Région et la mise en place progressive de la DD conditionnalité et de la DD responsabilité via son Comité et l'action des services. Il s'agira aussi de soutenir et de participer à l'animation du DD Tour mis en place par le CERDD sur les territoires du Nord Pas de Calais. Enfin il s'agira de réaliser la notation extra financière en 2014 en complément de la notation financière.
- **de la démocratie participative**, consistant à positionner l'Institution comme une collectivité à haute qualité démocratique, à articuler l'action participative de la Région avec celle des autres collectivités locales et à renforcer la capacité des habitants à prendre part à la vie publique et à qualifier le débat public régional et local. Il s'agira dans ce cadre d'organiser le premier débat public régional sur la question de l'alimentaire et d'envisager la mise en œuvre d'autres débats (2 maximum).
- **de la transformation écologique et sociale** qui vise à promouvoir un nouveau modèle de Développement Durable au travers de 9 opérations de développement définissant des biens communs et associant les parties prenantes du projet.

Modes de faire

La mise en oeuvre de ces missions se traduit essentiellement :

- par des programmes d'études et d'assistance technique menés en maîtrise d'ouvrage régionale, en co-maîtrise d'ouvrage ou co-pilotage avec nos partenaires (Etat, Départements, INSEE, Régions voisines,) ;
- par l'adhésion à des organismes nationaux et européens actifs et productifs dans les domaines de l'évaluation, de la prospective, de l'information géographique, du développement durable ;
- par l'exploitation et le développement du potentiel du Système d'information géographique régional et de l'Atelier de Cartographie ;
- par la mise au point d'outils méthodologiques permettant un meilleur suivi et une meilleure évaluation de même qu'une meilleure prise en compte du développement durable dans les politiques régionales et le soutien à la dynamique collective des acteurs ;
- par la mise en place d'outils, de dispositifs, et d'espaces facilitant la démocratie participative.

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE - PARTENARIATS ASSOCIATIFS

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
9 640 000,00 €	9 640 000,00 €	9 723 101,00 €	9 723 101,00 €

Communication	40 000,00 €	0,00 €
---------------	-------------	--------

Total	9 763 101,00 €	9 723 101,00 €
-------	----------------	-----------------------

PARTENARIATS ASSOCIATIFS

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/1/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				4 352 825,00	4 352 825,00	0,00
PAS93501	CITOYENNETE	935	58	PAS	1 473 727,00	1 473 727,00	
PAS93502	CONSOMMATION RESPONSABLE ET COMMERCE EQUITABLE	935	58	PAS	400 232,00	400 232,00	
PAS93503	DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN	935	51	PAS	1 843 966,00	1 843 966,00	
PAS93504	AIDE AUX PROJETS DES JEUNES	935	58	PAS	634 900,00	634 900,00	
	Total programmes antérieurs				4 352 825,00	4 352 825,00	0,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
PAS93501	CITOYENNETE ET CONSOMMATION RESPONSABLE	935	58	PAS	3 010 000,00	1 090 858,00	1 919 142,00
PAS93503	DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN	935	51	PAS	5 680 000,00	3 789 418,00	1 890 582,00
PAS93504	AIDE AUX PROJETS DES JEUNES	935	58	PAS	950 000,00	490 000,00	460 000,00
	Total programmes				9 640 000,00	5 370 276,00	4 269 724,00
	Total général					9 723 101,00	4 269 724,00

Partenariats associatifs : Citoyenneté, Développement Social Durable des Territoires

Partenariats associatifs

- Fonctionnement : 9 723 101€

I – Contexte

Souhaitant réformer son intervention « politique de la ville » envers les territoires, la Région a décidé d'inscrire le Développement Social Durable des Territoires dans les travaux d'actualisation du SRADDT, de favoriser une approche différenciée des territoires en fonction de leurs difficultés, et de travailler avec les agglomérations pour expérimenter, évaluer, puis, généraliser une démarche de contractualisation.

L'intérêt de cette contractualisation est de faire se rencontrer les deux stratégies (régionale et intercommunale) pour dégager les enjeux communs de nature à assurer la transformation sociale des territoires. Renforcer le partenariat de la Région avec les Agglomérations sur des priorités définies conjointement permettra de mieux répondre aux enjeux et besoins des territoires.

Par ailleurs, l'égal accès aux droits, la participation de tous, l'expression et la lutte contre les discriminations, le soutien à la consommation responsable sont les éléments clés de la politique régionale de citoyenneté. Le soutien au monde associatif et une

réponse à ses besoins d'accompagnement et de projets collectifs en sont les vecteurs principaux, au travers de l'Education populaire.

Les partenariats associatifs s'inscrivent fortement dans le cadre du développement social durable des territoires. La prise en compte du fait européen, des territoires et de la répartition des compétences entre collectivités conduisent la Région à adapter ses modes d'intervention auprès des populations régionales pour :

- appuyer l'organisation régionale des mouvements et soutenir les initiatives citoyennes, de la lutte contre les discriminations à la consommation durable ;
- informer, soutenir la qualification des acteurs et des projets par la formation et les échanges d'expérience, la formulation des problématiques et leur mise en débat public, le développement des actions.

Pour contribuer davantage à l'attractivité du territoire régional et à la nécessaire solidarité des territoires entre eux, une démarche de recherche de fonds privés a été entreprise. La démarche se poursuit sur des politiques telles que celles de citoyenneté, de relations internationales ou de développement social durable des territoires ; elle permettra de créer un réel effet levier sur le rayonnement des politiques régionales.

II - Segments

Segment 1 : Citoyenneté et consommation responsable, une volonté de développer la logique de projet en partenariat avec les associations, pour favoriser l'égalité de droits et la dignité

L'égalité des droits et la lutte contre les discriminations agissent à différents niveaux de territoire et sont porteuses d'actions ou de projets créateurs de lien social. La Région soutient les associations dont les actions visent à renforcer les démarches collectives (l'information, la formation, l'expression, la participation et l'innovation dans la démarche) et celles dont les actions visent à accompagner la capacité individuelle à s'intégrer dans le collectif au travers de l'accès aux droits et à l'espace public, de la consommation responsable, de l'aide à agir et de la reconnaissance des publics en déni de citoyenneté.

Il s'agit de répondre aux objectifs suivants :

- renforcer les dynamiques d'échanges et de capitalisation en soutenant les têtes de réseaux par la mise en place d'outils collectifs et en favorisant les espaces d'échanges et de formations ;
- soutenir et accompagner les initiatives créatrices de lien social, structurées autour de l'accompagnement des populations en difficultés, l'expression et l'information du citoyen ;
- appuyer les structures favorisant la consommation responsable, l'inclusion et la lutte contre les discriminations ;
- concourir à la qualification des dynamiques et à l'évolution des pratiques et politiques publiques.

Et en 2014 la priorité sera donnée à la mise en œuvre d'une politique de citoyenneté révisée, autour des valeurs de l'Education populaire.

Segment 3 : Une dynamique de Développement Social Durable (DSDT) des territoires en partenariat avec les agglomérations.

Cette nouvelle dynamique a permis de développer de nouveaux modes de conventionnement avec d'abord 3 agglomérations et 2 Communautés urbaines, et de différencier les modes d'intervention de la Région en fonction des réalités locales et des niveaux de difficultés. Autour d'un pilotage transversal au sein de l'Institution régionale, il s'agit d'accompagner la transformation sociale des territoires, notamment ceux qui rencontrent le plus de difficultés, en ayant une attention particulière pour les populations les plus éloignées de l'accès aux informations, aux services publiques...

Au regard plus particulièrement des politiques suivies par la Direction des partenariats internationaux et régionaux, il s'agit aussi d'essayer les expériences réussies de la politique de la ville à l'ensemble du territoire régional, notamment en termes de participation des habitants : diffusion des Fonds de Participation des Habitants (FPH) en milieu rural (FLIP), structuration locale des projets associatifs sur la base des Quartiers d'Été, réseaux d'appui et d'échange des processus de participation des habitants et renforcement de l'appui méthodologique aux territoires et aux acteurs. La mise en place d'une démarche régionale de capitalisation permettra de rendre les informations accessibles à tous.

Ainsi, la Région entend bien réaffirmer son engagement pour un développement équitable des territoires et, en 2014, elle élargira la contractualisation à d'autres agglomérations, pour une mise en œuvre généralisée du DSDT.

Segment 4 – Une politique en faveur de l'engagement et de l'emploi des jeunes.

Depuis 2011, la Région accompagne la mise en place du service civique volontaire en soutenant les associations du territoire qui accueillent des jeunes volontaires. Cette démarche s'intègre pleinement dans le Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales (PACTE) pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes.

Son objectif est double :

- accompagner et outiller les structures pour accueillir au mieux les jeunes et favoriser leur insertion ;
- assurer une qualification effective des volontaires - à valoriser - afin de permettre un accès à l'emploi ou à la formation à l'issue du volontariat.

Par ailleurs, l'accent est particulièrement mis sur l'engagement et le bénévolat des jeunes. Il s'agit de sensibiliser, de reconnaître et de valoriser ces initiatives, en inscrivant notamment cette démarche dans les démarches citoyennes comme dans le PACTE.

FORMATIONS INITIALES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
176 183 304,00 €	220 115 000,00 €	175 000 000,00 €	163 059 300,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
112 749 000,00 €	124 038 088,00 €	109 247 103,00 €	107 468 088,00 €

Affaires juridiques	1 613 000,00 €	1 605 000,00 €
Communication	440 000,00 €	398 000,00 €
Total	111 300 103,00 €	109 471 088,00 €

Investissement

FORMATIONS INITIALES

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				418 964 526,00	103 347 300,00	315 617 226,00
9012010201	LYCEES	902	222	DFI	28 700 000,00	1 700 000,00	27 000 000,00
9012010202	LYCEES	902	222	DFI	0,00	0,00	0,00
9012011201	PROGRAMME DE VIE LYCEENNE	902	222	DFI	0,00	0,00	0,00
9012013601	PROGRAMMES ANTERIEURS A 1999	902	222	DFI	2 612 700,00	0,00	2 612 700,00
LYC90201	LYCEES PUBLICS	902	222	DFI	343 000 000,00	83 009 400,00	259 990 600,00
LYC90202	LYCEES PRIVES	902	223	DFI	15 000 000,00	12 000 000,00	3 000 000,00
LYC90203	CITES MIXTES - Investissement	902	224	DFI	8 045 000,00	70 000,00	7 975 000,00
LYC90205	LYCEES PUBLICS SUBVENTION	902	222	DFI	6 688 000,00	3 343 900,00	3 344 100,00
LYC90206	LYCEES HORTICOLES	902	222	DFI	1 258 000,00	224 000,00	1 034 000,00
LYC90207	COOPERATION DECENTRALISEE	902	222	DFI	2 660 826,00	0,00	2 660 826,00
LYC90208	EQUIPEMENTS 2013	902	222	DFI	11 000 000,00	3 000 000,00	8 000 000,00
	Total programmes antérieurs				418 964 526,00	103 347 300,00	315 617 226,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
LYC90201	ETUDES ET TRAVAUX LYCEES PUBLICS				181 500 000,00	45 300 000,00	136 200 000,00
	Réhabilitations et restructurations	902	222	DFI	84 000 000,00	15 000 000,00	69 000 000,00
	Réhabilitations et restructurations Cités mixtes	902	224	DFI	9 000 000,00	2 000 000,00	7 000 000,00
	Constructions neuves	902	222	DFI	20 000 000,00	2 800 000,00	17 200 000,00
	Crédits d'urgence délégués	902	222	DFI	6 000 000,00	3 500 000,00	2 500 000,00
	Installations sportives	902	222	DFI	9 000 000,00	1 500 000,00	7 500 000,00
	Développement du numérique	902	222	DFI	3 000 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00
	Logements de fonction	902	222	DFI	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Immobilier par destination (matériel de restauration scolaire)	902	222	DFI	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
	Acquisition de matériels pour les EMOP	902	222	DFI	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00
	Autres opérations	902	222	DFI	17 500 000,00	3 000 000,00	14 500 000,00
	Accessibilité (ADAP)	902	222	DFI	20 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
	Plan sanitaires	902	222	DFI	8 000 000,00	2 000 000,00	6 000 000,00
LYC90202	LYCEES PRIVES				11 585 000,00	2 882 000,00	8 703 000,00
	Subventions aux Lycées privés - Travaux	902	223	DFI	9 000 000,00	1 800 000,00	7 200 000,00
	Subventions aux Lycées privés - Equipements	902	223	DFI	500 000,00	210 000,00	290 000,00
	Subventions aux Lycées privés agricoles	902	223	DFI	1 085 000,00	452 000,00	633 000,00
	Subventions aux Maisons familiales rurales	902	223	DFI	1 000 000,00	420 000,00	580 000,00
LYC90205	LYCEES PUBLICS SUBVENTION				13 000 000,00	4 500 000,00	8 500 000,00
	Subventions aux communes et aux structures intercommunales	902	222	DFI	11 000 000,00	3 000 000,00	8 000 000,00
	Subventions aux EPLE	902	222	DFI	2 000 000,00	1 500 000,00	500 000,00
LYC90208	EQUIPEMENTS LYCEES PUBLICS				14 030 000,00	7 030 000,00	7 000 000,00
	Equipements lycées publics	902	222	DFI	14 030 000,00	7 030 000,00	7 000 000,00
	Total programmes				220 115 000,00	59 712 000,00	160 403 000,00

Total général		163 059 300,00	
----------------------	--	-----------------------	--

Fonctionnement

FORMATIONS INITIALES					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				7 000 000,00	4 000 000,00	3 000 000,00
LYC93202	DOTATIONS LYCEES PUBLICS	932	28	DFI	4 000 000,00	3 000 000,00	1 000 000,00
LYC93205	AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES	932	28	DFI	3 000 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00
	Total programmes antérieurs				7 000 000,00	4 000 000,00	3 000 000,00

Programmes 2014					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
LYC93202	DOTATIONS LYCEES PUBLICS			DFI	57 600 000,00	56 600 000,00	1 000 000,00
	Dotation globale de fonctionnement	932	222	DFI	56 400 000,00	55 400 000,00	1 000 000,00
	Dotation aide régionale en faveur du sport	932	222	DFI	400 000,00	400 000,00	0,00
	Dotations aux frais de transport	932	222	DFI	800 000,00	800 000,00	0,00
LYC93203	FORFAITS REGIONAUX D'EXTERNAT - LYCEES PRIVES			DFI	39 000 000,00	33 300 000,00	5 700 000,00
	Forfait Régional d'Externat - part fonctionnement (FRE)	932	223	DFI	18 000 000,00	18 000 000,00	0,00
	Forfait Régional d'Externat - part personnel (FRE TOS)	932	223	DFI	21 000 000,00	15 300 000,00	5 700 000,00
LYC93205	AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES			DFI	19 735 000,00	8 865 000,00	10 870 000,00
	Aides Individuelles (Chequiers)	932	28	DFI	12 000 000,00	6 800 000,00	5 200 000,00
	Projets Lycées (Actions Educatives, EPS...)	932	28	DFI	3 735 000,00	515 000,00	3 220 000,00
	Restauration (ARH, marchés)	932	28	DFI	2 000 000,00	700 000,00	1 300 000,00
	Numérique	932	28	DFI	2 000 000,00	850 000,00	1 150 000,00
LYC93207	LYCEES PUBLICS MAINTENANCE PATRIMONIALE			DFI	4 000 000,00	1 000 000,00	3 000 000,00
	Entretien - services du patrimoine	932	222	DFI	4 000 000,00	1 000 000,00	3 000 000,00
		932	222	DFI			
	COMMUNICATION	930	0202	COM		398 000,00	0,00
	JURIDIQUE	930	0202	AJC		1 605 000,00	0,00
	Total programmes				120 335 000,00	101 768 000,00	20 570 000,00
	TOTAL					105 768 000,00	23 570 000,00

LYC93209	CONTRATS AIDES				3 703 088,00	3 703 088,00	0,00
	Communes et structures intercommunales	932	222		198 600,00	198 600,00	0,00
	Organismes publics divers	932	222		2 954 488,00	2 954 488,00	0,00
	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	932	222		550 000,00	550 000,00	0,00

	TOTAL GENERAL				124 038 088,00	109 471 088,00	23 570 000,00
--	----------------------	--	--	--	-----------------------	-----------------------	----------------------

LYCEES

I Contexte

Les lycées – publics et privés – sont un enjeu central de l'action de la Région vis-à-vis de sa jeunesse : la construction, la rénovation des bâtiments, l'acquisition et la gestion du matériel pédagogique, la gestion de l'énergie, des sites de restauration, des transports, des équipements sportifs... forment un ensemble qui influe sur les destins et les parcours de 180 000 jeunes.

L'action régionale trouve son orientation dans le Schéma Régional des Formations et le CPRDFP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles). Elle fonde ses ambitions dans le **lycée du IIIe millénaire** :

- le lycée est **ouvert** sur son territoire et l'anime. L'offre de formation, l'accueil, la restauration, l'hébergement, les chéquiers-livres et les transports en sont les instruments les plus visibles.
- le lycée **numérique**. Il développe les capacités personnelles et collectives, en activant toutes les intelligences. Le schéma de cohérence numérique, l'opération smart tablettes et savoirs numériques 59-62 fournissent les outils, intensifient les bons usages.
- le lycée **participatif** permet à tous de s'approprier les espaces de vie. Il transforme le fonctionnement même du lycée en mobilisant toute la communauté éducative.
- le lycée **sobre en ressources**. Cette sobriété vise l'amélioration du confort de vie, la connaissance des coûts et contribue aux objectifs du plan climat. Le dialogue de

- gestion individualisée et le programme EfEEL (Efficacité Eau et Energie dans les Lycées) alimentent cette dynamique.
- le lycée **patrimoine**, sous l'angle du bâti et de l'équipement, répond à des fonctionnalités professionnelles et techniques, avec une modularité et des matériaux spécifiques. La plasticité des lieux, leur ouverture et leur usage sont l'objet d'une modélisation : les bâtiments sont modulaires.

La réalisation des priorités de la Région s'appuie sur le dialogue individualisé avec les établissements. Le Programme Prévisionnel des Investissements (PPI) 2011-2015, qui représente 700 M€, traduit ces ambitions par des constructions, restructurations, aménagements des lieux de formation.

Le budget 2014 poursuit des actions traduites autour de différents axes :

- définir et accompagner l'ambition pour l'éducation et la formation ;
- optimiser et rendre lisibles les parcours de formation ;
- faciliter la connaissance des métiers et l'accès à l'emploi ;
- reconnaître l'apprentissage comme voie de réussite ;
- garantir l'égalité des droits et prévenir le décrochage.

II Segments

Fonctionnement

FAIRE FONCTIONNER LES LYCEES PUBLICS ET PRIVES

Segment 1 : Dotations lycées publics

La Région assure le fonctionnement des lycées publics, dont elle contrôle budgets, exécutions budgétaires et comptes financiers. Elle conduit une politique d'efficacité énergétique avec les lycées cohérente avec les engagements de développement durable. Avec le programme EfEEL (Efficacité Eau et Energie dans les Lycées) et malgré la hausse des coûts de viabilisation, les crédits régionaux peuvent se concentrer sur l'éducation.

Le montant de la dotation de fonctionnement des EPLE, à 56,4 M€, est identique au montant de 2013. Les crédits inscrits au BP prévoient la possibilité d'une aide aux établissements en difficulté ou dont les capacités d'autofinancement auraient diminué. Ils intègrent le financement des dotations « sports » et « transports », afin de faciliter la mobilité et la pratique de l'EPS.

Le budget prévoit ainsi une inscription d'autorisation d'engagement de **57,6 M€**

Segment 2 : Forfaits régionaux d'externat – Lycées privés

La Région finance le fonctionnement des lycées privés via les deux parts du forfait régional d'externat (la première liée au fonctionnement, la seconde aux personnels techniques). Elle finance également des dépenses d'investissement en leur faveur.

Conformément au protocole d'accord conclu en 2013 avec ses partenaires, la Région soutient l'effort des communautés éducatives en leur fournissant les conditions de travail adaptées à leurs missions.

Le budget prévoit une inscription d'autorisation d'engagement de **39 M€**

Segment 3 : Autres services périscolaires et annexes

FAIRE VIVRE LE SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS ET LE CONTRAT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES (CPRDFP)

Les COS (Contrats d'Objectifs Sectoriels) déclinent, pour chaque secteur professionnel, les principes du CPRDFP et constituent des références pour l'évolution de la carte des formations : les réalisations de la collectivité sont conçues dans un cadre partenarial.

La collectivité facilite la poursuite de parcours de formation fluides, lisibles, pour tous les jeunes, de bac+3 à bac-3. L'offre de formation doit être proche et diversifiée : les lycées sont de

véritables outils d'aménagement du territoire et constituent des tremplins pour l'avenir de la région.

L'acquisition des métiers, l'insertion dans l'emploi, sont facilitées par la politique d'équipement pédagogique et d'équipement en matériels numériques.

REpondre AUX EVOLUTIONS DES BESOINS PEDAGOGIQUES

Les évolutions des structures pédagogiques des établissements peuvent se traduire par des besoins d'équipements spécifiques. Les réformes des voies technologiques et professionnelles ont des incidences sur les structures et les matériels des EPLE. Afin de répondre à l'enjeu d'adaptation permanente de l'appareil de formation, la Région prépare, en liaison avec les établissements, les dotations nécessaires.

Le dialogue de gestion individualisé – instauré et mené depuis 2010 – institutionnalise la démarche partenariale avec les établissements.

SE CONNECTER

La Région est fortement engagée dans le développement du numérique au lycée, en déployant un environnement numérique de travail (ENT) avec les autorités académiques et les départements, en dotant les EPLE de matériels nomades, en assurant leur connexion au Très Haut Débit.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (9 juillet 2013) a reconnu et accru les compétences régionales en matière de numérique. Le lycée

du troisième millénaire accompagne les élèves dans la société numérique.

INVESTIR POUR L'APPRENTISSAGE PUBLIC

Le CPRDFP promeut le développement des parcours de formation en alternance et en particulier en apprentissage, voie de réussite, d'excellence et d'insertion. C'est pourquoi le budget Lycées prévoit les investissements nécessaires au développement des UFA (Unités de Formation par Apprentissage) au sein des EPLE.

AIDER LES FAMILLES

Soucieuse de la gratuité de l'enseignement pour garantir l'égalité des droits à la formation, la Région mène depuis 2004 une politique d'aide directe aux lycéens pour la location ou l'achat des manuels et fournitures scolaires.

Le budget 2014 conserve cette politique qui touche toutes les familles de la région à travers le « Chéquier Livres Région ». Il suppose l'évolution des modalités d'attribution, en recherchant une lisibilité accrue et une efficacité plus grande de la dépense publique notamment en la remplaçant dans l'ensemble des soutiens accordés aux familles par l'Etat.

SOUTENIR LES PROJETS EDUCATIFS, OUVRIR SUR LE MONDE

La subvention Soutien aux Projets Educatifs des Lycées (SPEL) apporte une aide aux projets des établissements, sur une base forfaitaire prenant notamment en compte le nombre de boursiers et finance des actions de plus grande envergure et de mobilité.

La Région fait de l'éducation et de la formation des outils d'émancipation, d'insertion et de créativité, à la portée de chaque jeune. Le déploiement du programme EfEEL (Efficacité Eau et Energie dans les Lycées) a vocation à amplifier les moyens mobilisables par les lycées au service de la pédagogie.

LE BUDGET PARTICIPATIF DES LYCEES (BPL) : LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE POUR AMELIORER SON CADRE DE VIE

La Région poursuit le développement du Budget Participatif des Lycées, afin que la communauté éducative, dans son ensemble, puisse se saisir de l'amélioration de son quotidien, via le soutien à des projets débattus par l'ensemble des « habitants » du lycée.

La Région soutient activement la prévention des attitudes sexistes et favorise les actions d'éducation dans le domaine de la sexualité en direction des lycéens.

SANTE, CONFIANCE, CONVIVIALITE, ACCESSIBILITE, DEVELOPPEMENT DURABLE : LES 5 OBJECTIFS DU PROJET REGIONAL POUR LA RESTAURATION

La Région aide tous les établissements à garantir l'accès de tous à la demi-pension. Les 5 objectifs du Projet Régional de restauration visent à faire des 160 sites de restauration de la région des lieux sûrs, d'éducation et de bien-être.

La Région déploie ainsi son service public régional de restauration scolaire fondé sur une exigence de qualité :

- consolider les équipes existantes, tant dans les EPLE qu'en Région ;

- améliorer l'appareil de production, équipements, installations, conditions sanitaires et techniques ;
- définir des standards de qualité (référentiel) et de production ;
- définir une politique de tarifs cohérente basée sur la connaissance des coûts, génératrice d'économies et de satisfaction des usagers ;
- communiquer sur l'action régionale en faveur de la restauration.

Le budget prévoit une inscription d'autorisation d'engagement de **19,7 M€**

CONTRATS AIDES

Pour la première fois en 2014, et conformément aux orientations prises par l'institution régionale, le budget de fonctionnement dédié au financement des Contrats Aidés apparaît dans la partie « lycée » du Budget.

Une inscription budgétaire de **3,7 M€ d'AEP et de CP** est ainsi portée au budget.

-> Le montant total des autorisations d'engagement pour les segments de fonctionnement est de **124,04 M€**

-> Les crédits de paiement totaux correspondants sont de **107,47 €**

Communication :

En outre, en 2014, la Région continue de soutenir la communication sur cette politique au travers de campagnes ciblées et thématiques

Le budget prévoit des crédits de **0,398 M€**

INVESTISSEMENT

Le projet de budget 2014 diffère, pour la première année, du cadre pluriannuel défini lors de la séance plénière du 23 juin 2011 élaboré dans une enveloppe de 700 millions d'euros sur quatre ans, soit 175 millions d'euros de crédits de paiement annuels, avec une baisse à 163 millions d'euros. Cette diminution est liée à la contrainte forte pesant sur les finances régionales.

Segment 1 : Etudes et travaux lycées publics

Les principales caractéristiques du projet de budget d'investissement Lycées pour 2014, qui fait l'objet d'une présentation plus détaillée dans le cadre du document « programmation 2014 du programme prévisionnel des investissements des Lycées », sont, comme en 2013, les suivantes :

- le lissage et/ou une nouvelle relecture des programmes de l'ensemble des opérations non engagées, en privilégiant les opérations : justifiées par des impératifs de sécurité, directement liées aux besoins de la pédagogie, ou concourant à l'objectif de réduction des surfaces du parc immobilier des lycées,
- le respect des cibles du lycée du 3^e Millénaire, opération de développement dans le cadre de la transformation écologique et sociale régionale, et notamment la participation des différentes parties prenantes à la définition des projets, la compacité et la modularité des programmes et des techniques constructives, la prise en compte d'objectifs de sobriété énergétique.

L'année 2014 verra notamment le lancement d'opérations de construction d'internats modulaires en conception-réalisation, ou encore de premiers travaux dans le cadre du plan EFEEL (efficacité énergie et eau dans les lycées) :

- la mise en place, lorsque c'est nécessaire, des travaux d'attente quand les opérations lourdes programmées ne peuvent être réalisées dans l'immédiat,
- la poursuite de la mise à niveau de l'infrastructure informatique des Lycées,
- la poursuite et la formalisation dans le cadre d'agendas d'accessibilité programmée de la mise en accessibilité des Lycées, avec une première tranche d'études et de travaux permettant d'engager cette démarche, et l'ouverture d'autorisations de programme correspondantes,
- le lancement d'un plan de mise à niveau des sanitaires dans les Lycées, compte tenu de l'insuffisance ou du mauvais état de nombreuses installations.

-> Le budget prévoit une inscription d'autorisation de programme de **181,5 M€**

Segment 2 : Lycées privés

Les engagements régionaux vis-à-vis des partenaires de l'enseignement privé aboutissent à une participation plus réduite à leurs investissements à partir de 2014.

Par le budget présenté, la Région envisage de poursuivre :

- les opérations immobilières des établissements du CREAP (Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé) et de la Fédération des MFR (Maisons Familiales Rurales),

- l'équipement des lycées dépendant de la DREC (Direction Régionale de l'Enseignement Catholique)

-> Le budget prévoit une inscription d'autorisation de programme de **11,58 M€**

Segment 3 : Lycées publics subvention

Le segment subventions permet le cofinancement d'opérations de mise en sécurité des abords des Lycées, de construction ou de rénovation d'équipements sportifs bénéficiant aux Lycées, sous maîtrise d'ouvrage d'autres collectivités publiques.

Le cofinancement d'opérations communales ou intercommunales sur les équipements sportifs est un complément essentiel à la politique de construction d'équipements sous maîtrise d'ouvrage régionale, permettant à chaque établissement de bénéficier de solutions pour la pratique de l'EPS, même lorsqu'il ne dispose pas d'équipements intra-muros.

Marginalement, le segment prévoit le cofinancement d'équipements dont l'acquisition est initiée par les EPLE eux-mêmes.

-> Le budget prévoit une inscription d'autorisation de programme de **13 M€**

Segment 4 : Equipement lycées publics

Depuis deux exercices, la politique d'équipements des lycées a fait l'objet d'une montée en puissance financière et d'une sanctuarisation, avec la création au BP 2013 d'un segment spécifique. Parmi les opérations nouvelles emblématiques de l'année 2014 figurent :

- la poursuite du programme d'équipements numériques des Lycées, avec notamment la poursuite de l'opération de dotation en tablettes numériques et en ordinateurs, et la livraison d'équipements d'expérimentation scientifique assistée par ordinateur (EXAO),
- la mise à niveau des équipements de la filière équipements thermiques et énergétiques, dans le droit fil de la volonté régionale de transformation écologique et sociale,
- une première tranche de modernisation du parc d'engins du lycée des travaux publics de Bruay-la-Buissière dans le cadre du projet cofinancé par le plan d'investissements d'avenir
- **pour la première fois, la mise à disposition de vélos dans les lycées publics.**

-> Le budget prévoit une inscription d'autorisation de programme de **14,03 M€**

-> Le montant total des autorisations de programme pour les segments d'investissement est de **220,11 M€**

-> Les crédits de paiement totaux correspondants sont de **163,06 M€**

CULTURE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
6 900 000,00 €	8 200 000,00 €	8 200 000,00 €	8 200 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
43 685 250,00 €	44 005 000,00 €	44 519 703,00 €	42 949 851,00 €

Communication	202 000,00 €	274 000,00 €
---------------	--------------	---------------------

Total	44 721 703,00 €	43 223 851,00 €
-------	-----------------	------------------------

CULTURE

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				13 197 000,00	5 152 000,00	8 045 000,00
DCU90301	ACTIVITES D'INITIATIVE REGIONALE	903	312	DCU	0,00	0,00	0,00
		903	313	DCU	0,00	0,00	0,00
DCU90302	CAPITALE REGIONALE DE LA CULTURE	903	312	DCU	0,00	0,00	0,00
		903	313	DCU	500 000,00	500 000,00	0,00
DCU90303	ANTENNE DU LOUVRE	903	313	DCU	0,00	0,00	0,00
DCU90304	ART ET CULTURE	903	311	DCU	55 000,00	55 000,00	0,00
		903	312	DCU	3 330 000,00	1 342 000,00	1 988 000,00
DCU90305	PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL	903	313	DCU	7 157 000,00	2 100 000,00	5 057 000,00
DCU90306	OPERATIONS D'INITIATIVE REGIONALE ET ACTIONS TRANSVERSALES	903	312	DCU	2 105 000,00	1 105 000,00	1 000 000,00
		903	313	DCU	50 000,00	50 000,00	0,00
DCU90501	PAYS PATRIMOINE BATI	905	53	DCU			
Total programmes antérieurs					13 197 000,00	5 152 000,00	8 045 000,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
DCU90304	ART ET CULTURE				3 780 000,00	1 328 000,00	2 452 000,00
	Equipements structurants	903	311	DCU	250 000,00	200 000,00	50 000,00
	Enseignement artistique						
	Autres équipements structurants	903	312	DCU	160 000,00	128 000,00	32 000,00
	Accompagnement de la dynamique artistique et culturelle	903	312	DCU	3 370 000,00	1 000 000,00	2 370 000,00
DCU90305	PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL				2 420 000,00	720 000,00	1 700 000,00
	Patrimoine matériel et immatériel	903	313	DCU	2 420 000,00	720 000,00	1 700 000,00
DCU90306	OPERATIONS D'INITIATIVE REGIONALE ET ACTIONS TRANSVERSALES				2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Operations d'initiative régionale et actions transversales	903	312	DCU	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total programmes					8 200 000,00	3 048 000,00	5 152 000,00
Total général						8 200 000,00	13 197 000,00

CULTURE

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				14 500 000,00	14 500 000,00	0,00
DCU93303	LOUVRE LENS	933	313	DCU			
DCU93304	ART ET CULTURE	933	311	DCU	2 000 000,00	2 000 000,00	
		933	312	DCU	8 405 000,00	8 405 000,00	
DCU93305	PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL	933	313	DCU	1 350 000,00	1 350 000,00	
DCU93306	OPERATIONS D'INITIATIVE REGIONALE ET ACTIONS TRANSVERSALES	933	313	DCU	1 600 000,00	1 600 000,00	
		933	312	DCU	1 145 000,00	1 145 000,00	
DCU93501	PAYS PATRIMOINE BATI	935	53	DCU	0,00	0,00	
	Total programmes antérieurs				14 500 000,00	14 500 000,00	0,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
DCU93303	LOUVRE LENS				0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement du Louvre-Lens	933	313	DCU			
DCU93304	ART ET CULTURE				35 805 000,00	24 351 000,00	11 454 000,00
	Equipements structurants Enseignement artistique	933	311	DCU	4 610 000,00	3 006 500,00	1 603 500,00
	Autres équipements structurants	933	312	DCU	13 620 000,00	9 153 000,00	4 467 000,00
	Accompagnement de la dynamique artistique et culturelle	933	312	DCU	17 575 000,00	12 191 500,00	5 383 500,00
DCU93305	PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL				4 650 000,00	3 098 851,00	1 551 149,00
	Equipements structurants du patrimoine	933	313	DCU	3 780 000,00	2 533 351,00	1 246 649,00
	Accompagnement de la dynamique patrimoniale	933	313	DCU	810 000,00	526 500,00	283 500,00
	Inventaire régional du patrimoine culturel	933	313	DCU	60 000,00	39 000,00	21 000,00
DCU93306	OPERATIONS D'INITIATIVE REGIONALE ET ACTIONS TRANSVERSALES				3 550 000,00	1 000 000,00	2 550 000,00
	Grands projets régionaux patrimoniaux	933	313	DCU	110 000,00	110 000,00	0,00
	Grands projets régionaux arts et culture	933	312	DCU	3 150 000,00	600 000,00	2 550 000,00
	Coopération internationale	933	312	DCU	290 000,00	290 000,00	0,00
	Autres actions transversales	933	312	DCU	0,00		
						274 000,00	
	COMMUNICATION	930	0202	COM		274 000,00	
	Total programmes				44 005 000,00	28 723 851,00	15 555 149,00
	Total général					43 223 851,00	15 555 149,00

CULTURE

I CONTEXTE

Il faut rappeler que la Culture, bien que ne faisant pas partie de nos compétences obligatoires (hors enseignement artistique pré – professionnel et inventaire général du patrimoine culturel), a toujours été considérée comme une priorité régionale.

En effet, le budget Culture de la Région Nord-Pas de Calais demeure un budget prioritaire dès lors que la politique culturelle régionale est une politique emblématique qui résulte d'un volontarisme historique.

Elle se décline à travers la cohérence de deux axes irrigués par les notions d'attractivité et de solidarité :

- le « droit commun » (soutien à la création et à la diffusion en direction des artistes et des structures, le soutien au développement culturel des territoires et aux projets à l'initiative des habitants, la valorisation du patrimoine)
- les opérations et projets d'initiative régionale (le Louvre – Lens, la Région des Musées, le château de Versailles à Arras, l'implantation de l'IMA à Tourcoing, les Capitales Régionales de la Culture, Mineurs du Monde)

Ces deux axes se nourrissent les uns des autres.

En effet, les projets d'initiatives impliquent à la fois les artistes, les structures culturelles régionales, les collectivités locales

concernées et les grands établissements nationaux et les structures culturelles régionales trouvent de nouveaux modes d'expression dans leurs contributions aux projets d'initiatives. Ensemble, ils constituent des leviers de développement économique et d'attractivité de notre région, ils participent à l'aménagement de nos territoires et contribuent à la cohésion sociale.

L'objectif de cette stratégie est de garantir un service public de qualité, un accès à la culture de l'ensemble de nos concitoyens par une démocratisation culturelle renforcée et de favoriser, sur chacun des infra – territoires et sur le territoire régional, une économie résidentielle et présente.

Dans une logique de solidarité avec l'exécutif, il est nécessaire au regard des contraintes budgétaires de contenir le budget Culture tout en conservant ces orientations historiques et stratégiques.

Tout en reconnaissant le rôle moteur et déterminant de la ville de Lille et du territoire métropolitain pour notre région, l'exigence d'équité territoriale est une demande permanente, demande à laquelle il sera nécessaire de répondre par des propositions très concrètes et bien que le rééquilibrage de l'intervention régionale soit déjà engagé grâce aux projets d'initiative et au soutien d'équipements structurants.

II SEGMENT

Art et Culture :

- Investissement

La Région poursuivra son accompagnement des programmes engagés par les structures à vocation régionale et l'accompagnement des projets d'aménagement culturel des territoires et d'équipements des établissements culturels structurants.

- Fonctionnement

La Région maintiendra son engagement vis-à-vis des artistes et des structures culturelles avec un objectif de rééquilibrage de son intervention en direction des territoires et en fonction de l'engagement des autres partenaires publics de la culture en région.

Elle veillera également, à continuer d'accompagner la filière cinématographique notamment en matière de diffusion et à soutenir l'économie du livre et des libraires indépendants.

Patrimoine matériel et immatériel :

- Investissement

Le programme de rénovation du patrimoine rural sera poursuivi ainsi que la participation de la Région au Fonds Régional d'Acquisition des Musées, en partenariat avec l'Etat.

- Fonctionnement

L'effort régional en direction de la valorisation et la démocratisation du patrimoine culturel sera mis en cohérence avec les grands projets et thématiques régionales tels que Mineurs du Monde, Région des Musées et Chemins de Mémoire. La mission inventaire, pour conclure des opérations de recherche en cours, réalisera deux ouvrages. L'un consacré au Patrimoine Balnéaire de la ville de Berck et le deuxième destiné à rendre compte des ouvrages fortifiés de la grande guerre sur le secteur des Weppes.

Opérations d'initiative régionale et actions transversales:

- Investissement

Maubeuge 2015 sera l'occasion d'accompagner le territoire notamment, dans un projet de rénovation de l'Arsenal.

- Fonctionnement

Les partenariats avec les Etablissements Nationaux de Versailles et de l'Institut du Monde Arabe se poursuivent pour engager une nouvelle étape.

2014 sera l'année de l'engagement de Maubeuge 2015 afin d'accompagner le territoire dans son projet de « laboratoire culturel » favorisant, par des approches innovantes, l'accès de tous les publics à la culture.

CULTURE - LOUVRE LENS

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
0,00 €	4 500 000,00 €	22 441 500,00 €	13 737 555,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
8 709 115,00 €	10 028 400,00 €	8 709 115,00 €	10 028 400,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	--------

Total	8 709 115,00 €	10 028 400,00 €
--------------	----------------	------------------------

Investissement

**GPR Louvre Lens
Programmes antérieurs**

					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				11 237 555,00	11 237 555,00	0,00
GPR90301	LOUVRE LENS	903	313	GPR	11 237 555,00	11 237 555,00	
Total programmes antérieurs					11 237 555,00	11 237 555,00	0,00

Programmes 2014

					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
					4 500 000,00	2 500 000,00	2 000 000,00
GPR90306	Maison des projets	903	313	GPR	2 500 000,00	2 000 000,00	500 000,00
GPR90307	Réserves du LOUVRE	903	313	GPR	2 000 000,00	500 000,00	1 500 000,00
Total programmes					4 500 000,00	2 500 000,00	2 000 000,00

Total général						13 737 555,00	2 000 000,00
----------------------	--	--	--	--	--	----------------------	---------------------

FONCTIONNEMENT DU LOUVRE LENS

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				0,00	0,00	0,00
DCU93310	FONCTIONNEMENT DU LOUVRE LENS	933	313	DCU	0,00	0,00	0,00
Total programmes antérieurs					0,00	0,00	0,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
DCU93310	FONCTIONNEMENT DU LOUVRE LENS				10 028 400,00	10 028 400,00	0,00
	Fonctionnement du Louvre-Lens	933	313	DCU	10 028 400,00	10 028 400,00	0,00
Total programmes					10 028 400,00	10 028 400,00	0,00
Total général						10 028 400,00	0,00

LOUVRE-LENS

Le solde relatif à l'opération de construction du musée du LOUVRE-LENS sera payé à hauteur de 11, 23 M€ en 2014.

Un protocole d'intention relatif à la création du centre de Réserves du musée du Louvre dans la Région Nord Pas de Calais, a été conclu entre la Région le Musée du Louvre et le Ministère de la Culture et de la Communication, pour accueillir à proximité du Musée du Louvre-Lens les réserves du LOUVRE.

Une enveloppe de 2 M€ d'AP et 0,5 M€ de CP est prévue pour permettre de démarrer des études de faisabilité et de lancer la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre de ce projet.

Parallèlement, la Maison du Projet sera reconfigurée pour pouvoir présenter les opérations « Région des Musées », « Réserves du Louvre », et toute autre action issue de la dynamique du LOUVRE-LENS.

Pour cela une AP de 2, 5 M€ et 2 M€ de CP sont inscrits en 2014.

Ces crédits permettront de réaliser les travaux de transformation nécessaires pour une ouverture au public de la Maison des Projets fin 2014.

CULTURE - NOTRE-DAME DE LORETTE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
0,00 €	0,00 €	4 600 000,00 €	3 000 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Communication	0,00 €	50 000,00 €
---------------	--------	--------------------

Total	0,00 €	50 000,00 €
-------	--------	--------------------

Mémorial Régional sur le site de Notre Dame de Lorette
Programmes antérieurs

Investissement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				5 644 863,75	3 000 000,00	2 644 863,75
GPR90304	Notre Dame de Lorette	903	313	GPR	5 644 863,75	3 000 000,00	2 644 863,75
Total programmes antérieurs					5 644 863,75	3 000 000,00	2 644 863,75

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
					0,00	0,00	0,00
GPR90304	Notre Dame de Lorette	903	313	GPR			
Total programmes					0,00	0,00	0,00

Total général						3 000 000,00	2 644 863,75
----------------------	--	--	--	--	--	---------------------	---------------------

GPR**Fonctionnement****Programme 2014**

Libellé de la ligne	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014
				MONTANT CP
Actions de communication pour l'ensemble des opérations Grands Projets	930	0202	COM	50 000,00
Total programmes				50 000,00

MEMORIAL REGIONAL NOTRE DAME DE LORETTE

Contribution majeure de la Région Nord Pas de Calais aux commémorations nationales et internationales qui marquent le centenaire de la première guerre mondiale, la construction d'un mémorial dédié aux 600 000 morts de ce conflit tombés sur le sol de la région est une œuvre de mémoire qui s'inscrit dans le cadre du programme de revalorisation des abords de la nécropole nationale de Notre Dame de Lorette, plus grande nécropole militaire française, et dans la prolongation du programme régional « chemins de mémoire en Nord Pas de Calais ».

L'inscription budgétaire proposée, de 3M€ en CP 2014, permettra la réalisation des travaux de construction du mémorial qui devrait être inauguré en 2014, année de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre.

MINEURS DU MONDE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
330 000,00 €	300 000,00 €	238 824,00 €	520 000,00 €

Communication	80 000,00 €	70 000,00 €
---------------	-------------	--------------------

Total	318 824,00 €	590 000,00 €
-------	--------------	---------------------

MINEURS DU MONDE
Programmes antérieurs

Investissement

Programmes antérieurs					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
Total programmes antérieurs					0,00	0,00	0,00

Programmes 2014

Programmes 2014					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
					30 000,00	30 000,00	0,00
MDM90301	Mineurs du Monde	903	313	MDM	30 000,00	30 000,00	
Total programmes					30 000,00	30 000,00	0,00
Total général						30 000,00	0,00

MINEURS DU MONDE

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				350 000,00	220 000,00	130 000,00
	Mineurs du Monde	933	313	DG3	230 000,00	100 000,00	130 000,00
		933	313	MDM	120 000,00	120 000,00	0,00
	Total programmes antérieurs				350 000,00	220 000,00	130 000,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
					300 000,00	300 000,00	0,00
MDM93301	Mineurs du Monde	933	313	MDM	300 000,00	300 000,00	0,00
						70 000,00	
	COMMUNICATION	930	0202	COM		70 000,00	
	Total programmes				300 000,00	370 000,00	0,00
Total général						590 000,00	130 000,00

Mineurs du Monde

I. CONTEXTE

Initié en 2010 – soit vingt ans après la fermeture du dernier puits à Oignies –, le projet régional *Mineurs du Monde* valorise l'Histoire et la mémoire de la mine en Nord-Pas de Calais. En collectant et en faisant connaître la mémoire de nos anciens mineurs, en en révélant les résonances avec la mémoire de mineurs d'autres bassins, en numérisant les dossiers professionnels, *Mineurs du Monde* veut montrer que le métier de mineur transcende à la fois l'espace et le temps.

Le projet régional doit également contribuer à un développement plus durable des territoires miniers. Il doit favoriser les démarches qui, en s'appuyant sur notre passé, renforcent la qualité du lien social et les solidarités de proximité qui fondent en grande partie la richesse des cadres de vie. Il contribue à l'ouverture du territoire du bassin minier Nord-Pas de Calais aux autres bassins miniers d'Europe et du monde.

Enfin, *Mineurs du Monde* porte une démarche de collecte de connaissances pour tirer des enseignements de portée universelle et d'encouragement de la recherche sur les mines et les sociétés minières.

Mineurs du Monde s'inscrit dans le sillage de la mutation en cours autour de l'arrivée du musée du Louvre à Lens, dans celui de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, dans celle enfin de la dynamique portée par EURALENS.

Mineurs du Monde est un projet transversal de notre institution contribuant à sa politique culturelle, à sa politique d'aménagement, à la construction de ses relations à l'international. Les actions portées par *Mineurs du Monde*, tant dans leur conception que dans leur réalisation effective, doivent mobiliser localement et être porteuses d'une valeur ajoutée et d'un potentiel de transfert.

II. SEGMENT

- Investissement

Il s'agit de produire des bornes de consultation de la fresque numérique *Mineurs du Monde* afin de la faire connaître sur l'ensemble du territoire en accompagnant les événements culturels.

- Fonctionnement

Les actions à mettre en œuvre en 2014 sont particulièrement spécifiques à ce projet régional. Il s'agit tout particulièrement de :

- de poursuivre la démarche de collecte de mémoire des anciens mineurs (*Mémoire vivante*) et de numériser les témoignages recueillis par des chercheurs ;
- de poursuivre la démarche de numérisation des dossiers professionnels des mineurs et de documents patrimoniaux ;
- d'enrichir la fresque numérique *Mineurs du Monde* et de développer des supports pédagogiques ; de

faire connaître la fresque par l'itinérance sur le territoire régional d'un ciné-concert

- de construire la saison 2015 de l'université populaire *Mineurs du Monde* (conférences et ateliers);
- d'encourager la recherche sur les mines et les sociétés minières (journées d'études, prix de master, bourses *Reporters Mineurs du Monde*);
- d'enrichir le site Internet dédié au projet et de construire des outils numériques permettant l'accès aisé à la connaissance (web documentaire par exemple);
- d'ouvrir le projet régional aux bassins miniers d'Europe par des actions croisées avec des publics lycéens;
- de labelliser les actions de nos partenaires apportant une réelle plus-value au programme *Mineurs du Monde*.

Ainsi, l'inscription budgétaire proposée de 300 000 EUR d'AEP permettra-t-elle de poursuivre efficacement la mise en œuvre du projet régional.

REGION DES MUSEES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
500 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	400 000,00 €

Communication	130 000,00 €	100 000,00 €
---------------	--------------	---------------------

Total	380 000,00 €	500 000,00 €
-------	--------------	---------------------

Région des Musées

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				150 000,00	150 000,00	0,00
DCU93311	Région des Musées	933	313	DCU	150 000,00	150 000,00	0,00
	Total programmes antérieurs				150 000,00	150 000,00	0,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
					250 000,00	250 000,00	0,00
DCU93311	Région des Musées	933	313	DCU	250 000,00	250 000,00	0,00
	Communication	930	0202	COM		100 000,00	
	Total programmes				250 000,00	350 000,00	0,00
	Total général					500 000,00	0,00

Région des Musées

I. CONTEXTE

L'ouverture du musée du Louvre-Lens en décembre 2012 et son succès prouvent l'engouement croissant des visiteurs pour l'art, la découverte des collections et des expositions. Partant du principe que l'attractivité culturelle participe du développement économique d'un territoire, la Région Nord-Pas de Calais a souhaité accompagner cet engouement en mettant en place le concept de la Région des Musées.

Région des Musées a pour ambition de valoriser l'offre culturelle des 43 musées de France du Nord-Pas de Calais et de développer leur accessibilité pour tous les publics. La *Région des Musées* affiche une volonté forte de médiatiser l'atout patrimonial si souvent méconnu du territoire régional et contribuer ainsi à l'émergence d'une économie résidentielle. Aussi ce concept souhaite-t-il valoriser la diversité des richesses patrimoniales de notre Région et de contribuer à un réel développement touristique du Nord-Pas de Calais.

II. SEGMENT

- Fonctionnement

Les actions à mettre en œuvre en 2014 sont particulièrement spécifiques à ce projet régional. Il s'agit tout particulièrement :

- d'accompagner l'écriture de la Charte d'adhésion à *Région des Musées* ;

- de mettre en œuvre le projet de PASS ;
- d'implanter *Région des Musées* au sein de l'ancienne maison du projet du Louvre-Lens ; du pavillon de verre et de l'espace sous pyramide du Louvre-Paris ;
- de mettre en œuvre la stratégie de communication de *Région des Musées* en impliquant notamment le concept dans les dispositifs promotionnels des acteurs culturels, touristiques et de l'attractivité du territoire ;
- de construire et d'enrichir le site Internet dédié.

Ainsi, l'inscription budgétaire proposée de 250 000 EUR d'AEP et de 500 000 EUR de CP (dont 100 000 EUR affectés à la communication du projet) permettra-t-elle de poursuivre efficacement la mise en œuvre du projet régional.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PAYS ET PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
34 538 000,00 €	63 591 000,00 €	26 130 000,00 €	25 450 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
13 186 000,00 €	13 024 000,00 €	12 301 000,00 €	12 301 000,00 €

Communication	138 000,00 €	140 000,00 €
---------------	--------------	--------------

Total	12 439 000,00 €	12 441 000,00 €
-------	-----------------	------------------------

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PAYS ET PNR
ET PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)**

Investissement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				60 860 000,00	17 440 000,00	43 420 000,00
AMT90501	Aménagement du territoire	905	52	AMT	0,00	0,00	0,00
AMT90501	Aménagement du territoire	905	53	AMT	54 870 000,00	15 770 000,00	39 100 000,00
AMT90504	Pays et Parcs naturels régionaux	905	53	AMT	3 325 000,00	1 000 000,00	2 325 000,00
AMT90701	Plan 100000 logements	907	71	AMT	2 665 000,00	670 000,00	1 995 000,00
PNP90501	Pays et Parcs naturels régionaux	905	53	PNP	0,00	0,00	0,00
Total programmes antérieurs					60 860 000,00	17 440 000,00	43 420 000,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
AMT90501	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE				22 241 000,00	5 590 000,00	16 651 000,00
	Fonds territoriaux	905	53	AMT	18 873 000,00	4 730 000,00	14 143 000,00
	GIRZOM VRD	905	53	AMT	1 394 000,00	420 000,00	974 000,00
	Contrat de redynamisation Arras	905	53	AMT	1 590 000,00	320 000,00	1 270 000,00
	CPER Arras	905	53	AMT	164 000,00	50 000,00	114 000,00
	Coopération décentralisée	905	53	AMT	220 000,00	70 000,00	150 000,00
AMT90504	PAYS ET PARCS NATURELS REGIONAUX				9 850 000,00	2 040 000,00	7 810 000,00
	Pays	905	53	AMT	9 160 000,00	1 840 000,00	7 320 000,00
	Parcs naturels régionaux	905	53	AMT	100 000,00	30 000,00	70 000,00
	Haras régional - Maisons de race	905	53	AMT	500 000,00	150 000,00	350 000,00
	Coopération décentralisée	905	53	AMT	90 000,00	20 000,00	70 000,00
AMT90701	PLAN 100 000 LOGEMENTS				1 500 000,00	380 000,00	1 120 000,00
	Parc privé diffus - Opérations programmées	907	71	AMT	1 500 000,00	380 000,00	1 120 000,00
AMT90508	GRANDS PROJETS				30 000 000,00	0,00	30 000 000,00
	Parc de la Biodiversité à Maubeuge	905	53	AMT	30 000 000,00	0,00	30 000 000,00
Total programmes					63 591 000,00	8 010 000,00	55 581 000,00
Total général						25 450 000,00	99 001 000,00

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PAYS ET PNR
ET PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)**

Fonctionnement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				4 514 000,00	3 170 000,00	1 344 000,00
AMT93501	Aménagement du territoire	935	53	AMT	1 400 000,00	986 000,00	414 000,00
AMT93504	Pays et Parcs naturels régionaux	935	53	AMT	3 100 000,00	2 170 000,00	930 000,00
AMT93505	Euralens	935	53	AMT	14 000,00	14 000,00	0,00
PNP93501	Pays et Parcs naturels régionaux	935	53	PNP	0,00	0,00	0,00
Total programmes antérieurs					4 514 000,00	3 170 000,00	1 344 000,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
AMT93501	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE				1 555 000,00	724 000,00	831 000,00
	Expertise régionale et infra régionale	935	53	AMT	1 032 000,00	516 000,00	516 000,00
	Mission Aménagement régional	935	53	AMT	508 000,00	203 000,00	305 000,00
	Coopération décentralisée	935	53	AMT	15 000,00	5 000,00	10 000,00
AMT93504	Pays et Parcs Naturels Régionaux				11 004 000,00	8 137 000,00	2 867 000,00
	Adhésions et études	935	53	AMT	23 000,00	23 000,00	0,00
	Parcs naturels régionaux	935	53	AMT	2 963 000,00	2 370 000,00	593 000,00
	ENRx	935	53	AMT	5 720 000,00	4 576 000,00	1 144 000,00
	Haras régional - Maisons de race	935	53	AMT	90 000,00	45 000,00	45 000,00
	Pays - initiatives locales	935	53	AMT	1 300 000,00	520 000,00	780 000,00
	Ingénierie des Pays	935	53	AMT	800 000,00	560 000,00	240 000,00
	Coopération décentralisée	935	53	AMT	108 000,00	43 000,00	65 000,00
AMT93505	EURALENS				165 000,00	120 000,00	45 000,00
	Programme d'actions Euralens	935	53	AMT	165 000,00	120 000,00	45 000,00
AMT93701	PLAN 100 000 LOGEMENTS				300 000,00	150 000,00	150 000,00
	Tiers investisseur - AMO	937	71	AMT	300 000,00	150 000,00	150 000,00
	COMMUNICATION				0,00	140 000,00	0,00
	Communication	930	0202	COM		140 000,00	
Total programmes					13 024 000,00	9 271 000,00	3 893 000,00
Total général						12 441 000,00	5 237 000,00

Aménagement du territoire, Pays et Parcs naturels régionaux

I Contexte

L'évolution des politiques nationales et européennes, puis l'affirmation de la parole régionale dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durables du Territoire (SRADDT) et enfin l'adoption, dans le cadre de Directives Régionales d'Aménagement (DRA), de leviers d'action partagés entre partenaires ont conduit à la construction de nouvelles relations entre la Région et les territoires infra-régionaux, reposant sur des priorités communes autour de l'aménagement régional.

Ces nouvelles relations se sont concrétisées en particulier à travers les deux dispositifs « Fonds Territoriaux » et « Pays », inscrits au Contrat de Projets Etat – Région (CPER) 2007-2013, et par les nouvelles orientations données aux Chartes révisées des trois Parcs naturels régionaux et à leurs conventions d'application.

L'année 2014 confirme les démarches initiées depuis 2010, notamment l'inscription des interventions en matière d'aménagement dans les stratégies régionales de maîtrise de la périurbanisation et de déploiement de la trame verte et bleue. Sont ainsi promues les stratégies territoriales de renouvellement urbain et plus particulièrement celles reposant sur la reconversion de friches. En matière de développement rural, la priorité retenue concerne le développement de l'agriculture territoriale durable.

La politique d'aménagement du territoire contribue également pleinement à l'enjeu de transformation écologique et sociale du Nord – Pas de Calais, à travers deux opérations de développement, le Plan 100 000 logements et l'Eau dans l'Audomarois.

L'année 2014 sera une année charnière pour cette politique avec la définition en cours des nouvelles orientations et priorités qui seront données aux programmes européens et au CPER sur la période 2014-2020, mais aussi l'achèvement des programmations actuelles.

II Les segments

Aménagement du territoire

- **Investissement : 22,24 millions d'euros en AP**

Ce segment porte sur la mise en œuvre de 4 dispositifs concernant plus particulièrement les agglomérations et grands territoires de coopération à l'échelle infra-régionale : les fonds territoriaux (Littoral, Hainaut-Cambrésis et Bassin Minier), le fonds arrageois, l'appui au contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) d'Arras et le GIRZOM VRD (Groupe Interministériel pour la restructuration des Zones Minières – Voirie Réseau Divers). A l'exception du CRSD d'Arras, ces dispositifs sont inscrits au Contrat de Projets Etat – Région (CPER) 2007 – 2013 dont l'échéance vient d'être portée à fin 2014.

La Région a ainsi contractualisé la mise en place de **trois fonds territoriaux sur le Littoral, le Hainaut-Cambrésis et le Bassin Minier**, dotés de 50 millions d'euros chacun. Ces fonds ont vocation à identifier les enjeux de développement d'intérêt régional ou infra régional, tout en articulant les initiatives des collectivités avec les exigences régionales dans le cadre des critères de Lisbonne et Göteborg. Ils sont ainsi axés à hauteur de 50 % au moins sur les priorités régionales de l'excellence urbaine, de l'excellence environnementale, de l'excellence économique et de l'économie de la connaissance et ont vocation à faire levier pour mobiliser d'autres sources de financement, dont les financements européens.

La programmation des opérations s'est nettement accélérée depuis 2012. En raison de l'arrivée à maturité de nombreux projets, le rythme des affectations devrait rester élevé en 2014, motivant une légère hausse des crédits inscrits au BP qui passent à 18,87 millions d'euros en AP.

Concernant le Bassin minier, l'Etat s'est engagé dans le cadre du CPER 2007-2013 à apporter 58 millions d'euros pour achever la rénovation des cités minières, en priorité les opérations non réalisées sur le Contrat de Plan 2000-2006. Dans le cadre de la convention additionnelle avec les départements, le Conseil Régional s'est engagé à accompagner le GIRZOM à même hauteur que que les départements, soit 14 millions d'euros. Cet effort doit permettre de couvrir l'ensemble des voiries restant à rénover. Les crédits inscrits au BP 2014, soit 1,39 millions d'euros en AP, correspondent au solde de l'engagement pris par la Région par cette convention.

Concernant l'Arrageois, le CPER inclut un engagement régional de 7 millions d'euros au bénéfice des projets structurants de l'Arrageois. Ces crédits ont vocation à accompagner des projets structurants du territoire, dans une logique analogue à celle des fonds territoriaux. Les crédits inscrits au BP 2014, soit 0,16 millions d'euros en AP, portent sur la troisième et dernière phase de la valorisation du centre-ville d'Arras.

Par ailleurs, la Région a décidé de soutenir les efforts de redynamisation du territoire suite à la fermeture de deux sites de défense d'Arras, pour un montant cumulé de 8,45 millions d'euros. Les crédits inscrits au BP 2014, soit 1,59 million d'euros en AP, concernent la rénovation du théâtre « Le Casino », en centre-ville d'Arras.

Outre ces dispositifs, le BP 2014 réserve 0,22 million d'euros au titre de la **coopération décentralisée**, soit 1% des crédits inscrits.

- **Fonctionnement : 1,56 million d'euros d'AEP**

Les crédits inscrits au BP 2014 concernent l'ingénierie mobilisée en appui à la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'aménagement du territoire et de la stratégie foncière régionale, à l'échelle régionale ou de grands territoires infra-régionaux.

Les crédits inscrits au BP 2014 comprennent ainsi, à hauteur de 1,03 million d'euros, les subventions aux organismes dont la région est statutairement membre, tels le réseau Rafhael, la Mission Bassin Minier, l'Aire métropolitaine de Lille et le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (SMCO), l'appui à la

constitution du Pôle « Eau dans l'Audomarois » et les études en maîtrise d'ouvrage régionale.

Ils comprennent également, à hauteur de 0,51 million d'euros, les crédits relatifs au partenariat avec les agences d'urbanisme et la participation à l'animation des coopérations métropolitaines lilloise et littorale.

Outre ces ingénieries, le BP 2014 réserve 0,02 million d'euros au titre de la coopération décentralisée, soit 1% des crédits inscrits.

Pays et Parcs naturels régionaux

- Investissement : 9,85 millions d'euros en AP

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire adopté en novembre 2006 met en avant les principes d'un développement territorial soutenable, économe en espace et respectueux des ressources naturelles. Il souligne également la nécessité d'équité et de solidarité territoriale à toutes les échelles.

Face à une urbanisation croissante, à une déperdition des activités agricoles et à la dégradation progressive du patrimoine naturel régional, la Région a proposé fin 2006 d'amplifier l'accompagnement des **Pays** dans l'élaboration de leurs stratégies d'aménagement et de développement avec la mise en œuvre d'une politique organisée autour des priorités issues du SRADDT, notamment la maîtrise de la périurbanisation, le patrimoine naturel (trame verte et bleue) et l'agriculture territoriale durable. Cette politique mobilise 91

millions d'euros dans le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2103.

De nouvelles programmations pluriannuelles 2012 – 2014 ont été définies avec les 13 Pays que compte la région, intégrant ces priorités régionales. L'année 2014 verra se poursuivre l'affectation d'opérations en lien avec ces programmations, à hauteur de 9,16 millions d'euros.

Le Nord – Pas de Calais est le berceau des **Parcs naturels régionaux** puisqu'ici y est né, en 1968, le premier Parc de France : le Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Un Parc doit renouveler son projet de territoire tous les 12 ans. Le processus de renouvellement des labels des trois parcs naturels régionaux que compte la région s'est achevé en 2013. Cette démarche a permis d'adapter les programmes d'actions pluriannuels de ces structures, les inscrivant également pleinement dans les priorités régionales de maîtrise de la périurbanisation et de préservation et valorisation du patrimoine naturel.

Le montant inscrit au BP 2014, soit 0,10 million d'euros en AP correspond aux investissements courants des syndicats mixtes des parcs naturels régionaux.

La Région a approuvé en 2011 le **Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord**, deux races régionales menacées d'extinction. Ce Plan s'inscrit dans les stratégies européennes, nationales et régionales de protection et de valorisation de la biodiversité. L'un de ses objectifs est de doubler le nombre des naissances de ces deux races à l'horizon 2020, par le développement de nouveaux usages du cheval de trait au travail et l'organisation de nouveaux débouchés, associé à un

système de primes à la naissance et à l'élevage à destination des naisseurs et éleveurs du Nord – Pas de Calais.

L'ambition est de structurer au plan régional une nouvelle filière et un nouveau modèle économique - le « haras régional éclaté » - en associant l'ensemble des acteurs de la filière, naisseurs, éleveurs, acteurs des différents métiers du cheval et prestataires de service. Celui-ci s'appuierait pour l'essentiel sur deux Maisons de race, la Maison du Cheval Boulonnais et la Maison du cheval Trait du Nord, implantées sur les deux territoires que constituent les berceaux de ces races de chevaux de trait, le Boulonnais et l'Amandinois.

Le budget 2014 prévoit 0,50 million d'euros pour la création de la Maison du cheval Boulonnais à Samer.

Outre ces dispositifs, le BP 2014 réserve 0,09 million d'euros au titre de la **coopération décentralisée**, soit 1% des crédits inscrits.

- **Fonctionnement : 11,00 millions d'euros en AEP**

Concernant les Pays, les crédits inscrits au BP 2014, soit 2,10 millions d'euros, comprennent les actions inscrites en fonctionnement dans les programmations pluriannuelles des Pays au titre des trois priorités régionales ainsi que des initiatives de développement local des Pays et de l'appui au fonctionnement des Conseils Locaux de Développement pour 1,30 millions d'euros, et l'appui à l'ingénierie dédiée, chefs de projet et ingénierie thématique, pour 0,80 million d'euros.

Concernant les Parcs naturels régionaux, les crédits inscrits au BP 2014, soit 8,71 millions d'euros, comprennent

la cotisation statutaire à la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux pour 0,02 million d'euros, les contributions statutaires et subventions aux programmes d'actions des trois syndicats mixtes de gestion des Parcs pour 2,96 millions d'euros et la cotisation statutaire au syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord – Pas de Calais (ENRx) pour 5,72 millions d'euros. Les subventions allouées à ces quatre derniers partenaires sont stables depuis 2012.

Concernant le haras régional éclaté, le BP 2014 prévoit 0,09 million d'euros pour la participation au développement de la Maison du cheval Trait du Nord à Saint-Amand-les-Eaux.

En outre, le BP 2014 réserve 0,11 million d'euros au titre de la coopération décentralisée, soit 1% des crédits inscrits

EURALENS

- **Investissement : néant**

- **Fonctionnement : 0,17 million d'euros d'AEP**

En accompagnement à l'installation du Louvre à Lens, la Région a souhaité engager un processus concerté d'aménagement et de développement du territoire et des territoires voisins, Euralens. Ce processus associe, à partir d'une gouvernance collégiale fédérée autour de la Région et organisée, dans un premier temps, autour de l'association Euralens, les collectivités territoriales volontaires du territoire, le Département du Pas-de-Calais, l'Aire Métropolitaine de Lille, les acteurs économiques du territoire et les autres acteurs du territoire impliqués dans le projet.

Créée fin 2009, l'association Euralens a pour mission la promotion et la préfiguration du projet d'aménagement. Elle s'appuie notamment sur un cercle de qualité composé d'architectes – urbanistes, de paysagistes, de responsables culturels et de représentants du monde de la création et de la formation et chargé de participer à la labellisation des grands projets qui accompagneront l'inscription du musée du Louvre – Lens sur le Bassin minier.

Le projet de budget primitif pour 2014 prévoit la mobilisation d'une enveloppe de 0,17 million d'euros pour la participation au fonctionnement de l'association Euralens et pour le financement d'actions contribuant au projet d'aménagement.

PLAN 100 000 LOGEMENTS

- Investissement : 1,50 million d'euros en AP

Le Nord - Pas de Calais compte environ 1 750 000 logements, détenus à 80% par des propriétaires privés. Environ 80% de ce parc, soit 1 400 000 logements, ont été construits il y a plus de 20 ans. Leur consommation énergétique moyenne s'élève à plus de 300 kWh/m²/an, avec des consommations pouvant atteindre dans certains cas 700 kWh/m²/an notamment dans le parc individuel privé.

La majeure partie de ces logements génère des impacts environnementaux (émissions de gaz à effet de serre), sociaux et financiers pour l'occupant (consommations d'énergie, factures énergétiques pouvant placer leurs occupants en situation de précarité énergétique), ainsi que sanitaires (inconfort, mauvaise qualité de l'air, voire

insalubrité). Les conséquences sont élevées et frappent d'abord les plus défavorisés.

Pour relever le défi de la réhabilitation énergétique et environnementale des logements anciens en Nord - Pas de Calais et s'inscrire dans les accords internationaux et européens de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, la Région Nord - Pas de Calais propose à l'ensemble des partenaires concernés un plan régional de réhabilitation énergétique et environnementale du parc de logements anciens, le « Plan 100 000 logements ».

La stratégie régionale s'articule autour de 3 pivots : animer les partenariats régionaux et faire fonction d'ensemblier pour créer une dynamique sur le sujet, définir une intervention de l'Institution qui vienne faire levier sur les dispositifs existants ou ceux à élaborer, conventionner avec les territoires pour établir une stratégie partagée et une mise en œuvre opérationnelle adaptée à chacun.

Les crédits inscrits au BP 2014, soit 1,50 million d'euros, vont permettre de poursuivre le déploiement à grande échelle de la démarche d'appui-conseil à travers l'Audit Environnemental et Énergétique (AEE) à destination des particuliers, ainsi que d'apporter des aides aux travaux aux ménages les plus modestes. Ces aides sont apportées dans le cadre d'opérations programmées mises en place par les collectivités locales (avec éco-conditionnalité de l'AEE), la plupart dans un partenariat avec l'ANAH (programme « Habiter mieux »).

- **Fonctionnement : 0,30 million d'euros d'AEP**

Pour pouvoir massifier la rénovation des parcs résidentiels, il est apparu nécessaire de mettre en place des dispositifs de financement plus adaptés et plus pérennes. La Région a ainsi fait le choix en 2013 de lancer les réflexions relatives à la préfiguration d'une structure de tiers investissement.

Les crédits inscrits au BP 2014, soit 0,30 million d'euros, vont permettre le lancement des études nécessaires à la préfiguration d'un tel opérateur.

« **PARC DE LA BIODIVERSITE** » A MAUBEUGE

- **Investissement : 30,00 millions d'euros en AP**

La Communauté d'Agglomération de Maubeuge – Val de Sambre porte le grand projet de « Parc de la biodiversité » qui consiste en l'extension et la modernisation de son actuel parc zoologique par transformation du zoo actuel en zone Asie, création d'une zone Afrique, d'une zone Sud et d'une zone Europe et transformation des espaces verts actuels en un parc paysager.

Ce projet est inscrit dans le schéma directeur de la ville de Maubeuge. Il ambitionne d'accueillir près de 500 000 visiteurs par an, à comparer aux 180 000 visiteurs actuels. Il comprend la création d'un conseil scientifique.

Inséré au sein des remparts Vauban de Maubeuge, site classé aux monuments historiques, il sert de moteur à une importante opération de requalification du centre-ville, en permettant un réaménagement des fortifications et une

extension vers des espaces non utilisés actuellement. La surface globale du parc terminé sera de 16 ha.

Le coût total du projet est estimé à 90 millions d'euros. La procédure retenue est un marché de conception réalisation, composé de 4 phases, dont une ferme, comportant les éléments suivants :

- Phase 1 : la zone africaine (6,25 Ha au total) : 1500 m² d'abris, dont l'abri des éléphants, dont la toiture terrasse végétalisée accessible aux visiteurs sera le dernier point de vue panoramique avant la fin de la visite, un Pôle soin composé d'une clinique et d'une cuisine aménagée, un bâtiment d'accueil provisoire, un amphithéâtre pédagogique couvert en lien avec le paddock de la savane africaine, un espace pique-nique et sanitaires, un bâtiment de stockage fourrage et stockage divers, les enclos paysagers et l'ensemble des abris adaptés à chaque espèce présente dans la collection animale de la phase 1, des cheminements, circulations construites, affûts couverts, aménagements de sécurité ;
- Phase 2 : la serre tropicale (2300 m² environ) aménagée pour accueillir la collection animale de cette phase ;
- Phase 3 : la zone Asie (5,7 Ha au total) : 3000 m² d'abris, un atelier de maintenance, les enclos paysagers et l'ensemble des abris pour chaque espèce animale présente sur le site, des cheminements, circulations construites, affûts couverts, aménagements de sécurité et le bâtiment d'accueil, regroupant l'entrée du parc, le pôle administratif, les locaux du personnel, une boutique, un restaurant panoramique avec vue sur l'enclos des éléphants. Ce bâtiment, situé en face de l'hôtel de ville, sera la vitrine du parc sur la ville ;

- Phase 4 : la zone Amérique du Sud et la volière européenne (3,8 Ha divisés en 2,45 Ha pour la zone Amérique du Sud et 1,35 Ha pour la zone Europe) : 500 m² d'abris, en option un bâtiment « entrée bis » de 650 m², un espace pique-nique et sanitaires, un pôle pédagogique dédié aux scolaires, en réhabilitation de la poudrière, les enclos paysagers et l'ensemble des abris pour chaque espèce animale présente dans la collection animale de cette phase, des cheminements, circulations construites, affûts couverts, aménagements de sécurité.

Les crédits inscrits au BP 2014, soit 30,00 millions d'euros en AP, concernent la participation de la Région aux deux premières phases des aménagements prévus pour la création du Parc de la biodiversité, pour un coût total prévisionnel de l'ordre de 66 millions d'euros.

- **Fonctionnement : néant**
Il n'y aura pas de participation régionale au fonctionnement du Parc de la biodiversité.

Communication

- **Investissement : néant**
- **Fonctionnement : 0,14 million d'euros**

Le montant inscrit au BP 2014 au titre des actions de communication et moyens généraux, soit 140 000 €, prend notamment en compte les besoins spécifiques au Plan 100 000 logements et à l'opération Euralens.

ENVIRONNEMENT

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
13 000 000,00 €	12 660 448,00 €	13 000 000,00 €	12 660 448,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
13 700 000,00 €	13 648 791,00 €	12 637 770,00 €	12 637 770,00 €

Communication	210 000,00 €	210 000,00 €
---------------	--------------	---------------------

Total	12 847 770,00 €	12 847 770,00 €
-------	-----------------	------------------------

ENVIRONNEMENT
Investissement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				11 697 206,00	6 524 448,00	5 172 758,00
ENV90501	Pays Patrimoine naturel	905	53	ENV	61 191,00	61 191,00	0,00
ENV90701	Trame verte et bleue	907	76	ENV	2 680 020,00	1 356 020,00	1 324 000,00
ENV90703	Plan Climat	907	71	ENV	4 833 202,00	2 551 989,00	2 281 213,00
		907	75	ENV	1 469 463,00	748 441,00	721 022,00
ENV90704	Animation scientifique et technique	907	71	ENV	84 467,00	84 467,00	0,00
ENV90705	Eco-territorialité	907	71	ENV	305 612,00	150 000,00	155 612,00
		907	76	ENV	602 430,00	352 110,00	250 320,00
ENV90706	Eco-citoyenneté	907	71	ENV	2 500,00	2 500,00	0,00
		907	75	ENV	373 409,00	373 409,00	0,00
ENV90707	Eco-développement	907	71	ENV	1 284 912,00	844 321,00	440 591,00
ENV90708	Coopération décentralisée	907	71	ENV	0,00	0,00	0,00
	Total programmes antérieurs				11 697 206,00	6 524 448,00	5 172 758,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
ENV90701	Trame verte et bleue				4 140 000,00	1 514 594,00	2 625 406,00
	Renforcer les cœurs de nature	907	76	ENV	1 169 000,00	403 311,00	765 689,00
	Développer et qualifier les liaisons écologiques	907	76	ENV	536 000,00	248 873,00	287 127,00
	Développer la forêt régionale (Plan forêt)	907	76	ENV	2 435 000,00	862 410,00	1 572 590,00
ENV90703	Plan Climat				6 445 448,00	3 500 000,00	2 945 448,00
	Favoriser la mutation environnementale et énergétique du bâtiment et mobiliser la filière	907	71	ENV	3 409 000,00	1 873 011,00	1 535 989,00
	Développer les filières d'énergies renouvelables	907	75	ENV	1 653 448,00	838 300,00	815 148,00
	Soutenir un aménagement de qualité énergétique et environnementale	907	71	ENV	604 000,00	393 838,00	210 162,00
	Développer les écofiliales et écotecnologies	907	71	ENV	779 000,00	394 851,00	384 149,00
ENV90708	Coopération décentralisée				127 000,00	48 203,00	78 797,00
	Relever les défis environnementaux dans les pays du Sud	907	71	ENV	127 000,00	48 203,00	78 797,00
ENV90709	Plan de réhabilitation énergétique et environnementale - Plan 100 000 logements				1 948 000,00	1 073 203,00	874 797,00
	Améliorer la qualité énergétique et environnementale de l'habitat (plan 100 000 logements)	907	71	ENV	1 948 000,00	1 073 203,00	874 797,00
	Total programmes				12 660 448,00	6 136 000,00	6 524 448,00

	Total général				12 660 448,00	11 697 206,00
--	----------------------	--	--	--	----------------------	----------------------

ENVIRONNEMENT
Programmes antérieurs

Fonctionnement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
Programmes antérieurs à 2014					14 893 470,00	6 000 000,00	8 893 470,00
ENV93501	Pays Patrimoine naturel	935	53	ENV	44 477,00	44 477,00	0,00
ENV93701	Trame verte et bleue	937	76	ENV	4 824 591,00	1 600 000,00	3 224 591,00
ENV93702	Stratégie régionale d'éco-citoyenneté	937	71	ENV	1 113 402,00	791 289,00	322 113,00
ENV93703	Plan Climat	937	71	ENV	6 966 895,00	2 602 514,00	4 364 381,00
ENV93704	Animation scientifique et technique	937	71	ENV	724 898,00	311 566,00	413 332,00
ENV93705	Eco-territorialité	937	71	ENV	26 695,00	23 728,00	2 967,00
		937	76	ENV	87 501,00	77 775,00	9 726,00
ENV93706	Eco-citoyenneté	937	71	ENV	136 113,00	120 984,00	15 129,00
ENV93707	Eco-développement	937	71	ENV	658 898,00	316 560,00	342 338,00
ENV93708	Coopération décentralisée	937	71	ENV	310 000,00	111 107,00	198 893,00
Total programmes antérieurs					14 893 470,00	6 000 000,00	8 893 470,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
ENV93701	Trame verte et bleue				4 690 000,00	2 360 000,00	2 330 000,00
	Développer la recherche, la connaissance et l'observation	937	76	ENV	1 740 000,00	860 000,00	880 000,00
	Accompagner les acteurs territoriaux	937	76	ENV	1 395 000,00	700 000,00	695 000,00
	Structurer la filière bois régionale	937	76	ENV	1 555 000,00	800 000,00	755 000,00
ENV93702	Stratégie régionale d'éco-citoyenneté				2 194 791,00	1 100 000,00	1 094 791,00
	Promouvoir l'éco-citoyenneté	937	71	ENV	2 194 791,00	1 100 000,00	1 094 791,00
ENV93703	Plan Climat				6 625 000,00	3 127 770,00	3 497 230,00
	Développer la recherche, la connaissance et l'observation	937	71	ENV	398 000,00	200 000,00	198 000,00
	Accompagner les plans climat territoriaux	937	71	ENV	996 000,00	400 000,00	596 000,00
	Mobiliser les professionnels et les particuliers en faveur de la qualité énergétique et environnementale de l'habitat (plan 100 000 logements)	937	71	ENV	2 740 000,00	1 340 000,00	1 400 000,00
	Promouvoir le management environnemental et l'éco-conception	937	71	ENV	2 491 000,00	1 187 770,00	1 303 230,00
ENV93708	Coopération décentralisée				139 000,00	50 000,00	89 000,00
	Relever les défis environnementaux dans les pays du Sud	937	71	ENV	139 000,00	50 000,00	89 000,00
COMMUNICATION						210 000,00	
	Communiquer et valoriser la politique environnementale	930	202	COM		210 000,00	
Total programmes					13 648 791,00	6 847 770,00	7 011 021,00
Total général						12 847 770,00	15 904 491,00

ENVIRONNEMENT

I Contexte

Les politiques régionales de l'Environnement sont structurées autour de deux orientations stratégiques :

- la Trame Verte et Bleue
- le Plan Climat

Depuis 2010, ces deux orientations sont la base de la segmentation du budget Environnement. En fonctionnement, un segment relatif à la stratégie régionale d'éco-citoyenneté est par ailleurs intégré.

En 2014, comme en 2013, afin de renforcer la lisibilité de l'action régionale, d'accompagner la montée en puissance du Plan de réhabilitation énergétique et environnementale du logement – « Plan 100 000 logements », et du fait du caractère transversal de cette politique, pour faciliter la gestion des crédits d'investissement au sein de la délégation, est créé un segment budgétaire « Plan de réhabilitation énergétique et environnementale – Plan 100 000 logements ».

Pour répondre aux enjeux de la trame verte et bleue et de la lutte contre le changement climatique, le budget proposé articule les moyens d'animation et d'étude indispensables à la mobilisation des acteurs (section fonctionnement) avec des moyens d'appui à la réalisation d'opérations démonstratives ou innovantes (section investissement).

II Les segments

La Trame Verte et Bleue : une infrastructure régionale, écologique, paysagère et ludique pour restaurer la biodiversité et protéger nos ressources naturelles

La stratégie régionale Biodiversité ancrée dans la Trame Verte et Bleue, volet Biodiversité – Trame Verte et Bleue du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, a été adoptée en séance plénière du 26 septembre 2013, actualisant ainsi ce projet majeur d'aménagement durable du territoire régional qui vise la préservation et la restauration des milieux naturels, en valorisant les services fournis par ces milieux sur le plan sanitaire, social, économique et environnemental :

- en accélérant la recolonisation écologique des milieux pour renforcer les services fournis par ceux - ci,
- en soutenant la recherche, la connaissance et la formation, pour construire les conditions de la « transition écologique »,
- en construisant la transition écologique avec les habitants pour réussir le passage à l'action,
- en construisant une gouvernance adaptée avec l'ensemble des acteurs, notamment les territoires de projet, acteurs majeurs de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.

La mise en œuvre du schéma régional de Trame Verte et Bleue passe par différents plans d'actions, correspondant aux différents sous-segments budgétaires.

En 2014, il est proposé de reconduire quasiment le budget 2013 au titre de la Trame Verte et Bleue, soit une mobilisation de 8,83 M€ (au lieu de 8.96 M€ en 2013) avec 4,69 M€ (au lieu de 4,71 M€) en fonctionnement et 4,14 M€ (au lieu de 4,25 M€) en investissement.

Développer la recherche, la connaissance et l'observation (Fonctionnement : 1,74 M€)

Même si le concept de biodiversité est aujourd'hui largement diffusé et si sa protection est reconnue comme nécessaire un travail de fond reste indispensable pour suivre la biodiversité régionale et développer des actions de recherche sur sa protection. L'année 2014 verra donc la Région poursuivre le travail de fond engagé depuis plusieurs années : soutien aux programmes d'action des acteurs de l'information naturaliste et au fonctionnement de l'observatoire régional de la biodiversité et accompagnement de projets de recherche sur la biodiversité, pour la 4^{ème} édition d'un appel à projets de recherche.

Accompagner les acteurs territoriaux (Fonctionnement : 1,39 M€)

Projet d'aménagement du territoire, la Trame Verte et Bleue ne peut se concrétiser dans le paysage urbain et rural régional que grâce à l'engagement des territoires de projet, que la Région continuera à accompagner dans la définition de leurs schémas locaux de trame verte et bleue, la réalisation des préalables nécessaires à l'émergence des projets et l'adoption de démarches de gestion différenciée. La Région accompagnera également les actions des associations œuvrant sur le terrain pour la protection et la restauration des cœurs de nature et des corridors écologiques, mais aussi pour la protection de la ressource en eau.

Renforcer les cœurs de nature (Investissement : 1,17 M€)

En cohérence avec la compétence qu'elle exerce en matière de classement de réserves naturelles régionales, la Région soutiendra toute action permettant de préserver et de restaurer les cœurs de nature, véritables réservoirs de la biodiversité régionale : études, acquisition foncière, travaux de restauration... Elle mobilisera également pour ce faire les fonds FEDER dédiés à la préservation de la biodiversité.

Développer et qualifier les liaisons écologiques (Investissement : 0,54 M€)

Les liaisons écologiques ont pour rôle de relier les cœurs de nature entre eux et de permettre la circulation des espèces. Elles sont indispensables pour assurer un brassage génétique et pour permettre aux espèces de s'adapter au changement climatique. La Région continuera d'accompagner les acteurs territoriaux dans la réalisation de leurs projets d'aménagement, afin de qualifier ceux-ci au regard des enjeux écologiques. Les fonds FEDER seront également mobilisés à cette fin.

Développer la forêt régionale (Plan forêt) et structurer la filière bois régionale (Investissement : 2,43 M€, Fonctionnement : 1,56 M€)

Augmenter massivement la surface de la forêt régionale en visant son doublement à 30 ans, tel est l'objectif du Plan forêt. Dans cette optique, la Région accompagne les acteurs publics et privés dans la réalisation et la qualification de leurs projets de boisement, en veillant à la cohérence globale de ceux-ci.

En cohérence avec les orientations du Plan forêt régional, la mise en œuvre du contrat de filière bois, sera poursuivie, sur la base des résultats de son évaluation en cours. Le développement et la

réussite de la filière bois régionale sont en effet indispensables pour donner toute sa valeur économique à la Trame Verte et Bleue régionale. Seront notamment accompagnées des opérations vitrines dans le cadre de l'appel à projets sur la construction Bois.

Le Plan Climat : une stratégie d'actions territoriales et sectorielles pour s'adapter et lutter contre le dérèglement climatique

Le volet CLIMAT du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire adopté en séance plénière du Conseil régional le 26 septembre 2013 porte l'ambition politique et énonce la stratégie régionale dans le domaine de la lutte contre le dérèglement climatique à l'horizon 2050 au regard du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) co-piloté avec l'Etat,

- en inscrivant cette stratégie dans une perspective de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre en 2050, qui intègre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre,
- en améliorant les modes de vie et en transformant les modes de production par la promotion de nouveaux modèles économiques,
- en construisant la transition énergétique, notamment par la priorité à la réhabilitation du parc de logements anciens et le développement ambitieux des énergies renouvelables dans un système de production décentralisé et mobilisant les territoires,
- en ancrant la lutte contre le changement climatique dans l'aménagement du territoire pour garantir une approche globale des enjeux et une territorialisation des objectifs de lutte contre le changement climatique,

- en construisant cette transition dans une démarche collective, avec l'ensemble des acteurs régionaux, dans une gouvernance adaptée et renouvelée.

Le plan d'actions pour une 3ème Révolution Industrielle en Nord-Pas de Calais, présenté en octobre 2013 par Jeremy Rifkin, prend en compte ces orientations.

En 2014, il est proposé de mobiliser 15,02M€ (contre 13,27M€ en 2013) **autour de cet enjeu prioritaire, dont 6,62 M€ en fonctionnement** (contre 6,65 M€ en 2013) **et 6,45 M€ en investissement** (contre 6,62 M€ en 2013) **dont 1,95 M€ dans le segment budgétaire « Plan 100 000 logements »** (contre 2M€ en 2013). Cette politique Climat est pour une part conduite en collaboration avec l'ADEME, partenaire historique de la Région depuis 1983, collaboration qui se traduit notamment pour la poursuite du FRAMEE (Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement), partie intégrante de ce budget.

Développer la recherche, la connaissance et l'observation (Fonctionnement : 0,4 M€)

Le pilotage des politiques de lutte contre le changement climatique et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs dans la prise en compte des enjeux climatiques dans leur stratégie de développement impliquent de disposer d'outils de connaissance et d'observation. La Région financera en particulier les études nécessaires en la matière, pour exemple les travaux de recherche qui porteront sur l'efficacité énergétique dans les logements du bassin minier dans le cadre du programme ASHBEE Architectural Space, Human Behavior Evolution Energie) copiloté avec l'ADEME. Elle accompagnera la montée en charge de l'Observatoire Climat, l'installation du CERCLE (Collectif d'Expertise Régionale pour le Climat et son Evolution) et poursuivra son effort d'accompagnement des acteurs de la recherche.

Accompagner les Plans climat territoriaux et soutenir un aménagement de qualité énergétique et environnementale (Investissement : 0,60 M€ ; Fonctionnement : 1, 00 M€)

Pilotés par les territoires de projet, les Plans climat territoriaux (PCT) sont des démarches ambitieuses visant, à l'échelle d'un territoire, à mobiliser de façon la plus large et la plus cohérente possible les acteurs autour des enjeux climatiques. La Région accompagne depuis 2007 ces démarches, tant dans leur phase d'élaboration que dans leur mise en œuvre. L'ensemble du territoire régional étant en passe d'être couvert par ces PCT, le Nord – Pas de Calais s'affirme ainsi comme une région pionnière en la matière à l'échelle nationale. Ces plans peuvent notamment se traduire par des projets d'aménagement et d'urbanisme innovants et ambitieux au plan de la qualité énergétique et environnementale, que la Région soutiendra à ce titre.

Plan 100 000 logements - Améliorer la qualité énergétique et environnementale de l'habitat et mobiliser, pour ce faire, les professionnels et les particuliers – 8,10M€ (Investissement : 3,41 M€ et 1,95 M€ ; Fonctionnement : 2,74 M€)

La réduction voire la maîtrise de la facture énergétique des ménages, l'amélioration du confort dans les logements anciens mais également le développement adapté de la filière économique (de la fabrication d'éco-matériaux à l'évolution des compétences et des emplois dans le secteur du bâtiment), sont autant d'enjeux contribuant à la fois au bien-être de la population et au développement d'emplois locaux tout en pensant aux générations futures. Le budget ici mobilisé s'inscrit dans le cadre ambitieux du Plan « 100 000 logements », visant à enclencher la dynamique de réhabilitation énergétique et environnementale des logements dans le Nord – Pas de Calais en 2014.

Promouvoir le management environnemental, les écotechnologies et l'écoconception et développer les filières d'énergies renouvelables et les écofilères - 4,92 M€ (Investissement:2,43 M€ dont 1,65 M€ au titre des énergies renouvelables ; Fonctionnement : 2,49 M€)

La contribution des acteurs économiques au regard des enjeux climatiques est importante : l'offre de biens et de services conditionne pour une part les choix de consommation de chacun des acteurs du territoire, citoyens, entreprises, collectivités... L'écoconception, l'affichage environnemental, l'analyse du cycle de vie des produits sont autant d'approches qui se développent dans les pôles de compétitivité et d'excellence régionale du Nord-Pas de Calais.

Par ailleurs, la prise en compte de ces enjeux est aussi la source de nouvelles activités économiques, dans le domaine des énergies renouvelables, des écotechnologies, ou des écofilères, telles que, par exemple, la filière des écomatériaux pour le secteur du bâtiment. La Région poursuivra en 2014 sa politique d'accompagnement de l'ensemble des acteurs économiques du territoire dans leurs stratégies de développement à cet égard, contribuant ainsi à la structuration de l'économie verte régionale et ceci, en mobilisant en synergie politique environnementale et politique de développement économique.

Stratégie régionale d'écocitoyenneté

La Région poursuivra en 2014 la mise en œuvre de sa stratégie régionale d'écocitoyenneté tout au long de la vie. Cette stratégie s'articule autour des quatre objectifs stratégiques suivants :

1) contribuer à définir un projet de société qui concilie les aspirations des habitants du Nord-Pas de Calais et les enjeux environnementaux.

- 2) réduire les inégalités écologiques et les inégalités sociales.
- 3) encourager le passage à l'action par l'engagement collectif.
- 4) mobiliser les acteurs régionaux pour développer l'écocitoyenneté tout au long de la vie et dans les différentes réalités du quotidien des habitants.

Pour atteindre ces objectifs, la Région s'appuie sur le monde associatif qui joue un rôle primordial dans la mobilisation et la participation des habitants. Un budget en fonctionnement de 2,19 M€ est proposé en 2014 pour la mise en œuvre de cette stratégie régionale d'écocitoyenneté.

Coopération décentralisée : relever les défis environnementaux dans les pays du Sud

En cohérence avec les orientations de la Région dans le domaine de la coopération décentralisée, 1% du budget de la politique Environnement (soit 0,26 M€) sera consacré au financement d'actions visant à relever les défis environnementaux dans les pays du Sud, en donnant la priorité aux régions partenaires du Nord - Pas de Calais comme le Madagascar ou le Minas Gerais au Brésil.

Communication

Afin de garantir la réussite des politiques présentées ci-dessus, un budget de 0,21 M€ est proposé pour le financement d'actions de communication, qu'il s'agisse d'évènements en maîtrise d'ouvrage régionale comme le Festival de l'Arbre dont la seconde édition de novembre 2013 a rassemblé sur une semaine plus de 150 manifestations réparties sur l'ensemble du territoire régional, de la représentation de l'institution régionale dans le cadre d'évènements tels que les salons Environord et Nordbat ou de la

réalisation de supports et documents permettant de présenter la politique environnementale régionale.

SPORTS

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
12 757 166,00 €	1 785 438,00 €	13 900 000,00 €	13 000 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
15 543 922,00 €	12 964 304,00 €	14 304 419,00 €	13 584 987,00 €

Communication	70 000,00 €	70 000,00 €
---------------	-------------	--------------------

Total	14 374 419,00 €	13 654 987,00 €
-------	-----------------	------------------------

SPORTS

Programmes antérieurs

Investissement					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				16 772 388,00	11 814 562,00	4 957 826,00
							0,00
SPO90301	Grands équipements	903	32	SPO	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00
SPO90302	Equipements d'intérêt Régional	903	32	SPO	10 337 402,00	5 808 440,00	4 528 962,00
SPO90303	Equipements intercommunaux	903	32	SPO	670 021,00	670 021,00	0,00
SPO90304	Ligues	903	32	SPO	764 965,00	336 101,00	428 864,00
Total programmes antérieurs					16 772 388,00	11 814 562,00	4 957 826,00

Programmes 2014

					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
SPO90301	Grands Equipements				0,00	0,00	0,00
SPO90302	Equipements d'intérêt Régional				0,00	0,00	0,00
SPO90303	Equipements intercommunaux	903	32	SPO	1 300 000,00	700 000,00	600 000,00
SPO90304	Ligues	903	32	SPO	485 438,00	485 438,00	0,00
Total programmes					1 785 438,00	1 185 438,00	600 000,00
Total général						13 000 000,00	5 557 826,00

SPORTS

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				5 888 283,00	5 888 283,00	0,00
							0,00
SPO93301	Cadrage général	933	32	SPO	221 655,00	221 655,00	0,00
SPO93302	Formation emploi	933	32	SPO	106 960,00	106 960,00	0,00
SPO93303	Animation territoire régional	933	32	SPO	5 025 514,00	5 025 514,00	0,00
SPO93304	Accompagnement milieu sportif	933	32	SPO	534 154,00	534 154,00	0,00
	Total programmes antérieurs				5 888 283,00	5 888 283,00	0,00

Programme 2014

Code	Libellé de la ligne	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
SPO93301	FORMATION EMPLOI	933	32	SPO	920 000,00	770 000,00	150 000,00
	Pôles de formation	933	32	SPO	680 000,00	560 000,00	120 000,00
	Centre de formation des clubs	933	32	SPO	180 000,00	180 000,00	0,00
	Profession sport	933	32	SPO	60 000,00	30 000,00	30 000,00
SPO93302	ANIMATION TERRITOIRE REGIONAL				8 333 500,00	3 851 500,00	4 482 000,00
	Manifestations sportives	933	32	SPO	2 000 000,00	1 400 000,00	600 000,00
	Accompagnement des clubs - (Conventions d'objectifs - Grille de dotations des clubs -Performance jeunes et seniors)	933	32	SPO	6 133 500,00	2 331 500,00	3 802 000,00
	Coupe d'Europe (Aide aux déplacements pour les clubs en conventions d'objectifs)	933	32	SPO	200 000,00	120 000,00	80 000,00
SPO93303	ACCOMPAGNEMENT MILIEU SPORTIF				1 654 804,00	1 084 804,00	570 000,00
	Accompagnement de projets (Insertion - Handisport -Formation des bénévoles - sport pour tous -sport féminin - sport santé - Actions de proximité)	933	32	SPO	809 804,00	679 804,00	130 000,00
	Programme Voile Lycée	933	32	SPO	350 000,00	100 000,00	250 000,00
	Dispositif Olympiade	933	32	SPO	50 000,00	50 000,00	0,00
	Programmes annuels : UNSS/UGSEL-Sports adapté-Sport en milieu rural-Handisport-Médecine du sport - CROS ...	933	32	SPO	445 000,00	255 000,00	190 000,00
SPO93304	FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES				2 056 000,00	1 990 400,00	65 600,00
	Stade couvert régional à Liévin /Vélodrome couvert régional à Roubaix / Maison des Sports	933	32	SPO	2 056 000,00	1 990 400,00	65 600,00
	COMMUNICATION					70 000,00	
	Communication	930	0202	COM		70 000,00	
	Total programmes				12 964 304,00	7 766 704,00	5 267 600,00
	Total général					13 654 987,00	5 267 600,00

LES SPORTS

I Contexte

Un an après les Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres et le rôle que la région Nord-Pas de Calais a joué en tant que base arrière de la préparation olympique, notre collectivité confirme son engagement auprès des instances sportives et des acteurs de terrain.

Vecteur de démocratie et d'insertion, la pratique sportive contribue à l'épanouissement de notre jeunesse. Le rôle social du sport tient ici toute sa place dans notre société.

Dans un contexte financier particulièrement difficile pour les associations sportives suite au désengagement du secteur privé, la Région entend maintenir, aux côtés des autres collectivités, son action et contribuer ainsi à la pratique, notamment des amateurs, et à l'animation sur nos territoires.

II Les segments

L'aide au Mouvement Sportif (crédits de fonctionnement)

Doté d'une enveloppe de 12 964 304 € en autorisations d'engagement, ce budget permettra le maintien d'un soutien actif et développé au bénéfice des associations sportives.

Cet effort budgétaire, au travers d'une politique volontariste, permettra notamment :

- d'accompagner les sportifs régionaux dans leur cursus de formation sportif et scolaire à travers les pôles déconcentrés de haut niveau, en particulier ceux implantés au CREPS de Wattignies, s'inscrivant dans le Parcours d'Excellence Sportive, et de participer à la qualification de nos jeunes athlètes.
- de permettre un soutien actif à nos associations pour l'organisation d'environ 350 manifestations sportives d'envergure régionale, nationale voire internationale sur l'ensemble du territoire.
- de conforter les partenariats engagés avec plus de 420 clubs régionaux de niveau national, dont une quarantaine par le biais de conventions d'objectifs.
- de poursuivre un accompagnement des acteurs sportifs dans des projets d'éducation et d'insertion, d'assurer une pratique ouverte au plus grand nombre et de soutenir les initiatives notamment pour la pratique féminine.
- de doter les équipes de jeunes licenciés de petits matériels indispensables à l'entraînement et à la compétition.

- d'accroître notre partenariat avec les Ligues et Comités Régionaux pour la formation de nos bénévoles et encadrants sportifs.
- d'assurer les moyens d'une pratique du sport scolaire, en dehors de l'éducation physique et sportive, en lien avec le sport fédéral.
- de participer à la prévention, d'engager les actions de sensibilisation dans le domaine du sport santé et d'assurer un suivi médical de qualité.
- de soutenir l'ouverture et l'intégration d'une pratique sportive quel que soit le handicap ou la localisation géographique des pratiquants et ainsi créer une offre de pratique adaptée et diversifiée.
- de maintenir l'aide en fonctionnement de nos structures sportives en particulier l'athlétisme à Liévin et le cyclisme sur piste à Roubaix.

Pour permettre la réalisation de ces partenariats en 2014, une enveloppe de 13 654 987 € est consacrée en crédits de paiement.

Les Equipements sportifs (crédits d'investissement)

Une enveloppe de 13 000 000 € est inscrite en crédits de paiement. Ce budget permettra d'honorer les partenariats engagés pour la rénovation et la création de structures

d'intérêt régional (centres de tennis, piscines...) et la poursuite des plans d'équipements auprès des Ligues régionales.

Au-delà, la Région entend maintenir et élargir son soutien afin de :

- participer aux côtés des clubs régionaux à l'acquisition de minibus pour le transport de nos jeunes licenciés sur les lieux de stages et de compétition ;
- d'accroître l'offre sportive en terrains synthétiques et permettre ainsi d'assurer un grand nombre de rencontres sportives et d'entraînements en extérieur tout au long de l'année.
- de donner les moyens aux associations sportives de développer les actions handisport, d'accueillir des publics diversifiés et de garantir une pratique ouverte à tous.

Les moyens financiers attribués permettront de maintenir l'effort régional dans un souci de maillage territorial en structures sportives.

SPORTS - STADE BOLLAERT - DELELIS

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
0,00 €	0,00 €	14 000 000,00 €	35 000 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	---------------

Total	0,00 €	0,00 €
-------	--------	---------------

GPR Rénovation du Stade Bollaert-Delelis
Programmes antérieurs

Investissement

					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				74 382 343,50	35 000 000,00	39 382 343,50
GPR90305	Rénovation du Stade Bollaert-Delelis (45811)	903	32	GPR	70 026 297,34	31 000 000,00	39 026 297,34
	Rénovation du Stade Bollaert-Delelis (20422)	903	32	GPR	4 356 046,16	4 000 000,00	356 046,16
Total programmes antérieurs					74 382 343,50	35 000 000,00	39 382 343,50

Programmes 2014

					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
					0,00	0,00	0,00
		903	32	GPR			
Total programmes					0,00	0,00	0,00
Total général						35 000 000,00	39 382 343,50

Rénovation du Stade Bollaert-Delelis à Lens

Investissement

Le stade Félix Bollaert-Delelis de Lens a été retenu pour accueillir le Championnat d'Europe de Football de l'UEFA 2016. Dans ce contexte, le stade doit faire l'objet d'un programme de rénovation pour accueillir cette manifestation. Devant l'impossibilité technique et financière dans laquelle le Racing Club de Lens (RCL) se trouve pour réaliser les travaux, la Région Nord Pas de Calais a accepté, fin 2012, d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette rénovation au nom et pour le compte du RCL.

Cette intervention s'inscrit dans le cadre d'une démarche concertée entre le Centre National de Développement du Sport (CNDS), la Région, le Département du Pas de Calais, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL), lesquels se sont engagés à apporter respectivement 12 millions d'Euros, 25 millions d'Euros, 10 millions d'Euros, 12 millions d'Euros.

La Région assurera également l'ingénierie financière du projet en collectant au nom et pour le compte du RCL les subventions allouées au projet et en préfinançant les 11 millions d'Euros utiles à son bouclage financier.

A compter de 2017, à l'image du contrat d'emprunt négocié par la Région, le RCL remboursera la Région de ces 11 millions d'Euros et cette dernière percevra pendant la durée de remboursement de l'emprunt (25 ans) la valorisation du loyer.

L'inscription de 35 M€ en CP 2014 permettra à la fois de payer les études et les travaux menés par la Région et de rembourser le RCL des dépenses réalisées par le club avant la signature de la convention avec la Région.

PORTS

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
26 685 000,00 €	25 755 000,00 €	19 000 000,00 €	18 272 604,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
8 205 000,00 €	7 760 072,00 €	8 249 379,00 €	7 824 323,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	--------

Total	8 249 379,00 €	7 824 323,00 €
-------	----------------	-----------------------

PORTS

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				53 894 730,64	14 107 604,00	39 787 126,64
	Port de Boulogne	908	886	DDP	33 276 718,04	7 101 125,00	26 175 593,04
	Port de Calais	908	886	DDP	17 575 887,05	6 492 879,00	11 083 008,05
	Dépenses communes Boulogne Calais	908	886	DDP	2 626 626,87	513 600,00	2 113 026,87
	Lille + Port de Dunkerque	908	886	DDP	415 498,68	0,00	415 498,68
	Total programmes antérieurs				53 894 730,64	14 107 604,00	39 787 126,64

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
DDP90801	Port de Boulogne	908	886	DDP	22 370 000,00	2 395 000,00	19 975 000,00
		908	886	DDPB	22 270 000,00	2 295 000,00	19 975 000,00
		908	886	DDPS	100 000,00	100 000,00	0,00
		908	886	DDPL	0,00	0,00	0,00
DDP90802	Port de Calais	908	886	DDP	2 550 000,00	985 000,00	1 565 000,00
		908	886	DDPC	2 550 000,00	985 000,00	1 565 000,00
		908	886	DDPS	0,00	0,00	0,00
		908	886	DDPL	0,00	0,00	0,00
DDP90803	Dépenses communes Boulogne Calais	908	886	DDP	835 000,00	785 000,00	50 000,00
		908	886	DDPB	0,00	0,00	0,00
		908	886	DDPC	275 000,00	225 000,00	50 000,00
		908	886	DDPS	60 000,00	60 000,00	0,00
		908	886	DDPL	500 000,00	500 000,00	0,00
DDP90804	Port de Dunkerque	908	886	DDP	0,00	0,00	0,00
		908	886	DDPL			
	Total programmes				25 755 000,00	4 165 000,00	21 590 000,00
	Total général					18 272 604,00	61 377 126,64

PORTS

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				799 349,08	224 251,00	575 098,08
DDP93801	Port de Boulogne	938	886	DDP	404 584,00	104 251,00	300 333,00
DDP93802	Port de Calais	938	886	DDP	234 765,08	50 000,00	184 765,08
DDP93803	Dépenses communes Boulogne et Calais	938	886	DDP	160 000,00	70 000,00	90 000,00
DDP93804	Port de Dunkerque	938	886	DDP	0,00	0,00	0,00
	Total programmes antérieurs				799 349,08	224 251,00	575 098,08

Programme 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
DDP93801	Port de Boulogne	938	886	DDPB	3 560 000,00	3 430 000,00	130 000,00
DDP93802	Port de Calais	938	886	DDPC	2 766 000,00	2 766 000,00	0,00
DDP93803	Dépenses communes Boulogne et Calais	938	886	DDP	1 434 072,00	1 404 072,00	30 000,00
		938	886	DDPB	0,00	0,00	0,00
		938	886	DDPC	301 072,00	301 072,00	0,00
		938	886	DDPS	283 000,00	253 000,00	30 000,00
		938	886	DDPL	850 000,00	850 000,00	0,00
DDP93804	Port de Dunkerque	938	886	DDP	0,00	0,00	0,00
		938	886	DDPL			
	Total programmes				7 760 072,00	7 600 072,00	160 000,00
	Total général					7 824 323,00	735 098,08

Les Ports

I. Contexte

La Région va poursuivre en 2014 :

- son programme de restauration, réhabilitation et mise en sécurité des ouvrages mobiles et fixes des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais,
- les études dans le cadre du projet « Calais Port 2015 »,
- le versement de subventions accordées dans le respect des conventions signées,

et commencer le suivi de la Délégation de Services Publics.

La proposition budgétaire 2014 en dépenses s'élève en section d'investissement à **25,76 M€ en AP** (26,69 M€ au BP 2013) et à **18,27 M€ en CP** 2014 (19 M€ au BP 2013), et en section de fonctionnement, à **7,76 M€ en AEP** (8,21 M€ au BP 2013) et à **7,83 M€ en CP** 2014 (8,25M€ au BP 2013).

II. Les segments

1. *Le port de Boulogne-sur-Mer*

En 2014, la Région va poursuivre les opérations de développement économique du port et de restauration des ouvrages déjà engagées et lancer de nouvelles opérations essentiellement de mise en sécurité des ouvrages.

Il est à noter qu'aucune programmation pour le patrimoine bâti n'a été faite à partir de 2014.

- Investissement – DDP90801- :

Opérations (en millions d'Euros)	AP 2014	CP 2014
MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES : 33,1 M€ au 01/01/2014		6,54
Dont principales opérations :		
Barrage Marguet – réalisation du dispositif de libre circulation piscicole		1,00
CCIBCO - adaptation de la gare de marée		0,89
Enlèvement des macro-déchets au bassin Loubet		0,61
Travaux de grosses réparations		0,58
MESURES NOUVELLES	22,27	2,29
Dont principales opérations :		
Réhabilitation de la jetée nord-est – complément travaux	6,00	0,00
Réparation de la digue Carnot - travaux	10,00	0,00
Carénage des portes de l'écluse Loubet - travaux	3,00	0,00
Mission de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement et voute du tunnel de l'Ave Maria	0,63	0,00
Quai de l'Europe - reprise de l'étanchéité voile-crochet	0,60	0,60
Réhabilitation du cavalier Carnot - travaux	0,60	0,60
TOTAL	22,27	8,83

- Fonctionnement –DDP93801- :

Opérations (en millions d'Euros)	AEP 2014	CP 2014
MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES :		0,11
Divers		0,04
Fonctionnement courant + Etudes		0,07
MESURES NOUVELLES	4,00	3,43
Fonctionnement courant	0,56	0,43
Dragage	3,00	3,00
TOTAL	3,56	3,54

2. Le port de Calais (hors Calais port 2015 et Délégation de services publics)

En 2014, la Région va poursuivre les opérations de restauration d'ouvrage déjà engagées et lancer de nouvelles opérations essentiellement de mise en sécurité des ouvrages.

Il est à noter qu'aucune programmation pour le patrimoine bâti n'a été faite à partir de 2014.

- Investissement –DDP90802-1 :

Opérations (en millions d'Euros)	AP 2014	CP 2014
MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES : 17,7 M€ au 01/01/2014		6,49
Dont principales opérations :		
Réhabilitation du perré Risban		4,00
Remplacement des défenses du quai en eau profonde (QEP)		0,50
MESURES NOUVELLES	2,55	0,99
Dont principales opérations :		
Ecluse de la Batellerie – reconstruction des portes et continuité écologique	2,00	0,50
Remise à niveau des infrastructures – programmation 2014	0,50	0,45
TOTAL	2,55	7,48

- Fonctionnement –DDP93802- :

Opérations (en millions d'Euros)	AEP 2014	CP 2014
MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES :		0,05
Divers		0,03
Etudes		0,02
MESURES NOUVELLES	2,77	2,77
Dragage	1,15	1,15
Divers – taxes foncières	1,35	1,35
Fonctionnement courant	0,18	0,18
Etudes	0,07	0,07
Prélèvements de sédiments pour l'expérimentation de valorisation en filière maritime	0,02	0,02
TOTAL	2,77	2,82

3. Les dépenses communes aux deux ports Régionaux
(hors Calais port 2015 et Délégation de services publics)

Il est regroupé dans cette rubrique, les dépenses d'équipement du Parc Automobiles et Engins (acquisitions de véhicules et outillage), du Service Dragage, la réserve annuelle pour grosses avaries.

- Investissement – DDP90803- :

Opérations (en millions d'Euros)	AP 2014	CP 2014
MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES : 2,621 M€ au 01/01/2014		1,17
Dont principales opérations :		
Equipement PAE (renouvellement véhicules, outillages...)		0,25
Equipement Service dragage		0,11
MESURES NOUVELLES	0,94	0,79
Dont principales opérations :		
Réserves pour avaries	0,50	0,50
Travaux sur la vedette MARGARETH	0,15	0,15
Etudes de faisabilité sur la gestion des sédiments pollués	0,10	0,05
Renouvellement véhicules et outillage Parc Auto et Engins	0,05	0,05
Equipements service dragage	0,03	0,03
TOTAL	0,94	1,96

- Fonctionnement –DDP93803- :

Opérations (en millions d'Euros)	AEP 2014	CP 2014
MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES : 2,293 M€ au 01/01/2014		0,07
Divers		0,04
Fonctionnement SAGF		0,03
MESURES NOUVELLES	1,43	1,40
Dont principales opérations :		
Fonctionnement Service Dragages	0,10	0,10
Etudes (suite arrêtés de dragage et d'immersion)	0,20	0,20
Divers fonctionnement	0,25	0,22
Energie des ouvrages portuaires	0,03	0,03
Etudes	0,60	0,60
Adhésions	0,07	0,07
Réserve Avaries	0,18	0,18
TOTAL	1,43	1,47

4. Le port de Dunkerque

Par délibération n°20080801 du 21 avril 2008, la Région a décidé de participer à hauteur de 13,5 M€ à un programme d'amélioration de la desserte ferroviaire du port de Dunkerque dans le cadre de la convention signée le 18 septembre 2008 avec l'Etat et le Grand Port Maritime de Dunkerque.

Cette opération est transférée au 1^{er} janvier 2014 à la Direction des Transports (délibération présentée en CP du 04/11/13).

MER

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
13 270 000,00 €	6 200 000,00 €	2 350 000,00 €	2 287 891,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
815 000,00 €	774 000,00 €	801 056,00 €	761 452,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	---------------

Total	801 056,00 €	761 452,00 €
--------------	--------------	---------------------

MER

Investissement

Programmes antérieurs

					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				2 114 716,55	532 891,00	1 581 825,55
MER90901	PECHE	909	93	MER	2 082 406,55	500 581,00	1 581 825,55
MER90902	TRAIT DE COTE, PARCS NATURELS MARINS POLITIQUE DU LITTORAL	909	93	MER	32 310,00	32 310,00	0,00
Total programmes antérieurs					2 114 716,55	532 891,00	1 581 825,55

Programmes 2014

					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
MER90901	PECHE				3 100 000,00	800 000,00	2 300 000,00
	Pêche et Aquaculture	909	93	MER	500 000,00	300 000,00	200 000,00
	Nouvelles vagues	909	93	MER	2 600 000,00	500 000,00	2 100 000,00
MER90902	TRAIT DE COTE, PARCS NATURELS MARINS POLITIQUE DU LITTORAL				3 100 000,00	955 000,00	2 145 000,00
	Développement durable des ports et du Littoral	909	93	MER	100 000,00	80 000,00	20 000,00
	Trait de Côte (dont Wissant)	909	93	MER	3 000 000,00	875 000,00	2 125 000,00
Total programmes					6 200 000,00	1 755 000,00	4 445 000,00
Total général						2 287 891,00	6 026 825,55

MER

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				1 259 016,61	311 452,00	947 564,61
MER93901	PECHE	939	93	MER	1 054 016,61	188 452,00	865 564,61
MER93902	TRAIT DE COTE, PARCS NATURELS MARINS POLITIQUE DU LITTORAL	939	93	MER	205 000,00	123 000,00	82 000,00
Total programmes antérieurs					1 259 016,61	311 452,00	947 564,61

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
MER93901	PECHE				600 000,00	350 000,00	250 000,00
	Pêche	939	93	MER	600 000,00	350 000,00	250 000,00
MER93902	TRAIT DE COTE, PARCS NATURELS MARINS POLITIQUE DU LITTORAL				174 000,00	100 000,00	74 000,00
	Planification et stratégies maritimes	939	93	MER	10 000,00	10 000,00	0,00
	Développement durable des ports et du Littoral	939	93	MER	60 000,00	30 000,00	30 000,00
	Trait de Côte	939	93	MER	74 000,00	40 000,00	34 000,00
	Nouvelles activités maritimes	939	93	MER	30 000,00	20 000,00	10 000,00
	Communication	930	0202	COM	0,00	0,00	0,00
Total programmes					774 000,00	450 000,00	324 000,00
Total général						761 452,00	1 271 564,61

MER et LITTORAL

I. Contexte

La Région va poursuivre en 2014 son soutien à la filière pêche et aquaculture en y intégrant le projet structurant « Nouvelles vagues » et poursuivre les orientations lancées en 2013 intégrant les dimensions trait de côte, parcs naturels marins et politique du littoral.

La proposition budgétaire 2014 en dépenses s'élève en section d'investissement à **6,20 M€ en AP** (13,27 M€ au BP 2013) et à **2,29 M€ en CP** 2014 (2,35 M€ au BP 2013), et en section de fonctionnement, à **0,77 M€ en AEP** (0,815 M€ au BP 2013) et à **0,76 M€ en CP** 2014 (0,801 M€ au BP 2013).

II. Les segments

1. *Soutien à la pêche et à l'aquaculture*

Conformément au cadre d'intervention approuvé par la Région, les soutiens à la modernisation de la flotte, à l'installation des pêcheurs et des mareyeurs, seront poursuivis en 2014, tout comme le projet « Nouvelles vagues » pour lequel la Région assure, en partie, la maîtrise d'ouvrage.

- Investissement –MER90901- :

Opérations (en millions d'Euros)	AP 2014	CP 2014
MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES : 2,082 M€ au 01/01/2014		0,50
Aides à la pêche et à l'aquaculture :		0,37
Projet nouvelles vagues		0,13
MESURES NOUVELLES	3,10	0,80
Aides à la pêche et à l'aquaculture	0,50	0,30
Projet nouvelles vagues (participation de la Région à 50% de la réhabilitation du site Seafare sous maîtrise d'ouvrage CAB)	2,60	0,50
TOTAL	3,10	1,30

Il s'agit de soutiens à des actions collectives d'animation de la filière pêche et aquaculture pour lesquels des conventions d'objectifs pluriannuels sont en cours (mission Capécure 2020, centre régional des pêches maritimes...) ainsi qu'à des actions ponctuelles.

- Fonctionnement –MER93901- :

Opérations (en millions d'Euros)	AEP 2014	CP 2014
MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES : 1,054 M€ au 01/01/2014		0,19
Aides à la pêche et à l'aquaculture :		
- soutien à des actions collectives d'animation de la filière pêche		0,19
- participation a des actions ponctuelles		
MESURES NOUVELLES	0,60	0,35
Aides à la pêche et à l'aquaculture	0,60	0,35
TOTAL	0,60	0,54

2. Trait de côte, parcs naturels marins et politique du littoral

Ce segment poursuit les actions nouvelles proposées par la Région en matière de protection des côtes et de développement durable des ports et du littoral.

- Investissement –MER90902- :

Opérations (en millions d'Euros)	AP 2014	CP 2014
MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES : 0,032 M€ au 01/01/2014		0,03
Développement durable des ports et du littoral		0,03
MESURES NOUVELLES	3,10	0,96
Participation au projet de renforcement du trait de côte	3,00	0,88
Développement durable des ports et du littoral (éco ports)	0,10	0,08
Constitution d'un dossier réglementaire de dérogations espèces protégées sur le port		
TOTAL	3,10	0,99

Ce nouveau segment permettra dans un premier temps d'initier des démarches d'appuis techniques et d'ingénierie en relation avec les collectivités concernées par la préservation du trait de côte.

- Fonctionnement –MER93902- :

Opérations (en millions d'Euros)	AEP 2014	CP 2014
MESURES ANTERIEUREMENT DECIDEES : 0,205 M€ au 01/01/2014		0,12
Trait de côte		0,11
Nouvelles activités maritimes		0,01
MESURES NOUVELLES	0,17	0,10
Planification et stratégies maritimes	0,01	0,01
Développement durable des ports et du Littoral	0,06	0,03
Trait de Côte	0,07	0,04
Nouvelles activités maritimes	0,03	0,02
TOTAL	0,17	0,22

PREVENTION - SANTE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
13 600 000,00 €	14 325 917,00 €	12 811 920,00 €	13 577 281,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
7 300 000,00 €	6 948 566,00 €	6 638 297,00 €	6 324 428,00 €

Communication	40 000,00 €	40 000,00 €
---------------	-------------	-------------

Total	6 678 297,00 €	6 364 428,00 €
--------------	-----------------------	-----------------------

PREVENTION - SANTE
Programmes antérieurs

Investissement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasage ultérieur
	Programmes antérieurs à 2014				26 554 001,22	8 671 516,00	17 882 485,22
SAN90401	PREVENTION SANTE	904	41	SAN	0,00	0,00	0,00
SAN90402	INTERVENTIONS MEDICO-SOCIALES	904	42	SAN	167 392,40	167 393,00	0,00
SAN90405	PLAN CANCER	904	41	SAN	19 485 575,34	5 504 123,00	13 981 452,34
SAN90406	SANTE ET TERRITOIRE	904	41	SAN	6 901 033,48	3 000 000,00	3 901 033,48
Total programmes antérieurs					26 554 001,22	8 671 516,00	17 882 485,22

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasage ultérieur
SAN90405	PROGRAMME REGIONAL CANCERS				11 200 000,00	3 685 765,00	7 514 235,00
	Consolider l'accès aux soins par une aide aux équipements sanitaires	904	41	SAN	11 200 000,00	3 685 765,00	7 514 235,00
SAN90406	SANTE ET TERRITOIRES				3 125 917,00	1 220 000,00	1 905 917,00
	Améliorer l'offre de soins sur les territoires	904	41	SAN	925 917,00	570 000,00	355 917,00
	Conforter les actions de télésanté	904	41	SAN	2 200 000,00	650 000,00	1 550 000,00
Total programmes					14 325 917,00	4 905 765,00	9 420 152,00
Total général						13 577 281,00	27 302 637,22

PREVENTION - SANTE
Programmes antérieurs

Fonctionnement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasage ultérieur
Programmes antérieurs à 2014					12 509 844,52	3 534 428,00	8 975 416,52
951030802	PREVENTION SANTE	934	41	SAN	0,00	0,00	0,00
SAN93401	PREVENTION SANTE	934	41	SAN	37 905,25	37 905,25	0,00
SAN93403	NOUVELLE POLITIQUE DE SANTE	934	41	SAN	1 972,74	1 972,74	0,00
SAN93404	PLAN CANCER	934	41	SAN	5 358 183,27	1 414 550,01	3 943 633,26
SAN93405	PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT	934	41	SAN	4 055 824,92	1 100 000,00	2 955 824,92
SAN93406	SANTE ET TERRITOIRE	934	41	SAN	2 938 761,36	900 000,00	2 038 761,36
SAN93407	COOPERATION DECENTRALISEE	934	41	SAN	117 196,98	80 000,00	37 196,98
Total programmes antérieurs					12 509 844,52	3 534 428,00	8 975 416,52

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasage ultérieur
SAN93404	PROGRAMME REGIONAL CANCERS				2 600 000,00	840 000,00	1 760 000,00
	Rénover la prévention, faciliter le dépistage et développer l'accompagnement	934	41	SAN	2 000 000,00	640 000,00	1 360 000,00
	Recherche clinique/Observation	934	41	SAN	600 000,00	200 000,00	400 000,00
SAN93405	PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT				3 198 566,00	1 570 000,00	1 628 566,00
	Renforcer les organismes régionaux de promotion de la santé	934	41	SAN	1 350 000,00	800 000,00	550 000,00
	Soutenir des actions de prévention dans un cadre partenarial et dans le cadre d'initiatives régionales	934	41	SAN	778 566,00	300 000,00	478 566,00
	Agir sur les interactions santé	934	41	SAN	800 000,00	200 000,00	600 000,00
	Santé des Etudiants	934	41	SAN	50 000,00	50 000,00	0,00
	Opération de développement Diabète	934	41	SAN	50 000,00	50 000,00	0,00
	Soutien aux victimes de l'amiante	934	41	SAN	170 000,00	170 000,00	0,00
SAN93406	SANTE ET TERRITOIRES				1 090 000,00	350 000,00	740 000,00
	Améliorer l'offre de soins sur les territoires	934	41	SAN	350 000,00	150 000,00	200 000,00
	Agir sur la démographie médicale	934	41	SAN	740 000,00	200 000,00	540 000,00
SAN93407	COOPERATION DECENTRALISEE				60 000,00	30 000,00	30 000,00
	Coopération décentralisée	934	41	SAN	60 000,00	30 000,00	30 000,00
	COMMUNICATION					40 000,00	
	Communication	930	0202	COM		40 000,00	
Total programmes					6 948 566,00	2 830 000,00	4 158 566,00
Total général						6 364 428,00	13 133 982,52

SANTE ET PLAN ANTI-CANCER

I Contexte

Au cours des vingt dernières années, l'état de santé en Nord-Pas de Calais s'est considérablement amélioré pour la mortalité évitable grâce aux actions sur les facteurs de risque individuel (baisse de près de 36%) ou des actions relevant du système de soins (baisse de près de 50%). Cependant, malgré le soutien à des actions de prévention, malgré les progrès du dépistage, des thérapeutiques et de la recherche, les efforts et la mobilisation des institutions, des professionnels de santé, des associations et des bénévoles, la région n'a toujours pas rattrapé son retard par rapport au territoire national.

Les inégalités de santé sont malheureusement une réalité démontrée dans notre région : les personnes de condition modeste ont un moindre accès à la santé, elles recourent tardivement aux soins et parfois de manière inadaptée. Elles retirent également moins de bénéfice des actions de prévention et s'inscrivent moins bien dans le suivi.

L'enjeu de la politique de Santé du Conseil régional est de lutter contre ces inégalités face aux besoins de santé et de faire levier pour plus d'équité sociale et territoriale dans les réponses apportées aux usagers-citoyens.

La Santé est en effet un bien précieux que chacun de nous doit préserver. Elle est alors facteur de lien ou de cohésion sociale, d'insertion ou de réinsertion professionnelle, d'amélioration des conditions et de qualité de la vie, de développement économique, de développement durable, d'éducation, de réduction des inégalités... La politique de Santé du Conseil régional est donc une politique de développement de la qualité de vie et de la

solidarité, une politique éducative, une politique d'aménagement du territoire et d'attractivité des professionnels.

Elle est inscrite dans le cadre du projet sociétal souhaité par la Région ; elle se traduit dans le cadre du SRADDT, Schéma Régional de l'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, qui fixe les orientations stratégiques principales.

Pour ce faire, les pouvoirs publics ont à mieux répondre aux nouveaux enjeux de santé publique : structurer, coordonner et diversifier l'offre de prévention sur les territoires, renforcer l'appui aux acteurs locaux et soutenir des actions de prévention et d'éducation pour la santé de qualité, innovantes et adaptées aux besoins des habitants et des territoires. L'action régionale faisant de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé une priorité, les efforts et les moyens doivent se concentrer plus particulièrement sur les publics vulnérables (jeunes et publics en difficultés) ainsi que les territoires les plus touchés par des indicateurs défavorables.

La plupart des inégalités d'accès aux soins sont actuellement moins liées à un déficit d'offre qu'à une mauvaise répartition des professionnels sur les territoires. L'attractivité des territoires (et notamment des établissements de santé) doit donc être une préoccupation majeure de la Région dans ce domaine aujourd'hui et dans les années à venir. Ces préoccupations soulèvent la question de l'accessibilité aux soins (souvent mesurés en délais d'attente) qu'il convient de conjuguer aux phénomènes de renoncements/retards aux soins et aux freins socio-culturels (impactés par les conditions sociales et économiques des habitants de la région).

Notre système de santé est donc en pleine mutation ; des actions sont à expérimenter pour mieux répondre notamment aux nouvelles attentes des acteurs de santé sur les territoires et permettre le développement de nouvelles pratiques professionnelles. Un des enjeux majeurs du développement de la qualité du système de santé au service de la population est donc de mieux coordonner les acteurs de santé, de la prévention en passant par le soin jusqu'à l'accompagnement des patients, afin d'apporter des réponses globales et concertées, d'éviter les ruptures dans le parcours de santé et de réduire les délais de prises en charge.

La transversalité est au cœur de la politique santé ; l'ensemble de ces préoccupations s'inscrivent dans une démarche de transformation écologique et sociale régionale.

L'engagement régional, avec la seule volonté d'avoir un effet levier et d'apporter, au côté de l'ARS Nord-Pas de Calais, des réponses efficaces aux besoins de santé de notre population, s'élève à un total de 21,27 M€ : 14,32 M€ d'AP d'investissement (dont 1,1 M€ par amendement en séance plénière) et 6,95 M€ d'AEP de fonctionnement (dont 20 K€ par amendement en séance plénière). Les Crédits de Paiements pour 2014 se montent à 19,90 M€ hors communication (dont 1,120 M€ par amendement en séance plénière).

Les segments budgétaires du BP 2014 correspondent aux 4 orientations stratégiques de la politique Santé, assurant la lisibilité de la politique régionale :

- le Programme Régional Cancers (PRC) 2011-2015 concerté entre l'ARS et la Région ;
- le Plan Régional Santé Environnement II et une politique de prévention renouée ;
- l'inscription de la prévention et de l'offre de soins dans l'aménagement du territoire, notamment avec le soutien aux

Maisons de Santé Pluridisciplinaire et la lutte contre la désertification des professionnels de santé ;

- la coopération décentralisée.

II Les segments

Segment : Programme Régional Cancers - PRC

Les AP (11,20 M€) et AEP (2,60 M€) proposées pour ce segment représentent un engagement total de 13,80 M€ pour faire reculer les Cancers en Nord-Pas de Calais. Elles correspondent à la mise en œuvre du Programme Régional Cancers (PRC) 2011-2015 concerté avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce PRC vise d'une part à diminuer les écarts entre la région et le reste de la France et d'autre part, il veille à l'équité territoriale en luttant contre les inégalités socio-territoriales liées aux cancers.

Cette démarche structurée et ambitieuse est unique en France : il s'agit du seul programme de santé publique concerté entre une collectivité territoriale (Région) et une agence d'Etat (ARS).

- Investissement : SAN90405

Les 11,20 M€ d'AP du segment « Programme Régional Cancers » (dont 0,8 M€ par amendement en séance plénière) sont destinés à soutenir principalement les équipements dédiés à la cancérologie des établissements de santé afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins pour les patients et de renforcer l'attractivité pour les professionnels de santé sur l'ensemble du territoire régional.

La Région a mené depuis 2006 une politique ambitieuse d'investissement en équipements sanitaires qui a porté ses fruits. Désormais, en Nord-Pas de Calais, les délais moyens d'accès à une IRM sont parmi les plus courts de France (19,2 jours en 2012 contre 29,1 jours en France).

La politique régionale vise à préserver le service public hospitalier mis à mal dans un contexte budgétaire contraint et face à un système de santé à rénover. L'objectif est aussi de déployer les moyens apportés par la Région Nord-Pas de Calais de manière différenciée selon le caractère structurant et innovant des projets pour une action plus ciblée et performante au bénéfice du service public hospitalier.

- Fonctionnement : SAN93404

La mise en œuvre du Programme Régional Cancers se traduit en outre par 2,6 M€ d'AEP en crédits de fonctionnement.

Quatre axes d'actions du PRC sont ici identifiés : prévention et dépistage, accompagnement, recherche et observation, axes complémentaires de l'offre de soins.

Les deux premiers permettent de mieux lutter contre les cancers en amont de la maladie et améliorent la qualité de vie des malades et de leur entourage, sur les différents territoires du Nord-Pas de Calais. 2 M€ sont consacrés à ces deux axes du PRC.

Ainsi, le Programme Régional Cancers apporte son soutien aux porteurs de projets locaux et régionaux, via un Appel à Projets Santé partagé avec l'ARS Nord-Pas de Calais. Ce dispositif de soutien à des actions de prévention durables et ciblées, répondant aux priorités régionales notamment de lutte contre les cancers permet de décliner cette politique dans les territoires. L'accompagnement des malades se traduit particulièrement par le soutien à des Espaces Ressources Cancers (ERC), l'objectif en 2014 étant de mieux couvrir le territoire régional par un déploiement de ce dispositif dans le Pas-de-Calais.

S'y ajoutent, dans une logique convergente, une ligne de 0,6 M€ afin de favoriser une plus large diffusion et un accès équitable à la

recherche clinique sur l'ensemble du territoire régional. En effet, la Région souhaite continuer à s'investir sur ce champ et inscrit dans sa politique de santé des actions favorisant un maillage territorial et l'accès à des soins innovants et de qualité à un plus grand nombre de patients. Il s'agit pour la Région de faire levier, de valoriser les compétences hospitalières régionales et de démocratiser l'accès à la recherche clinique et aux innovations. Cet enjeu sanitaire interagit également avec la politique de Recherche de la Région, plus orientée vers un soutien en amont des projets portés par des équipes de recherche bio médicales plus fondamentales.

Enfin, la Semaine de mobilisation face aux Cancers, évènement annuel d'information mobilisateur reconnu en Nord-Pas de Calais, à l'initiative du Conseil régional dès 2006, est devenue un temps fort de communication et de valorisation du Programme Régional Cancers.

Segment : Prévention Santé Environnement

- Fonctionnement : SAN93405

La Prévention-Santé d'une part et le Plan Régional Santé-Environnement II (PRSE) d'autre part, constituent les deux volets du deuxième axe prioritaire de la politique santé ; l'AEP proposée est de 3,19 M€ dont 0,02 M€ par amendement en séance plénière.

L'action de la Région en matière de prévention vise, à travers l'aide à des organismes régionaux de promotion de la santé (1,35 M€ d'AEP), à accompagner les diagnostics de santé, la structuration, le suivi et l'évaluation des projets territoriaux de santé, optimiser les compétences des acteurs de santé sur les territoires, soutenir la dynamisation, la concertation et la

démocratie sanitaire et favoriser la transversalité dans les actions menées par ces différents acteurs locaux.

Au regard d'un paysage sanitaire en pleine évolution et de nouveaux besoins exprimés en Nord-Pas de Calais, de la nécessité de renouveler les modes d'intervention et d'une utilisation rigoureuse et exigeante des fonds publics au bénéfice des habitants, le Conseil régional et l'ARS ont souhaité se doter d'outils rénovés face à ces nouveaux enjeux de santé publique. Le Nord-Pas de Calais ayant désormais un Pôle Régional de Compétences en Education pour la Santé et Promotion de la Santé, la Région accompagne aux côtés de l'ARS des organismes membres de ce pôle. Ces soutiens se concrétisent essentiellement par une contractualisation sur trois ans de programme d'actions.

Ce budget vise, d'autre part, le soutien aux actions de prévention à destination de publics cibles de la politique régionale (0,77 M€). Ce montant finance les projets retenus au titre de l'Appel à Projets Santé 2014 partagé avec l'ARS autour de la santé des jeunes et jeunes adultes. Les publics principalement ciblés sont les apprentis et les lycéens, en lien avec la DFI. Viennent compléter ce volet, des actions portant sur la santé des étudiants et sur l'opération de développement Diabète (0,10 M€).

Concernant « Agir sur les interactions santé environnement », 0,80 M€ d'AEP sont proposés.

Le PRSE II 2011-2014 est le fruit d'une volonté partagée des services déconcentrés de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Régional d'œuvrer en commun sur des priorités de santé publique spécifiquement liées à l'environnement du Nord-Pas de Calais. Le PRSE II, qui implique trois politiques de la Région : la Santé, l'Environnement et l'Agriculture, comprend 6 axes prioritaires : points noirs environnementaux, qualité de l'air, qualité de l'alimentation, expositions domestiques, habitat et

connaissances. L'appel à propositions en Santé Environnement Recherche porté par la Région, renouvelé pour la 9^{ème} année en 2014, est une composante importante de ce PRSE II.

Enfin, cette ligne se traduit également par le soutien aux organismes de promotion de la santé au niveau régional intervenant sur le champ Santé Environnement et Santé Travail. Dans la continuité, le Conseil régional Nord-Pas de Calais porte une politique depuis 2012 autour des effets de l'amiante sur la santé (0,17 M€ dont 0,02 M€ par amendement en séance plénière). Cette politique mise en place dans le cadre de l'approche croisée entre Santé Travail et Santé Environnement est inscrite au PRSE II, dans la fiche action 15 pour "accompagner les associations et leurs bénévoles dans les actions de sensibilisation et d'information".

Segment : Santé et territoires

La politique de santé dans les territoires vise à renforcer l'adéquation de l'offre de soins aux besoins des territoires pour une meilleure équité et à empêcher la désertification des professionnels de santé. L'objectif est aussi d'améliorer la coordination des acteurs et le décloisonnement des actions pour structurer de véritables parcours de santé au service des usagers.

- Investissement : SAN90406

« L'amélioration de l'offre de soins sur les territoires » se traduit par le soutien à la création de Maison de Santé Pluridisciplinaires (0,92 M€ d'AP dont 0,3 M€ par amendement en séance plénière).

Concernant la ligne « Conforter les actions de télésanté », il est proposé en 2014 de cibler l'action régionale en la matière à hauteur de 2,2 M€ en AP. Ce budget vise à faire levier sur les actions de télé-santé, en partie cofinancées par les fonds

européens FEDER du Programme Opérationnel (PO) Nord-Pas de Calais 2014-2020.

Le Conseil régional accompagne des projets structurants qui répondent aux attentes des professionnels de santé et aux besoins de santé des habitants, notamment autour de la télé-imagerie et de l'informatisation des dossiers de cancérologie. Le développement des systèmes d'information en santé s'inscrit dans un triple enjeu : l'aménagement numérique du territoire afin de mieux répondre aux enjeux de la démographie des professionnels de santé et d'accessibilité aux soins, le décloisonnement des pratiques entre professionnels et le développement des usages en santé, autour de la e-santé.

- Fonctionnement : SAN93406

La ligne « Améliorer l'offre de soins sur les territoires » (0,35 M€ d'AEP) vise à favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé du 1er recours et notamment les médecins généralistes dans les zones sous-dotées et permettre aux élus locaux de s'approprier les problématiques de santé de leur territoire en répondant aux besoins des habitants en alliant offre de soins et prévention. Cette politique se traduit notamment par le soutien à des projets de territoires qui incluent des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP).

Cette action est complétée par la ligne « Agir sur la démographie médicale » (0,74 M€ en AEP). Elle correspond à une politique visant à pallier la baisse préoccupante de la démographie des professionnels de santé en région et de favoriser l'attractivité médicale en région. Elle s'inscrit plus particulièrement dans le cadre du Programme Régional Cancers.

Cette politique se traduit par la mise en place de dispositifs d'aide et de soutien dont l'évaluation confirme leur utilité et leur efficacité pour les habitants du Nord-Pas de Calais, notamment en termes

d'implantation durable des professionnels de santé. Elle continue donc son développement, avec une volonté d'accentuer et de favoriser les nouvelles pratiques médicales au sein des Maisons ou Pôles de santé, via le soutien accordé aux stages en médecine ambulatoire et l'action en direction des professionnels de santé : dispositifs « assistants à temps partagé » et « chefs de clinique régionaux ». Toujours dans un objectif de lutte contre la désertification des professionnels de santé et avec une volonté de favoriser la démocratisation des études supérieures, un enseignement à distance de la première année PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) est mis en place à Boulogne-sur-Mer depuis trois ans par l'Université Lille 2 avec un soutien de la Région, de la Communauté d'Agglomération de Boulogne, et du centre hospitalier de Boulogne. Une convention 2012-2014 lie les parties prenantes ; elle a pour objectif de renforcer notamment l'accompagnement des étudiants et la communication auprès des lycéens. Cette politique de Santé est menée conjointement avec la politique Enseignement Supérieur.

Segment : Coopération décentralisée

- Fonctionnement : SAN93407

Cette politique, dotée de 60 K€ en 2014, a pour cadre les conventions opérationnelles signées avec les régions de Kayes au Mali, de Saint-Louis au Sénégal, de Doukkala-Abda au Maroc et la région d'Analanjirifo à Madagascar. Elle concerne le soutien que la Région apporte aux acteurs locaux (établissements de santé, associations locales ou régionales, instituts de formation paramédicale...) du Nord-Pas de Calais qui nouent des partenariats avec des acteurs ou organismes de ces 4 régions.

A noter que 40 000 € de crédits de paiement sont consacrés à la communication via la Direction de la Communication.

TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
129 390 500,00 €	128 867 500,00 €	114 969 254,00 €	114 026 567,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
263 936 189,00 €	266 114 327,00 €	259 019 728,00 €	232 192 489,00 €

Communication	530 000,00 €	565 000,00 €
Expertises juridiques transports	200 000,00 €	200 000,00 €

Total	259 749 728,00 €	232 957 489,00 €
--------------	-------------------------	-------------------------

TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES
Programmes antérieurs

Investissement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				632 680 624,77	91 018 067,00	541 662 557,77
TRP90801	EQUIPEMENTS ROUTIERS	908	821	TRP	8 345 248,56	276 060,00	8 069 188,56
		908	828	TRP	1 587 222,74	704 593,00	882 629,74
TRP90804	VOLET FLUVIAL	908	883	TRP	215 782 910,74	341 000,00	215 441 910,74
TRP90805	VOLET FERROVIAIRE	908	811	TRP	158 041 450,43	18 266 387,00	139 775 063,43
		908	812	TRP	150 998 659,80	40 476 950,00	110 521 709,80
		908	818	TRP	95 987 252,50	29 788 417,00	66 198 835,50
TRP90806	VOLET LOGISTIQUE	908	885	TRP	1 155 000,00	577 500,00	577 500,00
TRP90807	VEHICULE ELECTRIQUE	908	888	TRP	782 880,00	587 160,00	195 720,00
	Total programmes antérieurs				632 680 624,77	91 018 067,00	541 662 557,77

Programme 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
TRP90801	EQUIPEMENTS ROUTIERS				1 200 000,00	270 000,00	930 000,00
	Equipements routiers	908	821	TRP			
	Coopération Nord Sud	908	821	TRP	100 000,00	50 000,00	50 000,00
	Autres liaisons (Véloroutes Voies vertes)	908	828	TRP	1 100 000,00	220 000,00	880 000,00
TRP90804	VOLET FLUVIAL				16 017 500,00	698 500,00	15 319 000,00
	Volet fluvial	908	883	TRP	12 925 000,00	0,00	12 925 000,00
	Ports fluviaux	908	883	TRP	2 942 500,00	698 500,00	2 244 000,00
	Réseau fluvial secondaire	908	883	TRP	150 000,00	0,00	150 000,00
TRP90805	VOLET FERROVIAIRE				107 950 000,00	21 250 000,00	86 700 000,00
	Matériel ferroviaire	908	811	TRP	4 000 000,00	500 000,00	3 500 000,00
	Pôles d'échanges et gares	908	812	TRP	6 450 000,00	1 250 000,00	5 200 000,00
	Infrastructures ferroviaires	908	812	TRP	12 500 000,00	2 500 000,00	10 000 000,00
	Infrastructures TCSP	908	818	TRP	85 000 000,00	17 000 000,00	68 000 000,00
TRP90806	VOLET LOGISTIQUE				2 000 000,00	450 000,00	1 550 000,00
	Volet logistique	908	885	TRP	2 000 000,00	450 000,00	1 550 000,00
TRP90807	VEHICULE ELECTRIQUE				1 700 000,00	340 000,00	1 360 000,00
	véhicule électrique	908	888	TRP	1 700 000,00	340 000,00	1 360 000,00
	Total programmes				128 867 500,00	23 008 500,00	105 859 000,00
	Total général					114 026 567,00	647 521 557,77

TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				13 956 788,95	13 119 371,00	837 417,95
TRP93801	ROUTES ET VOIRIES	938	828	TRP			0,00
TRP93802	TRANSPORTS EN COMMUN DE VOYAGEURS	938	811	TRP	1 172 179,42	743 785,00	428 394,42
		938	818	TRP	11 363 969,00	11 363 969,00	0,00
TRP93803	SERVICE COMMUN	938	80	TRP	933 423,53	679 617,00	253 806,53
TRP93804	AUTRES TRANSPORTS	938	888	TRP	487 217,00	332 000,00	155 217,00
	Total programmes antérieurs				13 956 788,95	13 119 371,00	837 417,95

Programme 2014

Code	Libellé de la ligne	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
TRP93801	ROUTES ET VOIRIES				0,00	0,00	0,00
	Voiries nationales	938	821	TRP			
	Autres liaisons	938	828	TRP			0,00
TRP93802	TRANSPORTS EN COMMUN DE VOYAGEURS				262 972 326,00	216 504 117,00	46 468 209,00
	SMIRT	938	810	TRP	1 950 000,00	1 950 000,00	0,00
	Transport ferroviaire Régional de voyageurs	938	811	TRP	243 434 336,00	197 158 315,00	46 276 021,00
	Autres transports en commun	938	818	TRP	17 587 990,00	17 395 802,00	192 188,00
TRP93803	SERVICE COMMUN				600 000,00	380 000,00	220 000,00
	Etudes générales Transports Expertises	938	80	TRP	500 000,00	300 000,00	200 000,00
	Cotisations, manifestation	938	80	TRP	100 000,00	80 000,00	20 000,00
TRP93804	AUTRES TRANSPORTS				2 542 001,00	2 189 001,00	353 000,00
	Infrastructures aéroportuaires (Syndicat mixte SMALIM)	938	881	TRP	252 001,00	252 001,00	0,00
	Liaisons multimodales: (Syndicat mixte de Dourges)	938	885	TRP	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
	Volet logistique, plan vélo, véhicule électrique	938	888	TRP	790 000,00	437 000,00	353 000,00
	Total programmes				266 114 327,00	219 073 118,00	47 041 209,00

Total général					232 957 489,00	47 878 626,95
Communication et Impression Transports	930	0202	COM		565 000,00	
Expertises juridiques transports	930	0202	AJC		200 000,00	

Transports

Présentation générale

La volonté et les efforts durables de la Région et de ses partenaires sont illustrés en 2014 par d'importantes mises en service, qu'il s'agisse des premières rames capacitaires Regio2N, des nouvelles locomotives, des améliorations du réseau ferroviaire en accès à Lille-Flandres et de Calais à Dunkerque.

En parallèle, la Région prépare les réalisations prévues par le Schéma Régional des Transports et des Mobilités actualisé et conforté, et s'attache à procurer aux territoires l'important soutien financier qui leur permet, tant en matière de Transports Collectifs en Site Propre que d'équipements publics de recharge des véhicules électriques, de se porter candidats aux appels à projets de l'Etat et d'organiser le déploiement des réseaux et services de demain.

En fonctionnement, la stabilité des moyens financiers qu'il est proposé de consacrer au service TER et à la participation régionale au transport des lycéens permet aux partenaires de la Région de préparer leurs propositions relatives au devenir des services de mobilité et des contractualisations, qu'il s'agisse de la SNCF en ce qui concerne l'exploitation du TER, ou des autorités organisatrices compétentes en matière de transports scolaires.

I - Investissement :

Le montant du budget consacré à l'investissement s'élève à **128,87 M€ d'AP** et **114, 03 M€ de CP** (dont **23, 07 M€** au titre de mesures nouvelles).

I – 1 Volet ferroviaire :

Matériel roulant :

Pour 2014 il est proposé d'inscrire **4 M€ en AP et 0,5 M€** de CP au titre des mesures nouvelles pour l'installation de compteurs d'énergie électrique à bords des trains. Ce dispositif rendu obligatoire par une STI (Spécification Technique d'Interopérabilité) européenne doit entrer en vigueur en France dans les prochains mois.

En 2014 seront livrées 5 des 18 rames Régio 2N commandées en 2012 (matériel capacitair pour un montant d'AP de 190 M€) ainsi que 12 des 15 locomotives « BB 22 200 » aptes à la traction de nos rames VR2N et RRR (adaptation et rénovation pour un montant d'AP de 25 M€).

Cette année, sont donc inscrits au titre de ces mesures antérieurement décidées **18,27 M€**

Gares et pôles d'échanges

Cette intervention régionale a pour objectif de moderniser les gares et leur environnement mais aussi d'améliorer la qualité d'accueil des usagers du TER notamment les personnes à mobilité réduite (PMR). Elle a également pour finalité d'aménager de véritables pôles d'échanges favorisant l'intermodalité et l'usage des transports en commun.

Pour 2014, l'action de la Région Nord - Pas de Calais sur les gares et pôles d'échanges devrait porter sur une quinzaine de projets, parmi lesquels :

- l'aménagement des pôles d'échanges d'Hénin Beaumont, Seclin, Béthune, Gravelines et Libercourt,
- l'aménagement des points d'arrêts de Pont de la Deûle, de Grande Synthe, de Cantin, Nieppe, Lourches et Sains du Nord,
- la requalification ou la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduites des bâtiments voyageurs des gares de Bailleul, Rang du Fliers, Roubaix, Tourcoing...
- un important programme d'équipement des gares TER en abris vélos, qui fait l'objet d'une demande de financements nationaux au titre du 3^{ème} appel à projet TCSP – mobilité durable.

Cette année, les travaux dans les gares et pôles d'échanges représenteront un montant de **6,45 M€ d'AP et 1,25 M€ de CP** pour les mesures nouvelles.

Les CP correspondant à des opérations antérieurement décidées (**8,97 M€**) sont notamment destinés à Aulnoye-Aymeries, Bailleul, Le Quesnoy, La Bassée, Saint-Omer, Lille Flandres, Templeuve, Saint Omer, Maison du Vélo à Lens, Maison du Vélo à Douai, Rang du Fliers, Cambrai...

Infrastructures ferroviaires

Concernant les infrastructures ferroviaires, le BP 2014 se traduit par **12,5 M€ d'AP** et **2,5 M€ de CP** pour les mesures nouvelles et de **31,5 M€ CP** pour les mesures antérieurement décidées.

Concernant les opérations nouvelles, il s'agit de poursuivre les études préliminaires en cours. Pour l'année 2014, il s'avèrera nécessaire d'engager les études d'Avant-Projet de la desserte du port de Calais pour 5 M€, de l'amélioration de la capacité en voie et en gare de Calais-Frethun pour 0,5 M€, de l'amélioration de la desserte du Cambrésis pour 1,5 M€ et de celle du Bruaysis pour 2,5 M€. Une nouvelle convention pour la réalisation des acquisitions foncières relative au Centre Européen d'Essais Ferroviaires, estimées à 1 M€, sera également proposée.

Des cofinancements sont attendus pour ces dossiers, notamment auprès de RFF et de l'Etat.

S'agissant des opérations déjà engagées : 13,5 M€ sont notamment consacrés à la modernisation de la ligne Calais-Dunkerque, 9,5 M€ à la réalisation du nouvel itinéraire fret au sud de Lille, 1,6 M€ à la poursuite des études de la liaison Lille Sambre Avesnois et 2,3 M€ pour les études du Centre Européen d'Essais Ferroviaires.

Un montant de 1 M€ d'AP (0,2 M€ de CP) est réservé pour la poursuite des études liées au lien rapide ferroviaire.

Les transports en commun en site propre

La Région confirme par ailleurs sa volonté d'accompagner la création des TCSP (Transports en commun en site propre) dont l'une des missions est d'élargir l'accès des agglomérations aux gares TER, jouant un véritable rôle de complémentarité.

Ainsi, **85 M€ d'AP** et **17 M€ de CP** sont dédiés à l'aide au développement des TCSP dans la Région Nord Pas de Calais au titre des mesures nouvelles, dont la deuxième phase du doublement de capacité de la ligne 1 du métro lillois, la création de lignes de Bus à haut niveau de service par le SMT Artois Gohelle et la Communauté urbaine de Dunkerque.

Un montant de **29,79 M€ de CP** est également proposé pour la poursuite des TCSP du Valenciennois, du Douaisis, du SMT Artois-Gohelle et de l'augmentation de capacité du métro de l'agglomération lilloise déjà engagés.

*
* *

I – 2 Volet infrastructures et transports non ferroviaires :

Volet fluvial du CPER :

Aucun montant nouveau n'est inscrit en crédits de paiement au titre du volet fluvial du contrat de projet, conformément à la décision du Gouvernement d'intégrer ces opérations aux décisions à intervenir concernant le Canal Seine Nord Europe.

Ports intérieurs :

En complément des aménagements sur le réseau fluvial, la Région poursuit une politique d'aménagement des plates formes intérieures.

En 2014, les opérations nouvelles représentent un montant total de **2,94 M€ d'AP** et **0,7 M€ de CP** et concernent les projets de développement des Ports de Lille et les travaux d'aménagement du Port de Béthune dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande de subventions FEDER.

Les opérations décidées antérieurement, à savoir l'aménagement d'un quai conteneurs à Saint-Saulve et les études du projet de développement du Port de Béthune se poursuivent pour un montant total **de 0,34 M€**

Véloroutes et Voies Vertes :

Dans le cadre de cette politique Véloroutes Voies Vertes, la Région accompagne financièrement et techniquement les collectivités locales.

En 2014, de nouvelles opérations sont proposées pour un montant d'environ **1,1 M€ d'AP** et **0,22 M€ de CP** parmi lesquelles on peut citer :

- l'Eurovélo n°5 de Coulogne à Guines (6 km) et d'Angres à Liévin pour 0,3 M€,
- l'Eurovélo n°4 de Condette à Neufchatel-Hardelot (6 km) pour 0,3 M€ et la section Calais-Marck pour 0,15 M€ ;
- des relais vélos (Condette, Etaples, Audinghen, Oye-Plage et Groffliers) pour 0,35 M€.

En 2014, des opérations décidées antérieurement se poursuivent pour un montant de **CP 0,7M€**. Sont concernés notamment les travaux de la véloroute de la Mémoire entre Achiét-le-Petit et Arras, les travaux de la véloroute de l'Avesnois entre Maubeuge et Ferrière-la-Grande, les travaux de la chaîne des lacs sur la véloroute du Paris-Roubaix, la véloroute du Littoral sur la commune de Gravelines, la véloroute des Gueules noires entre Bruay-sur-l'Escaut et la frontière belge, la véloroute de la Deûle et du canal de Roubaix et la véloroute des Flandres entre Deûlémont et Armentières.

Volet routier :

L'exercice 2014 ne comprend au niveau budgétaire qu'une demande de crédits de paiement d'un montant **de 0,28 M€**. Ce montant correspond à des travaux d'infrastructures routières sous maîtrise d'ouvrage départementale afin de solder le CPER 2000-2006.

Volet logistique :

En ce qui concerne les mesures nouvelles, les projets d'investissement logistiques permettant de mettre en œuvre la stratégie régionale de massification des flux de marchandises et de transfert modal parmi lesquels on peut citer l'expérimentation de nouveaux modes de distribution de marchandises en ville (projet CMDU) représenteront **2 M€ d'AP** et **0,45 M€ de CP**.

Le montant des mesures antérieurement décidées s'élève à **0,58 M€ de CP** et porte sur le projet de plate-forme de cross-docking du site de Dourges.

Véhicule électrique :

En 2014, **1,7 M€ d'AP** et **0,34 M€ de CP** sont réservés pour financer l'investissement lié au déploiement de bornes de recharge supplémentaires (matériel de charge, travaux d'installation et frais de raccordement au réseau).

Par ailleurs, la politique de développement du véhicule électrique adoptée par la Région en 2013 nécessite l'inscription de **0,59 M€ de CP** au titre des opérations antérieurement décidées sur les premiers territoires retenus dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région.

*
* *

II - Fonctionnement :

Le montant du budget consacré au fonctionnement s'élève à **266,11 M€ d'AEP** et **232,19 M€ de CP** dont **219,07 M€** au titre des actions qui seront engagées en 2014, hors communication et frais juridique.

II - 1 Volet ferroviaire :

Transport ferroviaire Régional de voyageurs

Le montant du budget consacré au fonctionnement du transport ferroviaire de voyageurs s'élève à **243,43 M€ d'AEP**.

Le poste principal concerne la convention TER avec **237,67 M€ en AEP** et **191,7 M€ de CP**, incluant l'augmentation de la TVA à 10 % soit 2,2 M€ supplémentaires et la mise en œuvre de la décentralisation de la redevance quai, pour un montant de 4,5 M€, compensée intégralement en 2014, via la Dotation générale de décentralisation (DGD).

Par ailleurs, **3,6 M€** sont prévus pour le financement du crédit bail sur le matériel roulant.

Enfin, **1,5 M€ d'AEP** sont mobilisés en prévision du débat public sur le Lien rapide ferroviaire.

Autres transports en commun

Pour pallier le désengagement financier du Département du Nord et du Pas-de-Calais, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais participe au financement du transport des lycéens de la région.

A ce titre, **16,6 M€ de CP** sont inscrits au titre de l'année 2014, ainsi qu'un montant de **11,1 M€** en mesures antérieurement décidées.

Les sommes affectées à ce volet « Autres transports en commun » couvriront également le fonctionnement de la ligne routière Boulogne-Calais-Dunkerque (0,32 M€ de CP), ainsi la tarification intermodale (0,43 M€ de CP).

Le SMIRT

Il est proposé de reconduire la contribution au fonctionnement du SMIRT (**0,75 M€**) permettant à la structure de couvrir notamment ses charges de personnels et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ses différentes commissions thématiques.

Par ailleurs, le Comité Syndical SMIRT du 14 juin 2013 a

délibéré le projet de création d'une centrale de mobilité, relative à la billettique et l'information voyageurs Pass Pass.

L'investissement initial a été évalué à environ 9,6 M€ TTC avec une participation régionale envisagée de 25% du coût total. Une participation statutaire exceptionnelle est donc proposée pour 2014, équivalente à 50% de la participation régionale, soit **1,2 M€**

II – 2 Volet transports non ferroviaires :

Services communs :

Les **0,6 M€ d'AEP** proposés se répartissent en **0,1 M€** de participations à des manifestations (hors colloque prévu au budget de communication des transports) et de cotisations auprès d'associations partenaires (Entreprendre pour le fluvial - association Seine Nord Europe - Départements et régions cyclables – GART – AVERE...) et de **0,5 M€** dévolus à des besoins d'études. A ce montant total d'AEP correspond un total de **0,38 M€ de CP** pour 2014.

Autres transports :

- Syndicat mixte des Aéroports de Lille – Lesquin et de Merville (SMALIM)

Au titre de l'année 2014, le montant de la **contribution statutaire** du SMALIM s'élève à hauteur de **0,25 M€**

- Syndicat Mixte de Dourges :

Le Syndicat Mixte de Dourges a été créé pour développer la plate-forme multimodale de niveau européen Delta 3. En tant que membre de ce syndicat, la Région verse chaque année une **contribution statutaire**. Pour l'année 2014, la participation de la Région s'élèvera à **1,5 M€**

- Volet logistique, plan Vélo et véhicule électrique

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un Plan Vélo Régional, le programme d'actions en faveur du développement du vélo (actions de sensibilisation, d'expertise en matière de sécurité routière, prévention, etc...) mis en œuvre en 2013 se traduira par un montant de CP en 2014 de **0,14 M€**

Concernant le projet de véhicule électrique, le soutien financier apporté par la Région est de **0,13 M € de CP** au titre des mesures antérieurement décidées et **0,41 M€ d'AEP** et de **0,13 M€** de CP pour les nouvelles actions 2014.

*
* *

Budget communication au titre des Transports

Le budget 2014 s'élève à **0,565 M€**. Les principales dépenses engagées, sous réserve de disponibilité budgétaire, seront :

- la campagne de communication inci'TER qui se déclinera notamment en campagne d'affichage à bord des TER et en gares (plaquettes d'information, médias, campagne de presse ect...).

- l'opération TER MER TER VERT
- le pelliculage du matériel roulant
- la semaine de la mobilité
- l'accueil des rencontres annuelles de l'association des Départements et Régions Cyclables qui se passera au mois de septembre 2014 au siège de Région.

Budget «expertises juridiques» au titre des Transports

En 2014, un montant de **0,2 M€** de CP est prévu pour assurer l'ensemble des expertises juridiques des transports. Celles-ci porteront notamment sur l'élaboration de la **nouvelle convention pour l'exploitation** et le financement du service public ferroviaire d'intérêt régional de transport de voyageurs.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
2 900 000,00 €	4 927 835,00 €	5 000 000,00 €	4 869 403,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
8 550 000,00 €	8 637 468,00 €	7 712 025,00 €	7 712 025,00 €

Communication	15 000,00 €	15 000,00 €
---------------	-------------	-------------

Total	7 727 025,00 €	7 727 025,00 €
-------	----------------	-----------------------

SUPERIEUR

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasage ultérieur
	Programmes antérieurs à 2014				14 274 599,47	4 169 403,00	10 105 196,47
901010901	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	902	23	SUP			
901010902	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	902	23	SUP			
SUP90201	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	902	23	SUP	6 517 301,20	2 000 000,00	4 517 301,20
SUP90202	CONSTRUCTIONS UNIVERSITAIRES	902	23	SUP	7 757 298,27	2 169 403,00	5 587 895,27
Total programmes antérieurs					14 274 599,47	4 169 403,00	10 105 196,47

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasage ultérieur
SUP90202	CONSTRUCTIONS UNIVERSITAIRES				4 927 835,00	700 000,00	4 227 835,00
	Learning Center	902	23	SUP	612 000,00	200 000,00	412 000,00
	Opérations immobilières et équipements	902	23	SUP	4 315 835,00	500 000,00	3 815 835,00
Total programmes					4 927 835,00	700 000,00	4 227 835,00

Total général						4 869 403,00	14 333 031,47
----------------------	--	--	--	--	--	---------------------	----------------------

SUPERIEUR
Programmes antérieurs

Fonctionnement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasage ultérieur
	Programmes antérieurs à 2014				6 766 985,47	3 441 250,00	3 325 735,47
9433010901	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	932	23	SUP			
9433010902	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	932	23	SUP			
SUP93201	PROGRAMMES ETUDIANTS (EGALITE DES CHANCES)	932	23	SUP	3 810 078,05	1 900 000,00	1 910 078,05
SUP93202	APPUI A LA DEFINITION DE LA POLITIQUE REGIONALE	932	23	SUP	71 389,44	71 389,44	0,00
SUP93203	APPUI AU DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS UNIVERSITAIRES	932	23	SUP	0,00	0,00	0,00
SUP93204	DEMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	932	23	SUP	243 049,50	100 000,00	143 049,50
SUP93205	POLE REGIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (PRES)	932	23	SUP	692 322,52	469 860,56	222 461,96
SUP93206	TRANSFORMATION SOCIALE ET ECOLOGIQUE	932	23	SUP	535 312,00	250 000,00	285 312,00
SUP93207	DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT (QUALITE DE VIE SUR LES CAMPUS)	932	23	SUP	983 260,96	450 000,00	533 260,96
SUP93208	CULTURE ARTISTIQUE ET CULTURE SCIENTIFIQUE	932	23	SUP	431 573,00	200 000,00	231 573,00
Total programmes antérieurs					6 766 985,47	3 441 250,00	3 325 735,47

Programme 2014

Code	Libellé de la ligne	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasage ultérieur
SUP93201	EGALITE DES CHANCES				6 500 000,00	3 420 000,00	3 080 000,00
	Mobilité Internationale	932	23	SUP	3 470 000,00	2 200 000,00	1 270 000,00
	Démocratisation	932	23	SUP	2 950 000,00	1 200 000,00	1 750 000,00
	Parité	932	23	SUP	80 000,00	20 000,00	60 000,00
SUP93205	ANIMATION de la ComUE (ex PRES)				350 000,00	80 000,00	270 000,00
	Animation	932	23	SUP	350 000,00	80 000,00	270 000,00
SUP93207	QUALITE DE VIE SUR LES CAMPUS				987 468,00	490 775,00	496 693,00
	Développement durable	932	23	SUP	75 000,00	22 000,00	53 000,00
	AMPHIS	932	23	SUP	100 000,00	30 000,00	70 000,00
	Qualité de vie étudiante	932	23	SUP	812 468,00	438 775,00	373 693,00
SUP93208	CULTURE ARTISTIQUE ET CULTURE SCIENTIFIQUE				800 000,00	280 000,00	520 000,00
	Culture artistique dans les établissements	932	23	SUP	200 000,00	40 000,00	160 000,00
	Culture Scientifique, Technique et Industrielle	932	23	SUP	150 000,00	25 000,00	125 000,00
	Attractivité des Sciences	932	23	SUP			
	Learning Centers	932	23	SUP	450 000,00	215 000,00	235 000,00
	COMMUNICATION					15 000,00	
	Communication	930	0202	COM		15 000,00	
Total programmes					8 637 468,00	4 285 775,00	4 366 693,00
Total général (hors crédits de communication)						7 727 025,00	7 692 428,47

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

I- Le contexte

La proposition de budget répond :

- aux orientations fixées par le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du Nord - Pas de Calais, adopté par délibération n°2012.2875 de la Commission Permanente du 19 novembre 2012,
- à la mise en œuvre de la politique régionale en matière d'enseignement supérieur, dont le cadre a été adopté par délibération n° 2013.1429 de la Commission permanente du 24 juin 2013,
- aux orientations fixées par la loi Enseignement Supérieur et Recherche du 22 juillet 2013.

La structure de la maquette budgétaire proposée reflète ces priorités :

- promouvoir l'égalité des chances et favoriser la réussite
- contribuer à l'amélioration de la qualité de vie sur les campus
- encourager les activités artistiques et culturelles et développer la médiation scientifique.

En 2013, l'activité s'est concentrée sur le diagnostic, la refonte et la création de programmes et dispositifs contribuant à ces objectifs. Ils ont été conçus dans une démarche de co-construction avec les établissements d'enseignement supérieur régionaux (universités et écoles). Leur mise en œuvre, engagée depuis la rentrée universitaire 2013, repose sur de nouvelles structurations et organisations pédagogiques

au sein des établissements. La Région, par son accompagnement financier, contribue à leur pérennisation.

Le budget proposé pour 2014 est de 13 565 303 € en capacité d'engagement (4 927 835 € en AP Investissement et 8 637 468 € en AEP Fonctionnement) et de 12 581 428 € en Crédits de paiements (4 869 403 € en Investissement et 7 712 025 € en Fonctionnement hors communication).

II- Les segments

Segment SUP90202 : Constructions universitaires - 4 927 835 € (AP) Investissement

Learning Centers : 612 000 €

Inscrit au contrat de projet, il a été prévu d'appuyer la réalisation du learning center « Ville durable » à hauteur de 7 M€ sur un coût total de 14 M€.

Deux instructions ont permis d'instruire le projet à hauteur de 6 388 000 € (décisions des commissions permanentes du 14 novembre 2011 et du 4 novembre 2013).

Cette dernière inscription de 612 000 € permettra d'honorer nos engagements,

Ainsi, l'ensemble du projet aura bénéficié de 5,6 M€ d'AP en 2011, de 0,788 M€ d'AP en 2013 et enfin de 0,612 M € d'AP en 2014.

Pour mémoire

La Direction de la Construction et des Grands Equipements gère en maîtrise d'ouvrage :

- le learning center « Innovation » implanté sur le campus de Lille 1 : 2014 verra le chantier démarrer pour un achèvement des travaux en 2015,
- le learning center « Archéologie / Egyptologie / Sciences Humaines et Sociales implanté sur le campus de Lille 3 : 2014 permettra de finaliser la programmation et le coût prévisionnel de ce projet,
- le learning center « faits religieux » implanté à l'abbaye de Vaucelles.

Opérations immobilières et équipements : 4 315 835 €

2014 sera une année de transition pour le Contrat de Projets Etat - Région 2007-2013 durant laquelle l'Etat donnera priorité à l'achèvement des projets en cours. Le Premier ministre a annoncé dans sa circulaire du 2 août 2013 aux préfets de région que toutes les opérations inscrites ne pourront être engagées. 2014 sera également l'année de négociation du futur Contrat de Plan Etat – Région – Collectivités (CPER) 2014-2020. « L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation » est la première des cinq priorités du futur CPER.

Deux opérations sont en cours d'achèvement sur le CPER 2007-2013 :

- la Maison internationale des Chercheurs étrangers de Lille (sous la maîtrise d'ouvrage du Rectorat) : dans le cadre du plan Campus Grand Lille, les universités et les collectivités territoriales ont décidé de favoriser l'accueil des chercheurs étrangers et des diplômés de haut niveau par la création d'une

structure d'accueil internationale à l'instar de ce qui existe dans d'autres grandes métropoles régionales. Les locaux de l'ancienne faculté de lettres rue Angellier à Lille étant devenus vacants, la réhabilitation de ces locaux permettra d'accueillir une quarantaine d'appartements meublés pour héberger les chercheurs étrangers. La Région participera au financement de l'opération conformément au montant prévu dans le CPER.

- l'Institut International du Management (IIM) de l'Université de Valenciennes Hainaut-Cambrésis UVHC (sous la maîtrise d'ouvrage de l'UVHC) : le projet de construire un bâtiment commun pour accueillir l'Institut International du Management et l'Institut des Transports Durables fait partie du Plan Campus innovant « Transports et Mobilités durable ». Le projet est prévu sur une zone de développement économique (technopole) dans le prolongement du campus actuel. Le regroupement au sein d'un même bâtiment de ces deux Instituts favorisera le développement de projets associant disciplines scientifiques et sciences de la société, tenant compte des forts enjeux sociétaux liés au développement des transports durables. Dans le cadre du CPER, il est prévu un financement de la Région pour ce bâtiment.

- en outre, au titre de sa politique d'initiative régionale, la Région est sollicitée par les universités et les écoles pour l'acquisition d'équipements. Au titre des nouveaux projets, on peut d'ores et déjà mentionner le projet de mini-usine à gestion intelligente d'énergies de l'École d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale.

Segment SUP93201 : Égalité des chances : 6 500 000 € (AEP)

Fonctionnement

Le segment vise à assurer le financement de la politique régionale d'égalité des chances dans l'enseignement supérieur. Les programmes d'actions conduits à ce titre concernent la mobilité à l'international et la démocratisation de l'enseignement supérieur. Un nouveau sous-segment est créé : il concerne la politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur.

Mobilité internationale : 3 470 000 €

Par délibération adoptée en Commission Permanente du 04/11/2013, le dispositif d'aide à la mobilité internationale a été rénové : les objectifs visés sont de le rendre plus visible (par rapport aux autres dispositifs de mobilité existants), de permettre à un nombre plus important d'étudiants d'en bénéficier et pour des durées de mobilité allant de 1 à 9 mois, ainsi que d'en augmenter le montant.

Démocratisation : 2 950 000 €

Par délibération n°20131468, adoptée en Commission Permanente du 24 juin 2013, le programme de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, existant depuis 2008 a été restructuré et élargi. Entièrement sous maîtrise d'ouvrage régionale, le Programme Régional de Réussite Etudes Longues (PRREL) se décompose aujourd'hui en trois volets distincts, visant des objectifs et des cibles différents :

- PRREL Ambition s'adresse aux lycéens : avec le concours de la Conférence Régionale des Grandes Écoles, il vise à informer et sensibiliser les lycées sur les différentes possibilités de poursuites d'études que leur propose l'enseignement supérieur régional ;
- PRREL Tremplin correspond à l'ouverture dans toutes les universités régionales d'un Diplôme d'Université (DU) proposant une année de transition entre le lycée et l'université à des étudiants en difficultés d'orientation ; il doit favoriser la réorientation et la lutte contre le décrochage ;
- PRREL Soutien propose un renfort pédagogique et une aide individuelle à des étudiants boursiers volontaires présentant des difficultés scolaires afin de les aider à réussir des études longues.

Enfin, l'accompagnement (en co-financement) du Parcours d'Études Intégrées (PEI), mis en place par l'Institut d'Études Politiques de Lille, sera reconduit et même renforcé (délibération n°20131468, adoptée en Commission Permanente du 24 juin 2013). En effet, le PEI, aujourd'hui circonscrit aux Sciences Humaines et Sociales, se développe dans deux nouvelles filières : les Sciences et le Management. Le nombre de collégiens et lycéens qui bénéficient de l'accompagnement du PEI va en être accru.

Parité : 80 000 €

Conformément :

- à la convention entre l'État, le Conseil Régional Nord - Pas de Calais et le Rectorat « vers des territoires de l'excellence en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » (cosignée le 12/11/2012),

- à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) signée par la Région le 8 mars 2011,
- à la « Charte pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche » cosignée le 28/01/2013 par le Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère au Droit des Femmes, la Conférence des Présidents d'Université, la Conférence des Grandes Ecoles et la Conférence des Directeurs des écoles françaises d'ingénieurs,

Le service Enseignement Supérieur travaille à la conception d'un outil/dispositif qui, en luttant contre les stéréotypes de genre, viserait à atteindre la parité Femmes/Hommes dans les filières de l'enseignement supérieur, notamment les filières scientifiques où les filles sont encore largement sous-représentées.

*Segment SUP93205 : Animation de la ComUE (ex PRES):
350 000 €*

Fonctionnement

Au titre de l'Enseignement Supérieur, le soutien régional à la Communauté d'Universités et d'Établissements Lille Nord de France (ComUE) (transformation du PRES en ComUE depuis la loi ESR du 22 juillet 2013) concernera des actions clairement identifiées et entrant dans le cadre du Schéma Régional de Recherche et d'Enseignement Supérieur :

- mobilité internationale,
- innovation pédagogique,

- ouverture sociale et culturelle,
- diffusion de la culture scientifique et technique,
- outils d'aide au pilotage de l'enseignement supérieur régional (ORES).

D'autres actions de la ComUE sont accompagnées par la Région au titre de la politique Recherche.

*Segment SUP93207 : Qualité de vie sur les campus :
987 468€*

Fonctionnement

Il est proposé une restructuration des sous-segments conforme aux objectifs des dispositifs initiés en 2013.

Développement durable : 75 000 €

Compte tenu des nouveaux défis environnementaux, le rôle des universités est aussi aujourd'hui de former des « éco-citoyens » et d'intégrer notamment le développement durable dans leurs projets de recherche au service des acteurs économiques et de la population régionale. La loi « Grenelle 1 » établit qu'à partir de la rentrée 2009, les universités et les grandes écoles devront élaborer un « Plan Vert » équivalent de l'Agenda 21 d'une collectivité. La Région a pour objectifs de contribuer à former et éduquer les étudiants et futurs actifs de la région à relever les défis environnementaux et sociaux, et de contribuer à répondre aux attentes du marché à venir des emplois autour du développement durable. Depuis deux ans, les universités régionales sont engagées avec la Région dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens d'une durée de trois ans

ayant pour objectifs l'accélération de la définition et la mise en œuvre de leur démarche de développement durable : Plan Vert. Le soutien régional aux universités pour la mise en place et le suivi d'une démarche de développement durable consiste à financer un poste de Chargé de Mission au développement durable qui est en partie (et de manière dégressive) financé par la Région (délibération 2012.2097 adoptée par la Commission Permanente d'octobre 2012). 2014 sera la troisième et dernière année de l'accompagnement régional de cette démarche.

Par ailleurs, les grandes écoles, rassemblées au sein de la Conférence Régionale des Grandes Écoles, se sont elles aussi engagées dans ces démarches. Le premier volet de leur « plan vert » consiste à établir un catalogue en matière de pratiques durables dans les écoles (délibération 2013.1459 du 24 juin 2013-10-28). Le second volet, qui fera l'objet d'un accompagnement régional en 2014, consistera à mettre en œuvre un plan de bonnes pratiques partagées dans les écoles.

Animation, Manifestations Pédagogiques et Initiatives Solidaires (AMP#IS) : 100 000 €

Dans le triple objectif de conforter la communauté étudiante, de lutter contre l'isolement, et de favoriser l'ouverture des campus sur la ville et les citoyens, un nouveau dispositif régional a été conçu en 2013 : AMP#IS (adopté par délibération n°2013.0911 de la Commission Permanente du 16 mai 2013).

Le volet « manifestations à caractère pédagogique » comprend des événements en lien avec la formation disciplinaire, des actions d'information ou d'orientation à

destination des étudiants ou des futurs étudiants et des actions de préparation à l'insertion professionnelle.

Le volet « animation et initiatives solidaires » comprend des projets d'envergure ayant trait aux thématiques de citoyenneté, solidarité, égalité, parité, qualité de vie sur le campus.

Dans les deux cas, les porteurs de projets seront soit des établissements d'enseignement supérieur, soit des associations étudiantes. Les actions mutualisées seront favorisées.

Qualité de vie sur les campus : 812 468 €

Priorité dégagée dans le cadre du Schéma Régional de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, l'amélioration des conditions de vie et de travail sur les campus constitue un facteur de réussite étudiante.

En 2013, l'action régionale a prioritairement visé la lutte contre la précarité étudiante. Ainsi a été initié un dispositif expérimental qui permet d'accompagner les établissements dans la création de contrats étudiants (délibération n°2013.1470 du 24 juin 2013). Ces emplois de courte durée, proposés sur les campus, et sur des missions définies réglementairement, doivent apporter un complément matériel et favoriser l'intégration des étudiants : ils contribuent ainsi au maintien dans le parcours universitaire. Ce dispositif a rencontré d'emblée un vif succès aussi bien auprès des établissements que des étudiants. L'année 2014 sera celle de l'évaluation et de la consolidation. Par ailleurs en lien avec la

politique santé de la Région, une attention particulière sera apportée à des actions portant sur la santé des étudiants.

*Segment SUP93208 : Culture artistique et culture scientifique : 800 000 €
Fonctionnement*

Culture artistique dans les établissements : 200 000 €

Le soutien aux programmes culturels des établissements s'inscrit déjà dans la politique d'initiative régionale en matière d'enseignement supérieur. En 2013, l'accent a été mis sur la mise en cohérence de ces programmes culturels avec les objectifs de démocratisation et d'amélioration de la qualité de vie sur les campus. Une importance toute particulière a été attribuée au rôle actif des étudiants dans ces activités culturelles, au prix d'une diminution des subventions accordées aux établissements. En 2014, ces orientations seront confortées. Les établissements seront également encouragés à développer un plus grand nombre d'actions mutualisées.

Culture scientifique et technique : 150 000 €

Le sous segment « Culture scientifique, technique et industrielle » (CSTI) a été créé en 2013 ; il s'inscrit dans la volonté de la Région d'être le promoteur du dialogue « Sciences-Société » et de développer la médiation scientifique auprès de tous les publics. Dans cet objectif, la Région s'est engagée aux côtés d'Universcience, pôle national de référence pour la CSTI ayant pour principal objet de fédérer les acteurs. La Région accompagne l'installation et le plan d'actions du Pôle de Référence Territorial chargé

d'animer les stratégies régionales par la structuration d'un réseau territorial des CSTI.

Par ailleurs, la loi Enseignement Supérieur et Recherche du 22 juillet dernier transfère officiellement aux régions la diffusion de la culture scientifique et technique.

Le public jeune est prioritairement visé en vue de le « réconcilier » avec les sciences et les filières scientifiques : les actions de médiation porteront donc sur les applications quotidiennes de la recherche scientifique, les activités de recherche, ou encore les débouchés professionnels. La conception d'outils collaboratifs de médiation, comme la Boutique des Sciences, sera encouragée, de même que toutes les démarches (de chercheurs, d'associations, etc.), visant à favoriser l'accès des citoyens à la Culture scientifique, technologique et industrielle (CSTI).

Learning Centers : 450 000 €

Après plusieurs années de montée en charge progressive, le réseau régional des learning centers entame sa première phase de plein développement :

Learning Center Innovation

En préfiguration du Learning Center implanté sur le campus de Lille 1 en 2015, la Région a soutenu, en 2013, le développement par l'Université Lille 1 de « l'Expérimentarium », espace de sensibilisation et d'initiation des jeunes publics aux carrières et métiers scientifiques.

Learning Center Archéologie/Egyptologie/Sciences Humaines et Sociales :

En l'attente de l'achèvement des études de programmation relatives à la réalisation du learning center, la Région poursuivra son appui à l'Université Lille 3 qui, depuis 2010, mène une politique active « dans ses murs et hors les murs » d'animation et de constitution des contenus scientifiques à destination des étudiants, chercheurs, mais aussi du grand public.

Par ailleurs, ce projet permet de renforcer l'audience de l'archéologie régionale et la dimension internationale de l'égyptologie, notamment par le développement d'une première antenne de ce learning center en Egypte à Kôm Abou Bilou. La seconde phase de ce développement international sera mise en œuvre dès 2014.

Learning Center Ville durable:

2014 sera l'année d'ouverture de ce learning center qui permettra de positionner les territoires dunkerquois et régionaux comme « leaders » dans le domaine de la « Ville durable ».

En 2013, la construction d'un partenariat associant la Communauté urbaine de Dunkerque, le Conseil régional et l'Université du Littoral – Côte d'Opale a permis de répondre à l'ambition du projet.

Ce partenariat a permis d'élaborer le contenu de la première exposition interactive sur la Ville durable et les premiers projets dans le domaine de la formation, de la recherche et de la médiation.

Par ailleurs, ce learning center revêt une visibilité internationale, par son inscription dans le « Réseau européen des villes durables ».

Learning Center Faits Religieux / Centre Culturel de Rencontres :

2014 marquera une étape décisive pour construire, avec l'ensemble des partenaires territoriaux, un projet d'ambition régionale alliant l'accès à la connaissance – learning center « Faits religieux » et le renforcement de la politique culturelle et artistique sur des territoires parfois peu dotés en la matière – Centre Culturel de Rencontre.

Les actions se décomposeront comme suit :

- Conception du projet scientifique « Faits religieux » sous la maîtrise d'œuvre du Groupement d'Intérêt Scientifique « Faits religieux »,
- Etude de faisabilité du Centre Culturel de Rencontres afin d'être labellisé en septembre 2014,
- Seconde phase de la reconstitution virtuelle de l'Abbaye.

Learning Center Virtuel / Communication :

Le développement et la gestion du Learning Center virtuel, vitrine numérique du réseau régional, assuré par l'UNR/UVHC seront poursuivis en 2014.

L'ensemble des partenaires du réseau s'approprie le site qui relaie, en particulier, l'évolution des travaux et les actions de médiation de la culture scientifique et technique.

Par ailleurs, une nouvelle ergonomie du site sera réalisée.

SUPERIEUR - LEARNING CENTER DE VAUCELLES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
1 500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	20 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	--------

Total	0,00 €	0,00 €
-------	--------	--------

GPR Learning Center Faits Religieux (Vaucelles)

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				3 916 255,05	20 000,00	3 896 255,05
GPR90201	LEARNING CENTER Faits Religieux	902	23	GPR	3 916 255,05	20 000,00	3 896 255,05
Total programmes antérieurs					3 916 255,05	20 000,00	3 896 255,05

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
					0,00	0,00	0,00
		902	23	GPR			
Total programmes					0,00	0,00	0,00
Total général						20 000,00	3 896 255,05

LEARNING CENTER FAITS RELIGIEUX

Le Contrat de Projet Etat-Région, au titre de la priorité n°1 « pour une économie régionale performante et innovante », inscrite dans sa convention annexe consacrée aux constructions universitaires, affiche la volonté de moderniser les universités régionales, en développant les lieux de connaissances que sont les learning center.

Parmi ceux-ci, figure le projet d'implanter un learning center consacré au fait religieux, dans le cadre exceptionnel du site de l'abbaye de Vaucelles.

Les CP inscrits en 2014 à hauteur de 0, 20 M€ devront permettre de préciser le nouveau programme de l'opération.

SUPERIEUR - LEARNING CENTER DE LILLE 1

Innovation et pôles de compétitivité

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
0,00 €	0,00 €	1 800 000,00 €	10 000 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	---------------

Total	0,00 €	0,00 €
-------	--------	---------------

GPR Learning Center Innovation Lille 1
Programmes antérieurs

Investissement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				33 356 507,51	10 000 000,00	23 356 507,51
GPR90206	Learning Center Innovation et Pôle de Compétitivité	902	23	GPR	33 356 507,51	10 000 000,00	23 356 507,51
Total programmes antérieurs					33 356 507,51	10 000 000,00	23 356 507,51

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
					0,00	0,00	0,00
		902	23	GPR			0,00
Total programmes					0,00	0,00	0,00
Total général						10 000 000,00	23 356 507,51

LEARNING CENTER INNOVATION LILLE 1

Le Contrat de Projet Etat-Région, au titre de la priorité n°1 « pour une économie régionale performante et innovante », inscrite dans sa convention annexe consacrée aux constructions universitaires, affiche la volonté de moderniser les universités régionales, en développant les lieux de connaissances que sont les learning centers.

Parmi ceux-ci, figure le projet d'implanter un learning center consacré à l'innovation et notamment aux pôles de compétitivité, sur le site de la bibliothèque universitaire de Lille1, en cohérence avec les investissements du plan Campus.

Les CP inscrits en 2014 à hauteur de 10 M€ permettront de poursuivre le paiement des études ainsi que les premiers travaux.

SUPERIEUR - LEARNING CENTER DE LILLE 3

Archéologie

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
21 700 000,00 €	8 000 000,00 €	200 000,00 €	50 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	---------------

Total	0,00 €	0,00 €
-------	--------	---------------

GPR Learning center Archéologie / Egyptologie

Investissement

Programmes antérieurs

					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				21 844 420,48	50 000,00	21 794 420,48
GPR90205	Learning Center Archéologie	902	23	GPR	21 844 420,48	50 000,00	21 794 420,48
Total programmes antérieurs					21 844 420,48	50 000,00	21 794 420,48

Programmes 2014

					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
					8 000 000,00	0,00	8 000 000,00
GPR90205	Learning Center Archéologie	902	23	GPR	8 000 000,00		8 000 000,00
Total programmes					8 000 000,00	0,00	8 000 000,00
Total général						50 000,00	29 794 420,48

LEARNING CENTER ARCHEOLOGIE / EGYPTOLOGIE - LILLE 3
--

Le Contrat de Projet Etat-Région, au titre de la priorité n°1 « pour une économie régionale performante et innovante », inscrite dans sa convention annexe consacrée aux constructions universitaires, affiche la volonté de moderniser les universités régionales, en développant les lieux de connaissances que sont les learning centers.

Parmi ceux-ci, figure le projet d'implanter un learning center consacré à l'archéologie et à l'égyptologie, sur le site de la bibliothèque universitaire de Lille 3, en cohérence avec les investissements du plan Campus.

Les inscriptions budgétaires proposées, à savoir 8 M€ d'AP complémentaires et 0,05 M€ de CP 2014 devraient permettre de lancer les premières études définissant le nouveau programme.

SUPERIEUR - RELOGEMENT DE L'IEP A LILLE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	100 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	---------------

Total	0,00 €	0,00 €
-------	--------	---------------

GPR Relogement de l'IEP
Programmes antérieurs

Investissement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				15 470 264,91	100 000,00	15 370 264,91
GPR90203	RELOGEMENT IEP A LILLE	902	23	GPR	15 470 264,91	100 000,00	15 370 264,91
Total programmes antérieurs					15 470 264,91	100 000,00	15 370 264,91

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
Total programmes					0,00	0,00	0,00
Total général						100 000,00	15 370 264,91

RELOGEMENT DE L'IEP A LILLE

Dans le cadre de l'opération prévue au titre de la convention « constructions universitaires » annexée au Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, et du plan campus, la rénovation des locaux rue Angellier pour l'installation de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) a été intégrée au titre des opérations de rénovation et de construction menées par la Région.

Installé actuellement rue de Trévise, dans une ancienne usine réhabilitée dans le quartier de Lille Moulins, l'IEP s'est fortement développé, avec une augmentation importante de ses effectifs. Les locaux, qui ne sont plus adaptés, se sont fortement dégradés et les projets de rénovation ont été abandonnés en raison des pollutions sur le site.

Il a donc été décidé de repositionner l'IEP dans l'ancienne faculté de lettres rue Angellier à Lille.

Les CP inscrits en 2014 à hauteur de 0, 10 M d'€ permettront de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre du projet.

SUPERIEUR - BIBLIOTHEQUE DE L'IEP A LILLE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
2 800 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	---------------

Total	0,00 €	0,00 €
-------	--------	---------------

Implantation de la bibliothèque de l'IEP dans les locaux de la MEP Investissement

Programmes antérieurs					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				2 947 583,62	100 000,00	2 847 583,62
SUP90202	Implantation de la bibliothèque de l'IEP dans les locaux de la MEP	902	23	SUP	2 947 583,62	100 000,00	2 847 583,62
Total programmes antérieurs					2 947 583,62	100 000,00	2 847 583,62

Programmes 2014					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Sans objet						0,00
Total programmes					0,00	0,00	0,00
Total général						100 000,00	2 847 583,62

Bibliothèque de l'IEP à LILLE

Dans le cadre de l'opération prévue au titre de la convention « constructions universitaires » annexée au Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, et du plan campus, la rénovation des locaux rue Angellier pour l'installation de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) a été intégrée au titre des opérations de rénovation et de construction menées par la Région.

Il a été décidé de repositionner l'IEP dans l'ancienne faculté de lettres rue Angellier à Lille, cependant les locaux ne sont pas suffisants pour accueillir la bibliothèque. La décision a été prise alors de l'implanter dans la Maison d'éducation permanente (MEP) située juste en face.

Les CP inscrits en 2014 à hauteur de 0,10 M d'€ permettront de poursuivre les études de conception.

RECHERCHE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
8 300 000,00 €	4 631 776,00 €	8 200 000,00 €	7 985 821,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
12 249 867,63 €	12 073 150,00 €	10 896 345,00 €	10 896 345,00 €

Communication	30 000,00 €	30 000,00 €
---------------	-------------	--------------------

Total	10 926 345,00 €	10 926 345,00 €
-------	-----------------	------------------------

RECHERCHE

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasage ultérieur
	Programmes antérieurs à 2014				22 697 530,41	6 955 000,00	15 742 530,41
9092100101	RECHERCHE ET TECHNOLOGIE	909	92	REC			
9092100102	RECHERCHE ET TECHNOLOGIE	909	92	REC			
REC90901	SOUTIEN A LA STRUCTURATION ET LA COMPETITIVITE DE LA RECHERCHE REGIONALE	909	92	REC	13 361 771,56	4 074 583,15	9 287 188,41
REC90902	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA)	909	92	REC	28 416,85	28 416,85	0,00
REC90903	POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (PRES)	909	92	REC			
REC90904	TRANSFORMATION SOCIALE ET ECOLOGIQUE	909	92	REC	50 000,00	50 000,00	0,00
REC90905	PROGRAMMES REGIONAUX PRIORITAIRES	909	92	REC	3 433 073,95	1 050 750,00	2 382 323,95
REC90907	OPERATIONS IMMOBILIERES	909	92	REC	5 824 268,05	1 751 250,00	4 073 018,05
	Total programmes antérieurs				22 697 530,41	6 955 000,00	15 742 530,41

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasage ultérieur
REC90901	SOUTIEN A LA STRUCTURATION ET LA COMPETITIVITE DE LA RECHERCHE REGIONALE				1 480 000,00	296 000,00	1 184 000,00
	Domaines d'Intérêt Stratégique	909	92	REC	700 000,00	140 000,00	560 000,00
	Initiative régionale	909	92	REC	300 000,00	60 000,00	240 000,00
	Partenariats, Contractualisations	909	92	REC	280 000,00	56 000,00	224 000,00
	Programme Projets émergents	909	92	REC	200 000,00	40 000,00	160 000,00
REC90902	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA)				500 000,00	100 000,00	400 000,00
	LABEX EQUIPEX	909	92	REC	0,00	0,00	0,00
	Autres programmes du PIA	909	92	REC	500 000,00	100 000,00	400 000,00
REC90903	ACTIONS MUTUALISEES ET PARTENARIATS				0,00	0,00	0,00
	Communauté d'Universités et d'Etablissements	909	92	REC	0,00	0,00	0,00
REC90904	TRANSFORMATION SOCIALE ET ECOLOGIQUE				200 000,00	40 000,00	160 000,00
	Programme de recherche : chercheur citoyen - recherche en environnement - recherche critique	909	92	REC	200 000,00	40 000,00	160 000,00
REC90905	PROGRAMMES REGIONAUX PRIORITAIRES				850 000,00	170 000,00	680 000,00
	Pg 11 Plan CANCER et Programme de recherche en SANTE	909	92	REC	150 000,00	30 000,00	120 000,00
	Pg 10 Pôles de compétitivité et d'excellence	909	92	REC	700 000,00	140 000,00	560 000,00
REC90907	OPERATIONS IMMOBILIERES				1 601 776,00	424 821,00	1 176 955,00
	Opérations Campus	909	92	REC	1 601 776,00	424 821,00	1 176 955,00
	Total programmes				4 631 776,00	1 030 821,00	3 600 955,00
	Total général					7 985 821,00	19 343 485,41

RECHERCHE		Fonctionnement			BP 2014		
Programmes antérieurs		Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasage ultérieur
	Programmes antérieurs à 2014				39 029 174,26	8 456 715,00	30 572 459,26
9610100101	RECHERCHE ET TECHNOLOGIE	939	92	REC			
9610100102	RECHERCHE ET TECHNOLOGIE	939	92	REC			
REC93901	SOUTIEN A LA STRUCTURATION ET A LA COMPETITIVITE DE LA RECHERCHE REGIONALE	939	92	REC	13 458 306,88	3 122 870,00	10 335 436,88
REC93902	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA)	939	92	REC	450 417,70	104 515,00	345 902,70
REC93903	POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (PRES)	939	92	REC	1 077 140,00	249 940,00	827 200,00
REC93904	TRANSFORMATION SOCIALE ET ECOLOGIQUE	939	92	REC	1 814 654,00	421 075,00	1 393 579,00
REC93905	PROGRAMMES REGIONAUX PRIORITAIRES	939	92	REC	7 030 266,18	1 631 305,00	5 398 961,18
REC93906	PLATE-FORME REGIONALE DE L'INNOVATION ET DE LA VALORISATION	939	92	REC	373 007,19	86 550,00	286 457,19
REC93907	ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES	939	92	REC	14 569 832,07	2 781 160,00	11 788 672,07
REC93908	PROJET ERA NET CROSSTEXNET	939	92	REC	255 550,24	59 300,00	196 250,24
	Total programmes antérieurs				39 029 174,26	8 456 715,00	30 572 459,26

Programmes 2014		Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
Code	Libellé				MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasage ultérieur
REC93901	SOUTIEN A LA STRUCTURATION ET A LA COMPETITIVITE DE LA RECHERCHE REGIONALE				2 000 000,00	400 000,00	1 600 000,00
	Domaines d'Intérêt Stratégique	939	92	REC	350 000,00	70 000,00	280 000,00
	Initiative régionale	939	92	REC	450 000,00	90 000,00	360 000,00
	Programme Projets émergents	939	92	REC	700 000,00	140 000,00	560 000,00
	Partenariats, Contractualisations avec les organismes de recherche	939	92	REC	500 000,00	100 000,00	400 000,00
REC93902	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA)				0,00	0,00	0,00
	LABEX EQUIPEX	939	92	REC	0,00	0,00	0,00
	Autres programmes du PIA	939	92	REC	0,00	0,00	0,00
REC93903	ACTIONS MUTUALISEES				630 000,00	126 000,00	504 000,00
	Communauté d'Universités et d'Etablissements (ancien PRES)	939	92	REC	630 000,00	126 000,00	504 000,00
REC93904	TRANSFORMATION SOCIALE ET ECOLOGIQUE				1 300 000,00	260 000,00	1 040 000,00
	Programmes de recherche : chercheur citoyen - recherche en environnement - recherche critique	939	92	REC	1 300 000,00	260 000,00	1 040 000,00
REC93905	PROGRAMMES REGIONAUX PRIORITAIRES				2 543 150,00	508 630,00	2 034 520,00
	Pg 10 Pôles de compétitivité	939	92	REC	1 800 000,00	360 000,00	1 440 000,00
	Pg 11 Plan CANCER et Programme de recherche en SANTE	939	92	REC	400 000,00	80 000,00	320 000,00
	1% Coopération Nord Sud	939	92	REC	343 150,00	68 630,00	274 520,00
REC93907	RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE, FORMATION ET ACCUEIL DE CHERCHEURS				5 600 000,00	1 145 000,00	4 455 000,00
	Allocations de Recherche	939	92	REC	4 000 000,00	800 000,00	3 200 000,00
	Accueil de chercheurs	939	92	REC	800 000,00	160 000,00	640 000,00
	Chaire internationale	939	92	REC	300 000,00	60 000,00	240 000,00
	Mobilité (à l'international, Fulbright, ...)	939	92	REC	400 000,00	80 000,00	320 000,00
	Colloques, Communication et Animation	939	92	REC	100 000,00	45 000,00	55 000,00
REC93908	PROJET ERA NET CROSSTEXNET	939	92	REC	0,00	0,00	0,00
	PROJET ERA NET CROSSTEXNET	939	92	REC	0,00	0,00	0,00
	COMMUNICATION					30 000,00	
	Communication	930	0202	COM		30 000,00	
	Total programmes				12 073 150,00	2 469 630,00	9 633 520,00
	Total général					10 926 345,00	40 205 979,26

Recherche

I- Contexte

La politique Recherche répond aux ambitions portées dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) adopté par l'Assemblée Régionale en novembre 2012. Ce schéma constitue un document cadre concerté avec l'ensemble des acteurs régionaux, y compris le monde économique et la société civile organisée et permet d'affirmer le soutien des collectivités territoriales à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Le développement d'une société de la connaissance repose sur un développement équilibré de plusieurs composantes : la formation, la recherche et l'innovation. Le respect de la liberté académique et le soutien à une recherche fondamentale sont indispensables à la génération de nouvelles connaissances qui seront d'ailleurs pour certaines sources d'innovation. La recherche doit aussi se faire en lien avec le développement économique et social des territoires et intégrer les enjeux environnementaux. Dynamiser l'articulation entre recherche-enseignement supérieur et innovation, renforcer les liens entre innovation et développement économique sont autant d'éléments essentiels au développement régional. A cet égard, la Région Nord Pas de Calais entend privilégier, à travers le projet de « Transformation Ecologique et Sociale Régionale » (TESR), la construction d'un nouveau modèle de développement économique et social comme alternative aux mécanismes actuels non soutenables de création et de partage des richesses. En matière de recherche, la Région

entend subordonner ses soutiens au respect par les projets qui lui sont soumis des principes de la TESR. Il s'agira de vérifier que ces projets, par les thématiques qu'ils portent et par la manière dont ils sont conduits, participent effectivement de la transformation écologique et sociale.

La politique recherche s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) :

- Ambition 2 – « Structurer une recherche de haute qualité, sa valorisation et l'innovation ».
- Ambition 3 : Promouvoir le développement de campus durables, attractifs et solidaires, notamment en améliorant la qualité de vie des chercheurs et des personnels, et en contribuant à la mise en place d'une politique de développement durable sur les campus.
- Ambition 4 : Construire une Euro-région de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment en nouant des coopérations permanentes avec les acteurs de l'Europe du Nord.

Par ailleurs, les engagements de la Région, notamment en crédit de paiement, permettent la mobilisation du Programme Opérationnel (PO) FEDER Compétitivité et Emploi 2007-2013, axe 1, pour lequel la Région Nord-Pas-de-Calais est autorité de gestion déléguée (subvention globale FEDER), décision qui réaffirme son ambition dans le champ de la recherche, de l'innovation et du développement technologique.

Le budget proposé est de 16,70 M€ en capacité d'engagement (4,63 M€ en AP investissement, 12,07 M€ en AEP fonctionnement) et de 18,88 M€ en Crédits de Paiement (7,98 M€ en investissement, 10,9 M€ en fonctionnement).

II- Les segments

Segment : Soutien à la Structuration et la Compétitivité de la Recherche régionale

- Investissement REC90901 : 1 480 000 €
- Fonctionnement REC93901 : 2 000 000 €

Sous Segment : Domaines d'intérêt stratégique

- Investissement REC90901 : 700 000 €
- Fonctionnement REC93901 : 350 000 €

L'année 2013 a vu la fin de la programmation du CPER 2007-2013 et l'adoption du nouveau cadre de la politique recherche. Dans le cadre de la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI) revisitée pour la prochaine programmation 2014-2020, la place de la recherche est renforcée et le continuum recherche-transfert-innovation des domaines affirmé. L'identification de domaines d'intérêt prioritaire, en cohérence avec les enjeux sociétaux et environnementaux inscrits dans les stratégies européennes (Horizon 2020 et Politique de cohésion) et nationale (France Europe 2020) doit permettre d'affirmer un positionnement différencié de la recherche en Nord Pas de Calais.

Sous Segment : Actions d'initiative régionale

- Investissement REC90901 : 300 000 €
- Fonctionnement REC93901 : 450 000 €

Sous Segment : Appel à Projets émergents

- Investissement REC90901 : 200 000 €
- Fonctionnement REC93901 : 700 000 €

L'accompagnement des laboratoires de recherche et notamment des jeunes chercheurs dans la constitution et le renforcement de leur équipe, se poursuivra au travers des Actions d'Initiative Régionale et de l'appel à « Projets émergents ».

Sous Segment : Partenariats, contractualisations avec les organismes de recherche

- Investissement REC90901 : 280 000 €
- Fonctionnement REC93901 : 500 000 €

Le renforcement de la dynamique partenariale, notamment avec les organismes de recherche, la synergie avec les stratégies des collectivités sur les territoires et l'ouverture à l'international doivent concourir à densifier la recherche en région. La visibilité de la recherche en région passe par la définition de véritables politiques de site pouvant déboucher sur des contractualisations.

Segment : Programme d'Investissement d'Avenir (PIA)

- Investissement REC90902 : 500 000 €

L'accompagnement de pôles d'excellence en matière de recherche ressort de la dynamique engendrée par les appels

à projets nationaux du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Ce dernier a vu notamment la labellisation de six laboratoires d'excellence (Egid, Cempi, Parafrap, Distalz, Cappa, ICST), de dix équipements d'excellence (ImaginEx BioMed, Ligan MP, IAOOS, ROCK, FIT, Idiver, Flux, Excelsior, Leaf, Realcat), d'un institut de recherche technologique (Railenium) et d'un Institut d'excellence sur les énergies décarbonées (IFMAS).

Le budget 2014 prévu sur ce segment devrait permettre l'accompagnement de nouveaux projets issus de la nouvelle vague du PIA.

En fonctionnement, il n'est pas prévu de soutien spécifiquement sur cette ligne, par contre le renforcement de l'attractivité, de l'accueil et de la formation de chercheurs (segment REC93907) est une priorité du budget 2014 au travers de plusieurs types de dispositifs permettant de développer les possibilités d'accueil de doctorants, chercheurs juniors et confirmés...

Segment : Communauté d'Universités et d'Établissements (ex PRES) Lille Nord de France
- Fonctionnement REC93903 : 630 000 €

La structuration du PRES Lille Nord de France s'est poursuivie en 2013 pour devenir Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE). Une identification des actions prioritaires pour les années à venir est en cours.

Certaines missions apparaissent primordiales dans la feuille de route de la ComUE :

- conception et mise en œuvre d'un plan stratégique régional de la recherche ;
- prise en charge et fonctionnement des écoles doctorales, suivi de l'insertion professionnelle des docteurs et fonctionnement du collège doctoral européen ;
- développement de dispositifs de mutualisation dans le domaine de la recherche. Par exemple l'ingénierie de projets est à développer pour permettre aux équipes de recherche en situation de répondre aux appels à projets nationaux et européens ;
- poursuite de projets communs visant à renforcer le rayonnement et l'attractivité des établissements dans l'espace européen de la Recherche et développement d'actions de communication destinées à valoriser le potentiel de recherche de la Région.

Ces actions seront reprises dans un contrat d'objectifs et de moyens.

Segment : Transformation écologique et sociale
- Investissement REC90904 : 200 000 €
- Fonctionnement REC93904 : 1 300 000 €

Dans un contexte de changements sociétaux de plus en plus rapides et complexes, il est important d'identifier et d'explorer les enjeux des mutations multiples auxquelles notre société est confrontée (mutations sociologiques, culturelles, financières, sanitaires, environnementales, technologiques, politiques, ...). Une attention particulière est portée aux

travaux visant à valoriser et transférer les résultats de ces recherches auprès des entreprises et de la société civile. Les approches pluridisciplinaires sont privilégiées et la recherche en Sciences humaines et sociales placée au coeur de ce processus.

Une liste de thèmes ressort de cette lecture croisée, conduisant au lancement d'appels à projets : santé-environnement, biodiversité, lutte contre le changement climatique dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, systèmes agricoles et environnement.

Créer des espaces de dialogue et de débats entre la science et la société, en développant des actions directes entre les citoyens et les scientifiques est une priorité du SRESR. Dans ce cadre, le programme Chercheur Citoyen est un appel à projets dont les objectifs sont de renforcer le dialogue entre chercheurs et société civile, de favoriser une collaboration entre laboratoires et associations pour développer des projets de recherche. Le quatrième appel à projets sera lancé en 2014.

Segment : Programmes régionaux prioritaires

- Investissement REC90905 : 850 000 €
- Fonctionnement REC93905 : 2 543 150,26 €

Sous Segment : Pôles de compétitivité

- Investissement REC90905 : 700 000 €
- Fonctionnement REC93905 : 1 800 000 €

L'accompagnement, pour leur volet « recherche » des pôles de compétitivité et d'excellence économique se poursuit afin

de favoriser la collaboration entre laboratoires, entreprises et centres de formation. La Région apporte non seulement un soutien financier pour l'animation des pôles et pour les projets de recherche et développement, mais s'engage aussi sur un soutien technique et une véritable mise en réseau des acteurs du développement régional.

Sous Segment : Plan cancer et programmes de recherche en santé

- Investissement REC90905 : 150 000 €
- Fonctionnement REC93905 : 400 000 €

Suite à la labellisation du SIRIC ONCOLILLE (site intégré de recherche interdisciplinaire sur le cancer) par l'INCA (Institut National du Cancer), la Région poursuivra son soutien au développement de la recherche sur le cancer pour amplifier les recherches interdisciplinaires et pour développer le continuum recherche fondamentale – recherche translationnelle – recherche clinique afin de favoriser le transfert des avancées de la recherche au bénéfice des patients.

Sous Segment : Coopération Nord Sud 1%

- Fonctionnement REC93905 : 343 150 €

Dans le cadre du 1% coopération Nord Sud, de nouvelles actions partenariales de recherche et de soutien à la formation par la recherche seront entreprises ou poursuivies, notamment au travers de projets ARCUS labellisés par le Ministère des Affaires Etrangères : ARCUS Brésil, ARCUS E2D2 avec le Liban dans le domaine de l'environnement.

Segment : Renforcement de l'attractivité, formation et accueil de chercheurs

- *Fonctionnement REC93907 : 5 600 000 €*

Le renforcement du capital humain régional en recherche est le cœur de la politique régionale. Il faut :

- o développer une politique active d'accueil et d'ancrage des chercheurs, par l'accueil de jeunes chercheurs, le financement d'allocations de recherche et l'amélioration de l'insertion professionnelle des doctorants du Nord-Pas de Calais.
- o accroître la visibilité de la recherche et des chercheurs du Nord-Pas de Calais et encourager son ouverture à l'international, en mettant en œuvre une politique de communication spécifique à la recherche, des chaires internationales, en permettant l'accueil de chercheurs confirmés et la mobilité d'étudiants chercheurs à l'étranger, et en développant la coopération Nord Sud ;

Cinq types d'actions sont ici prévus :

- le dispositif de financement des allocations de recherche. Le dispositif régional repose sur une procédure renouvelée de sélection des doctorants. Son principe est le cofinancement par les partenaires universitaires, collectivités territoriales ou organismes de recherche.
- le financement de l'accueil de chercheurs
- le financement d'une Chaire internationale
- le financement de séjour à l'étranger pour les étudiants de master « recherche » et doctorat, et le programme Fulbright

- les manifestations qui participent au rayonnement, à la structuration ou à l'attractivité de la recherche en Région, sur la base d'une procédure de sélection renouvelée en 2013.

Segment : Opérations immobilières

- *Investissement REC90907 : 1 601 776 €*

La proposition budgétaire de 1,60 M€ vise à assurer le financement, en cohérence avec la ligne budgétaire correspondante du budget d'investissement de l'enseignement supérieur, des opérations du plan Campus (Campus international Grand Lille, Campus innovant transports durables) pour lesquelles les conventions partenariales de financement ont été signées courant 2010 par l'Etat et les collectivités territoriales partenaires.

La mise en place d'une politique de développement durable sur les campus sera une des priorités du prochain CPER et du programme opérationnel. L'intégration de dimensions de performance énergétique et de confort thermique dans les réhabilitations des bâtiments universitaires dédiés à la Recherche, et les initiatives pour faire des campus des lieux de recherche et d'expérimentation (par exemple sur les réseaux de fluides, les énergies renouvelables, la préservation des ressources) seront soutenues et fortement encouragées.

Enfin, 30 K€ sont consacrés à la communication via la Direction de la Communication.

RECHERCHE - INSTITUT EUROPEEN DE GENOMIQUE DU DIABETE (EGID)

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €	7 600 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Communication	0,00 €	0,00 €
---------------	--------	---------------

Total	0,00 €	0,00 €
-------	--------	---------------

GPR EGID

Investissement

Programmes antérieurs

Programmes antérieurs					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				19 777 964,64	7 600 000,00	12 177 964,64
GPR90902	EGID	909	92	GPR	19 777 964,64	7 600 000,00	12 177 964,64
Total programmes antérieurs					19 777 964,64	7 600 000,00	12 177 964,64

Programmes 2014

Programmes 2014					BP 2013		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
GPR90902	EGID				0,00	0,00	0,00
Total programmes					0,00	0,00	0,00
Total général						7 600 000,00	12 177 964,64

EGID

EGID, acronyme de « European Genomic Institute for Diabetes » a vocation à être le premier institut de recherche dédié spécifiquement au diabète de type 2 en France.

Sa mission prioritaire est d'identifier les facteurs de risque des diabètes, de comprendre les mécanismes d'apparition de ses complications, afin de prévenir la survenue de cette maladie invalidante et de mieux traiter les patients atteints.

Au sein d'EGID, trois des meilleures équipes mondiales mutualisent des compétences complémentaires : l'Unité Mixte de Recherche 8090 « laboratoire de génétique des maladies multifactorielles » dirigée par le Pr. Froguel (université de Lille 2 – CNRS – Institut Pasteur de Lille) l'unité 545 « récepteur nucléaire, lipoprotéines et athérosclérose » dirigée par le Pr. Staels (université de Lille 2 – Institut Pasteur de Lille – INSERM) et l'unité 859 « biothérapie du diabète » dirigée par le Pr. Pattou (université de Lille 2 – CHRU de Lille – INSERM).

Les CP inscrits en 2014 se montent à 7, 6M€ et permettront de poursuivre le paiement des études et des travaux.

AGRICULTURE, ALIMENTATION, RURALITE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
7 000 000,00 €	6 780 000,00 €	6 574 000,00 €	6 402 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
6 950 000,00 €	6 927 000,00 €	5 632 266,00 €	5 632 000,00 €

Communication	40 000,00 €	40 000,00 €
---------------	-------------	-------------

Total	5 672 266,00 €	5 672 000,00 €
-------	----------------	-----------------------

AGRICULTURE - ALIMENTATION - RURALITE
Investissement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				9 442 616,45	3 975 000,00	5 467 616,45
AGR90901	AGRICULTURE	909	93	AGR	8 900 187,00	3 732 570,55	5 167 616,45
AGR90902	Pêche	909	93	AGR	542 429,45	242 429,45	300 000,00
Total programmes antérieurs					9 442 616,45	3 975 000,00	5 467 616,45

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
AGR90901	AGRICULTURE				6 780 000,00	2 427 000,00	4 353 000,00
	Création et transmission d'exploitation	909	93	AGR	1 600 000,00	600 000,00	1 000 000,00
	Evolution vers des systèmes durables	909	93	AGR	1 800 000,00	600 000,00	1 200 000,00
	Interventions en matière d'alimentation de qualité	909	93	AGR	1 050 000,00	200 000,00	850 000,00
	Soutien aux PME-PMI de l'IAA	909	93	AGR	2 100 000,00	1 000 000,00	1 100 000,00
	Volet agriculture durable dans les Pays-ruralité	909	93	AGR	230 000,00	27 000,00	203 000,00
Total programmes					6 780 000,00	2 427 000,00	4 353 000,00

Total général						6 402 000,00	9 820 616,45
----------------------	--	--	--	--	--	---------------------	---------------------

AGRICULTURE - ALIMENTATION - RURALITE
Fonctionnement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				10 728 940,15	3 052 000,00	7 676 940,15
AGR93501	PAYS	935	53	AGR	121 497,04	121 497,04	
AGR93901	AGRICULTURE	939	93	AGR	10 607 443,11	2 930 502,96	7 676 940,15
	Total programmes antérieurs				10 728 940,15	3 052 000,00	7 676 940,15

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
AGR93901	AGRICULTURE				6 927 000,00	2 580 000,00	4 347 000,00
	Création et transmission d'exploitation	939	93	AGR	1 000 000,00	300 000,00	700 000,00
	Evolution vers des systèmes durables	939	93	AGR	730 000,00	300 000,00	430 000,00
	Interventions en matière d'alimentation de qualité	939	93	AGR	2 970 000,00	880 000,00	2 090 000,00
	Volet agriculture durable dans les Pays-ruralité	939	93	AGR	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Agriculture péri-urbaine	939	93	AGR	227 000,00	100 000,00	127 000,00
	COMMUNICATION	930	0202	COM		40 000,00	
	Total programmes				6 927 000,00	2 620 000,00	4 347 000,00
	Total général					5 672 000,00	12 023 940,15

AGRICULTURE

I. Contexte

- Un tissu agricole riche (13 500 exploitations en 2010 pour 27 300 actifs agricoles), mais un nombre d'actifs agricoles en forte diminution et des exploitations qui se concentrent et se spécialisent ;
- une multifonctionnalité de l'agriculture avérée, mais des filières qualité peu présentes ;
- 4 millions de consommateurs sur le territoire ;
- une nouvelle PAC à partir de 2014.

Les axes d'intervention prioritaires :

- accompagnement de la création et de la transmission des exploitations agricoles ;
- appui aux exploitations, en priorité petites et moyennes, pour favoriser leur adaptation au nouveau contexte (modernisation, diversification, démarches de qualité, agroenvironnement) ;
- portage du Plan bio régional pour un développement volontaire de la filière bio, déficitaire en Nord – Pas de Calais ;
- mise en cohérence et création de synergies entre les initiatives régionales en matière d'alimentation.

Le PRCTA, Programme régional pour la création et la transmission en Agriculture, né sous l'impulsion de la Région pour faire suite à la mission d'enquête sur l'installation des Jeunes Agriculteurs, verra pour 2014, la concrétisation des travaux menés dans le cadre des chantiers, notamment les outils d'accompagnement financier.

Une adaptation de notre intervention en matière d'investissements dans les exploitations et de modes d'expérimentation prendra en compte le nouveau cadre du FEADER et nos priorités (petites et moyennes exploitations, démarches agricoles plus respectueuses de l'environnement, ...).

II – Les segments

Segment a : Agriculture

- Investissement : 6 780 000 € d'AP et 6 402 000 € de CP
- Fonctionnement : 6 927 000 € d'AEP et 5 672 000 € de CP
(y compris les budgets communication transférés à la direction de la communication)

Les ambitions pour 2014 sont de :

- prolonger la réflexion sur le positionnement de la politique agricole régionale après 2013, sur notamment sur les enjeux communs que sont le développement durable, l'alimentation et l'articulation avec les territoires ;
- mettre en œuvre la gestion des fonds européens, et plus particulièrement le deuxième pilier de la PAC : le FEADER, la région devenant autorité de gestion de ce fonds au 1^{er} janvier ;
- adopter et mettre en œuvre en partenariat avec les autres financeurs publics le plan de développement de l'agriculture biologique 2 ;
- mettre en œuvre le plan agroenvironnement régional, en partenariat avec des territoires ;
- poursuivre la démarche participative autour de la question de l'alimentation afin de co-construire la politique régionale de l'alimentation.

TOURISME

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
2 000 000,00 €	1 268 361,00 €	874 573,00 €	851 729,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
5 585 386,00 €	6 000 000,00 €	4 827 950,00 €	4 585 131,00 €

Communication	0,00 €	50 000,00 €
---------------	--------	--------------------

Total	4 827 950,00 €	4 635 131,00 €
-------	----------------	-----------------------

TOURISME

Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				1 312 126,50	615 157,00	696 969,50
TOU90901	TOURISME	909	95	TOU	1 312 126,50	615 157,00	696 969,50
Total programmes antérieurs					1 312 126,50	615 157,00	696 969,50

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
TOU90901	TOURISME				1 268 361,00	236 572,00	1 031 789,00
	Développement touristique	909	95	TOU	768 361,00	136 572,00	631 789,00
	Contrat de Projet GP1-2 et GP 16-64	909	95	TOU	500 000,00	100 000,00	400 000,00
Total programmes					1 268 361,00	236 572,00	1 031 789,00
Total général						851 729,00	1 728 758,50

TOURISME

Fonctionnement

Programmes antérieurs

					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				2 880 398,29	1 235 131,00	1 645 267,29
TOU93901	TOURISME	939	95	TOU	2 880 398,29	1 235 131,00	1 645 267,29
Total programmes antérieurs					2 880 398,29	1 235 131,00	1 645 267,29

Programmes 2014

					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
TOU93901	TOURISME				6 000 000,00	3 350 000,00	2 650 000,00
	Développement touristique	939	95	TOU	1 740 000,00	400 000,00	1 340 000,00
	Comité Régional de Tourisme	939	95	TOU	4 260 000,00	2 950 000,00	1 310 000,00
	Communication					50 000,00	
Total programmes					6 000 000,00	3 400 000,00	2 650 000,00
Total général						4 635 131,00	4 295 267,29

TOURISME

I. Contexte

La région Nord - Pas de Calais a une vocation touristique. Le tourisme en région fait vivre 37 000 salariés et le chiffre d'affaires global du tourisme représente 4,23 milliards d'euros dont 2,86 générés par les dépenses des touristes et 1,37 issus de l'excursionnisme. Pour comparaison, le secteur ferroviaire en région fait vivre 10 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros et l'agroalimentaire 26 500 salariés pour 8,3 milliards d'euros de chiffres d'affaires.

La Région Nord - Pas de Calais mène une politique de développement touristique volontariste qui contribue directement au rayonnement international de la région et constitue un des éléments de la communication de la Région au niveau national comme à l'international.

Face aux nouvelles contraintes impactant le monde du tourisme (concurrentielle, financière, technologique...), la Région a souhaité faire évoluer la politique touristique, en s'appuyant sur les acteurs touristiques de la région. Il s'agit notamment de prendre en compte :

- l'importance sociale et économique du tourisme en région ;
- la conséquence des mutations de l'industrie touristique pour les collectivités.

et de promouvoir un tourisme équilibré en terme économique, respectueux de l'environnement et équitable sur le plan social.

En 2011/2012, la Région, en concertation avec l'ensemble des acteurs régionaux, et en particulier avec les deux Départements et leurs Comités Départementaux du Tourisme, a proposé des orientations nouvelles à la politique régionale du Tourisme en Nord-Pas de Calais.

Elles ont été présentées et adoptées lors de la séance plénière du Conseil Régional des 24 et 25 novembre 2011.

Les réflexions s'établissent en s'appuyant sur le schéma régional de développement durable du tourisme et des loisirs à horizon 2020 validé lors de la séance plénière des 22, 23 et 24 novembre 2006.

La politique tourisme s'appuie sur les résultats des groupes de travail et les orientations validées par le Comité de Pilotage dans le cadre d'une nouvelle gouvernance touristique régionale.

II – Les opérations

La traduction dans les faits du projet régional repose sur **9 programmes sectoriels qui ont vocation à être repris dans une logique contractuelle dans un 10^{ème} programme** : la territorialisation des politiques touristiques de la Région par le biais de **contrats de rayonnement touristique** sur un territoire défini et organisé autour d'un équipement touristique,

culturel ou historique phare et incluant des actions relatives aux 9 programmes sectoriels :

- placer l'habitant au cœur des politiques de promotion ;
- faire du tourisme social et solidaire le cœur de la politique touristique ;
- e-transformer les politiques touristiques ;
- renforcer la professionnalisation des acteurs publics et privés ;
- soutenir l'offre d'hébergement ;
- intégrer une offre de transport durable aux politiques touristiques ;
- favoriser l'évolution des structures publiques vers une organisation innovante et économe en moyens ;
- renforcer l'effet de levier des grands équipements ;
- repenser le tourisme de congrès et d'évènements d'entreprises.

La définition du cadre de ces contrats repose sur la définition de « calques territoriaux », comme sur l'élaboration d'un cadrage stratégique régional. Plusieurs de ces contrats ont d'ores et déjà été signés durant l'année 2013.

Quatre thématiques prioritaires du tourisme régional ont été définies :

- **le tourisme culturel** : musées, festivals, évènements sportifs, culture populaire...
- **le tourisme de mémoire** : militaire, industriel, patrimoine...
- **le tourisme de nature, de bien-être et de loisirs** : espaces naturels littoraux ou intérieurs...
- **le tourisme urbain.**

Leur déclinaison territoriale permet de les renforcer, en termes de promotion, de développement de l'offre et d'organisation des acteurs, et de prendre en compte l'ensemble des composantes du développement touristique.

Le Comité Régional du Tourisme, partenaire privilégié de la Région, traduira les orientations déclinées précédemment dans son programme d'actions.

Au-delà la politique Tourisme s'inscrit également dans les politiques territoriales, notamment dans le cadre des initiatives locales de la politique « Pays », intervention pour soutenir l'offre touristique, notamment dans les filières à conforter localement (cf. schéma régional) : signalétique touristique, développement de produits...

L'action économique, le plan régional des formations, les transports, l'environnement, la culture, la communication et la coopération internationale sont impactés également par le développement touristique.

Financièrement, le BP 2014 Tourisme se présente comme suit :

- Investissement : 1 268 361 € d'AP et 851 729 € de CP
- Fonctionnement : 6 000 000 € d'AEP et 4 635 131 € de CP
(y compris les budgets communication).

RENOUVELLEMENT URBAIN

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
36 300 000,00 €	35 352 000,00 €	33 000 000,00 €	32 138 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
809 000,00 €	622 000,00 €	975 000,00 €	775 000,00 €

Communication	20 000,00 €	20 000,00 €
---------------	-------------	--------------------

Total	995 000,00 €	795 000,00 €
-------	--------------	---------------------

RENOUVELLEMENT URBAIN
Investissement
Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				85 662 000,00	21 532 000,00	64 130 000,00
905055001		905	51	AMT	100 000,00	100 000,00	0,00
AMT90502		905	51	AMT	76 172 000,00	17 672 000,00	58 500 000,00
AMT90502		905	54	AMT	0,00	0,00	0,00
AMT90503		905	51	AMT	2 485 000,00	1 000 000,00	1 485 000,00
AMT90506		905	51	AMT	6 905 000,00	2 760 000,00	4 145 000,00
Total programmes antérieurs					85 662 000,00	21 532 000,00	64 130 000,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
AMT90502	RENOUVELLEMENT URBAIN				33 052 000,00	9 916 000,00	23 136 000,00
	Rénovation urbaine	905	51	AMT	28 952 000,00	8 686 000,00	20 266 000,00
	Métropole / habitat insalubre	905	51	AMT	1 600 000,00	480 000,00	1 120 000,00
	PNRQAD	905	51	AMT	2 500 000,00	750 000,00	1 750 000,00
AMT90503	POLITIQUE DE LA VILLE				2 300 000,00	690 000,00	1 610 000,00
	Développement social urbain durable	905	51	AMT	2 300 000,00	690 000,00	1 610 000,00
Total programmes					35 352 000,00	10 606 000,00	24 746 000,00
Total général						32 138 000,00	88 876 000,00

RENOUVELLEMENT URBAIN**Fonctionnement****Programmes antérieurs**

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				790 000,00	516 000,00	274 000,00
AMT93502		935	51	AMT	60 000,00	60 000,00	0,00
AMT93503		935	51	AMT	730 000,00	456 000,00	274 000,00
Total programmes antérieurs					790 000,00	516 000,00	274 000,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
AMT93502	RENOUVELLEMENT URBAIN				222 000,00	99 000,00	123 000,00
	Région volonté : Rénovation urbaine	935	51	AMT	110 000,00	55 000,00	55 000,00
	Gestion urbaine de proximité	935	51	AMT	112 000,00	44 000,00	68 000,00
AMT93503	POLITIQUE DE LA VILLE				400 000,00	160 000,00	240 000,00
	Politique de la ville	935	51	AMT	400 000,00	160 000,00	240 000,00
	COMMUNICATION					20 000,00	
	Communication	930	0202	COM		20 000,00	
Total programmes					622 000,00	279 000,00	363 000,00

Total général						795 000,00	637 000,00
----------------------	--	--	--	--	--	-------------------	-------------------

RENOUVELLEMENT URBAIN ET POLITIQUE DE LA VILLE

I Contexte

La loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la rénovation urbaine et la ville a instauré le **Programme National de Rénovation Urbaine**. Ce programme vise à restructurer, dans un objectif de mixité urbaine et de développement durable, les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la période 2005-2013.

La Région a souhaité s'inscrire dans ce programme national et une convention partenariale a été signée en 2005 entre l'Etat, la Région et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Cette convention a fait l'objet de deux avenants, en 2006 et 2008. Elle mobilise désormais 1,380 milliards d'euros, dont 1,020 milliards en provenance de l'ANRU et 0,360 milliard en provenance de la Région, au bénéfice de 72 communes, dont 42 en liste 1 et 30 sur une liste 2 additionnelle, et d'un dispositif régional de « Qualité de l'habitat » en faveur de la production de logements sociaux à faible consommation énergétique pour un montant de 20 M€.

Depuis le début du programme et hors dispositif Qualité de l'habitat, 263 millions d'euros ont été affectés. Le dispositif Qualité de l'habitat est entièrement affecté depuis fin 2011.

A ce programme de grande ampleur s'articule une **intervention spécifique sur l'habitat indigne pour les communes de Lille, Roubaix et Tourcoing**. Sur les 9,53 millions d'euros réservés au

titre de cette intervention, 5,40 millions d'euros ont été affectés à fin 2013.

Enfin, le Conseil Régional s'est associé au **Programme National de Requalification des Quartiers Anciens et Dégradés (PNRQAD)** piloté par l'ANRU et l'ANAH. Une convention a ainsi été signée, sur la base de critères similaires à ceux retenus au titre du programme de rénovation urbaine. Une enveloppe régionale de 15 millions d'euros a été réservée ainsi que 5 millions d'euros supplémentaires pour accompagner des territoires non retenus par l'Etat au titre du PNRQAD, mais souhaitant préparer des interventions urbaines éventuellement éligibles à de futurs programmes nationaux. A fin 2013, les affectations au titre de ce programme s'élèvent à 1,28 millions d'euros.

Par ailleurs, fort de ses acquis, le Conseil Régional a souhaité maintenir son engagement en matière de politique de la ville, mais sans participer au dispositif des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) mis en place par l'Etat. L'intervention régionale s'est ainsi traduite, dans un premier temps, par un appel à projets « Accompagnement des populations à l'innovation ». Sur les bases d'une stratégie renouvelée, un « **Fonds d'initiative des territoires et de leurs acteurs** » est expérimenté depuis 2011. Son enjeu est de faciliter l'émergence de projets collaboratifs à l'initiative des acteurs locaux et favorisant la participation citoyenne.

Poursuivant les réflexions, l'année 2012 a permis de définir une **nouvelle démarche de « Développement Social Durable des Territoires »**, à travers laquelle il s'agit de repenser l'action publique en proposant un traitement différencié des territoires pour concentrer les moyens d'intervention régionaux sur les territoires les plus en difficulté. Trois niveaux d'intervention ont ainsi été définis et une expérimentation a été lancée en 2013 sur trois territoires (Valenciennes Métropole, Artois Comm. et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais), tandis que le « Fonds d'initiative des territoires et de leurs acteurs pour les territoires » a été reconduit pour les autres territoires.

Cette démarche est poursuivie en 2014.

L'année 2014 est une année charnière puisque le **projet de réforme de la politique de la ville lancé par l'Etat en 2012** devrait être soumis au Parlement à partir de novembre 2013. Cette réforme propose la mise en place d'une géographie de territoires cibles, les « quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) », qui viendra se substituer aux différents zonages existants. Ces quartiers correspondent aux territoires urbains les plus vulnérables dans lesquels les situations de pauvreté observées sont les plus graves et sur lesquels les interventions publiques (droit commun et crédits spécifiques) devront être davantage concentrées.

Pour permettre cette approche, une nouvelle génération de contrats de ville sera mise en place à l'échelle de chaque intercommunalité concernée. Ces contrats identifieront tous les leviers d'actions que les partenaires s'engagent à mobiliser. Ils seront intégrés et globaux, articulant les dimensions sociale, urbaine, économique et environnementale au sein d'un projet de territoire. Ils comporteront un « volet renouvellement urbain » et

un « volet européen » et s'appuieront sur une gouvernance associant l'ensemble des partenaires mobilisés, dont l'Etat et la Région.

II Les segments

Renouvellement urbain

- **Investissement : 33,05 millions d'euros d'AP**, dont 28,95 millions d'euros au titre du programme régional de rénovation urbaine ; 1,60 million d'euros au titre de l'intervention spécifique sur l'habitat indigne des communes de Lille, Roubaix et Tourcoing et 2,50 millions d'euros au titre du programme national de requalification des quartiers anciens et dégradés.
- **Fonctionnement : 0,22 million d'euros d'AEP**, dont 0,11 million d'euros au titre de l'ingénierie (cotisation statutaire au GIP Lille Métropole Rénovation Urbaine et études en maîtrise d'ouvrage régionale) et 0,11 million d'euros au titre des actions relatives à la Gestion Urbaine de Proximité inscrites dans certains programmes régionaux de rénovation urbaine.

Politique de la ville

- **Investissement : 2,30 millions d'euros d'AP**, concernant la poursuite de l'expérimentation d'une nouvelle démarche de contractualisation dans le cadre du dispositif de « Développement Social Durable des Territoires » et la reconduction du « Fonds d'initiative des territoires et de leurs acteurs pour les territoires », sur le volet investissement de ces dispositifs.

- **Fonctionnement : 0,40 million d'euros d'AEP**, concernant également la poursuite de l'expérimentation d'une nouvelle démarche de contractualisation dans le cadre du dispositif de « Développement Social Durable des Territoires » et la reconduction du « Fonds d'initiative des territoires et de leurs acteurs pour les territoires », sur le volet fonctionnement de ces dispositifs.

Communication

- **Investissement : néant**
- **Fonctionnement : 20 000 euros d'AEP**, au titre de la communication et des moyens généraux relatifs à la politique de la ville et au renouvellement urbain.

EUROPE

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
832 899,00 €	675 000,00 €

Communication	27 000,00 €	27 000,00 €
---------------	-------------	-------------

Total	859 899,00 €	702 000,00 €
--------------	---------------------	---------------------

EUROPE

Fonctionnement

Programme 2014

Programme 2014							BP 2014
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Nature (M71)	Prog. (M71)	Serv.	MONTANT CP
	RÉSEAUX EUROPÉENS ET REPRESENTATION A BRUXELLES	930	042		406	EUR	330 000,00
	ASSISTANCE TECHNIQUE PROGRAMMES EUROPÉENS	930	042		407	EUR	125 000,00
	NOUVEAUX PROGRAMMES ET INITIATIVES EUROPÉENNES	930	042		408	EUR	220 000,00
	COMMUNICATION EUROPE	930	0202			COM	27 000,00
Total programmes							702 000,00

EUROPE

I Contexte

L'année 2014 est une année de transition entre les deux périodes de programmation 2007-2013 et 2014-2020. Celle de 2007-2013 s'achèvera concrètement en 2015 et démontre l'engagement régional dans la mise en œuvre sur le territoire et au-delà, des programmes européens qui le concernent : Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), Fonds Social Européen (FSE) et la Coopération Territoriale Européenne (Fonds de Coopération INTERREG).

La nouvelle période 2014-2020 sera quant à elle marquée par la prise de nouvelles responsabilités de l'Institution Régionale qui deviendra autorité de gestion pour le Programme Opérationnel FEDER et FSE partie régionale 2014-2020 (PO Bi-fonds) et pour le Programme de Développement Rural Régional FEADER 2014-2020. Les responsabilités d'autorité de gestion et d'autorité nationale assumées depuis près de 10 ans du Fonds de Coopération Territoriale Européenne INTERREG sont quant à elles renouvelées.

Le Budget Primitif 2014 s'inscrit dans la continuité des engagements pris pour la période de programmation 2007-2013 et dans l'accompagnement des initiatives locales relevant de l'Europe au quotidien. Cependant la nouvelle prise de compétence d'autorité de gestion des fonds européens et de la nouvelle programmation 2014-2020 aura vraisemblablement des répercussions financières sur le Budget Europe et sur l'enveloppe dédiée à la Communication qui sont pour le moment difficiles à chiffrer puisque les obligations et moyens liés à ces compétences sont en train d'être définies au plan national.

Au-delà de ces orientations générales et d'un point de vue plus analytique, les moyens mobilisés pour répondre aux enjeux de l'année 2014 sont déclinés en 4 axes.

II Les segments

Réseaux Européens : 0,330 M€

- Maintien des moyens inhérents aux activités courantes : adhésions et mobilisation au titre des réseaux européens dans lesquels la Région s'investit (Mission Opérationnelle Transfrontalière, Association Française des Communes et Régions d'Europe), accueil de délégations européennes.
- Soutien aux initiatives locales : adhésion aux Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai » et « West-Vlaanderen – Flandre-Dunkerque – Côte d'Opale », subventionnement des Maisons de l'Europe dont de nouveaux critères ont été définis en 2013.

Assistance technique des programmes européens : 0,125 M€

- Maintien des moyens inhérents aux responsabilités qui incombent à la Région dans l'exercice de ses responsabilités d'organisme intermédiaire pour les Subventions globales FEDER et FSE, d'Autorité de Gestion pour les programmes

Interreg IV A transfrontalier des 2 Mers, IV B transnational Europe du Nord Ouest et IV C interrégional et d'Autorité nationale pour ces trois mêmes programmes et pour le programme Interreg IV A France-Wallonie-Flandre. Ces responsabilités impliquent des obligations de présidence, co-présidence, co-animation et co-instruction des programmes, organisation de Comités ad hoc et communication.

- Pour la nouvelle période de programmation 2014-2020, poursuite des moyens inhérents aux responsabilités d'autorité de gestion et d'autorité nationale pour les programmes INTERREG et mise en place de moyens propres aux nouvelles responsabilités d'autorité de gestion des Programmes Opérationnels FEDER FSE pour la partie régionale (PO-Bi-fonds) et FEADER qui restent à définir et qui ne sont pas inclus dans le segment correspondant.

Nouveaux Programmes et Initiatives Européennes : 0,220 M€

La dotation de ce segment permettra de réaffirmer la volonté régionale de s'impliquer dans le Fonds Régional d'Aide aux Porteurs de Projets Européens (FRAPPE) par la reconduction de ce dispositif et de préfigurer le rôle d'animation et d'appui que pourrait jouer la Région dans la recherche de financements européens. L'accent sera porté sur le transfert vers les acteurs et les territoires des objectifs, méthodes et process de montage de projets et des expériences acquises par la Région et les partenaires régionaux.

Communication Europe : 0,027 M€

La dotation de ce segment permettra de développer les actions de communication et d'information relevant de l'ensemble des dispositifs concernés : FRAPPE et Maisons de l'Europe, autorité de gestion et autorité nationale des programmes INTERREG. Les nouvelles responsabilités de la Région en tant qu'autorité de gestion des programmes européens FEDER, FSE (partie régionale), FEADER qui incluent des missions de communication ne sont donc pas incluses dans le budget réservé à la Communication et sont en cours de définition au niveau national.

RELATIONS ET COOPERATIONS INTERNATIONALES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
164 964,00 €	310 000,00 €	199 359,00 €	194 152,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
3 396 000,00 €	3 385 000,00 €	3 346 857,00 €	3 346 857,00 €

Communication	18 000,00 €	0,00 €
---------------	-------------	--------

Total	3 364 857,00 €	3 346 857,00 €
-------	----------------	-----------------------

RELATIONS ET COOPERATIONS INTERNATIONALES Investissement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				58 126,00	58 126,00	
RCI90001	ACCORDS DE COOPÉRATION ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX	900	048	RCI	58 126,00	58 126,00	
RCI90002	APPELS À PROJETS	900	048	RCI			
Total programmes antérieurs					58 126,00	58 126,00	

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
RCI90001	ACCORDS DE COOPÉRATION ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX				310 000,00	136 026,00	173 974,00
	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	900	048	RCI	310 000,00	136 026,00	173 974,00
Total programmes					310 000,00	136 026,00	173 974,00
Total général						194 152,00	173 974,00

RELATIONS ET COOPERATIONS INTERNATIONALES **Fonctionnement**

Programmes antérieurs					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				905 231,00	905 231,00	
RCI93001	ACCORDS DE COOPÉRATION ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX	930	048	RCI	631 540,00	631 540,00	
RCI93002	APPELS À PROJETS	930	048	RCI	56 436,00	56 436,00	
RCI93003	SENSIBILISATION A L'INTERNATIONAL ET EDUCATION DEVELOPPEMENT	930	048	RCI	217 255,00	217 255,00	
RCI93004	PROJETS DE SOLIDARITÉ	930	048	RCI			
RCI93005	BILVHAX	930	048	RCI			
Total programmes antérieurs					905 231,00	905 231,00	

Programmes 2014					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
RCI93001	ACCORDS DE COOPÉRATION ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX				1 685 000,00	1 041 626,00	643 374,00
	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	930	048	RCI	1 685 000,00	1 041 626,00	643 374,00
RCI93002	SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRE				870 000,00	800 000,00	70 000,00
	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	930	048	RCI	870 000,00	800 000,00	70 000,00
RCI93003	OUVERTURE DU TERRITOIRE A L'INTERNATIONAL				830 000,00	600 000,00	230 000,00
	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	930	048	RCI	830 000,00	600 000,00	230 000,00
					0,00	0,00	0,00
							0,00
Total programmes					3 385 000,00	2 441 626,00	943 374,00

Total général						3 346 857,00	943 374,00
----------------------	--	--	--	--	--	---------------------	-------------------

Relations et Coopérations internationales

Coopération internationale

- Fonctionnement : 3 346 857 €

- Investissement : 194 152 €

I – Contexte

La politique régionale à l'international vise à inscrire la Région dans les grands débats et enjeux internationaux, à lui permettre d'être présente et active dans les réseaux européens et internationaux, à renforcer les accords de coopération et d'échange avec les Régions partenaires, à contribuer au rayonnement et à l'attractivité régionale, à encourager la mobilité des jeunes en Europe et à l'international ; elle appuie et contribue à l'organisation des acteurs régionaux dans leurs engagements à l'étranger, et à la sensibilisation de la population régionale à ces enjeux.

Ces orientations posent les bases du déploiement de la politique régionale à l'international par un développement local des territoires et de leurs habitants, qu'il s'agisse du territoire régional ou des territoires partenaires.

Ces orientations s'articulent d'une part, autour de l'Action extérieure de la Région et, d'autre part, autour de l'Ouverture du territoire à l'international.

II – Segments

Segment 1 : L'action extérieure de la Région par le biais des accords de coopération et partenariats régionaux

La volonté régionale est de poursuivre et de développer les coopérations ou partenariats, notamment en Europe, en Amérique latine, en Afrique et au Maghreb, tout en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire.

La coopération, outil de développement local, se tourne de plus en plus fortement vers le développement intégré qui fait la singularité reconnue de l'action des collectivités locales. Les partenariats sont régulièrement évalués, font l'objet de points contradictoires réguliers avec nos partenaires ; la concertation et les synergies avec les collectivités du Nord Pas de Calais sont systématiquement recherchées.

Par ailleurs, nombre de politiques et d'expertises régionales sont actives dans le champ international. Le pilotage de l'international en Région s'oriente vers une coordination autour des convergences des initiatives des universités et organismes de recherche ou de formation, structures sanitaires, réseaux consulaires, professionnels ou syndicaux, mouvements associatifs, collectivités, acteurs économiques, pour une plus grande efficacité des interventions de chacun et une capacité accrue de mobilisation des ressources nationales, européennes et multilatérales.

Ainsi, à une approche strictement géographique est progressivement substituée une approche thématique. Coopérations et partenariats sont alors plus abordés sous les angles qui nous rapprochent, font sens collectivement et procèdent du développement local : aménagement du territoire, santé, mutations et innovations territoriales à mettre en œuvre, projets partagés, démarches concertées. Il s'agit bien de dégager des partenariats à égalité d'intérêts et d'ambitions et ce, quelque soient les zones géographiques concernées, dans le respect des accords de coopération, pour mettre en œuvre les conditions partagées d'un développement économique durable.

En 2014, l'accent sera particulièrement mis sur 3 cibles : le Mali avec la signature avec l'AFD d'une convention de financement d'un programme d'investissement en Région de Kayes, le Brésil, avec la mise en œuvre du nouvel accord de coopération et l'Allemagne avec la signature du Protocole d'accord.

Segments 2 et 3 : L'ouverture du territoire à l'international, soutien aux acteurs du territoire

Quatre lignes directrices pour la stratégie d'ouverture du territoire régional à l'international :

Faire du développement durable le pivot de l'action internationale de la Région. Il s'agit de soutenir les structures d'appui aux porteurs de projets et le maillage du territoire régional, notamment dans le cadre de temps forts tels que les semaines du développement durable ou de la solidarité internationale, mais aussi la quinzaine du commerce équitable. La qualification des acteurs, structures et projets s'appuie sur le dispositif « Agir à l'international ».

Appuyer les projets des collectivités locales du Nord Pas de Calais et créer des synergies entre ces collectivités par l'animation de la Plate-forme régionale « Acteurs du monde ». Objectifs : élaborer des stratégies communes d'intervention à l'international, sur la base des projets des territoires du Nord Pas de Calais, porter ensemble le message du Nord Pas de Calais au niveau national et international, réfléchir à des réponses communes à apporter aux acteurs du territoire. Il s'agit de favoriser une coordination croissante des interventions des collectivités locales et de mettre en visibilité une dynamique territoriale d'ouverture à l'international.

Soutenir la mobilité des jeunes en Europe et à l'international dans le cadre de la stratégie Cap sur le monde. La démarche est double : d'une part, elle met en visibilité la politique régionale en faveur de la mobilité des jeunes en Europe et à l'international par une grande rencontre annuelle « Cap sur le Monde », et par le développement d'une communauté « jeunes mobiles », avec un site internet dédié. D'autre part, elle promeut la mobilité, vecteur de développement personnel et professionnel, ainsi que d'inclusion sociale, tout en tissant du lien entre les jeunes mobiles. Et ce, en travaillant avec les agglomérations notamment, et en animant un comité régional de la mobilité.

Organiser la mobilisation des acteurs autour de « Rendez-vous de l'international », de forum d'acteurs et assurer la présence de la Région dans les grandes rencontres et dans les réseaux internationaux.

Discutées avec les collectivités et partenaires du Nord-Pas de Calais, ces orientations favorisent la convergence des politiques internationales en Nord-Pas de Calais, en cohérence avec les préconisations nationales (cadre de l'appel à projets triennal du

Ministère des Affaires Etrangères et Européennes), européennes (chartes européennes et appels à projets communautaires) et internationales (Collectivités et Gouvernements Locaux Unis - CGLU, ONU, PNUD, FAO,...). Les Conseils généraux, les Communautés urbaines de Lille et Dunkerque, plusieurs Communes et Communautés d'agglomération ou de communes du Pas-de-Calais articulent leurs projets avec ceux de la Région, à leur écoute.

APPRENTISSAGE ET FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
31 893 000,00 €	29 050 000,00 €	25 000 000,00 €	22 500 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
183 074 500,00 €	171 859 649,00 €	168 526 156,00 €	162 019 540,00 €

Communication	500 000,00 €	380 000,00 €
---------------	--------------	---------------------

Total	169 026 156,00 €	162 399 540,00 €
-------	------------------	-------------------------

APPRENTISSAGE
Programmes antérieurs

Investissement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014	901	12	DFI	87 000 000,00	15 744 018,00	71 255 982,00
Total programmes antérieurs					87 000 000,00	15 744 018,00	71 255 982,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
APP90102	CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYEN - FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE	901	12	DFI	28 050 000,00	6 255 982,00	21 794 018,00
	Réhabilitations - Constructions	901	12	DFI	22 629 297,00	4 000 000,00	18 629 297,00
	Communes et structures intercommunales	901	12	DFI	457 805,00	457 805,00	0,00
	Autres groupements de collectivités et EPLE	901	12	DFI	63 177,00	63 177,00	0,00
	Organismes publics divers	901	12	DFI	1 700 288,00	680 000,00	1 020 288,00
	Subventions équipement aux personnes de droit privé	901	12	DFI	3 199 433,00	1 055 000,00	2 144 433,00
Total programmes					28 050 000,00	6 255 982,00	21 794 018,00
Total					22 000 000,00	93 050 000,00	

SANITAIRE ET SOCIAL

Investissement

Programmes antérieurs

Programmes antérieurs					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				0,00	0,00	0,00
Total programmes antérieurs					0,00	0,00	0,00

Programmes 2014

Programmes 2014					BP 2014		
Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
DFP90103	FORMATION DES SECTEURS SANTE ET SOCIAL	901	13	DFI	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00
Total programmes					1 000 000,00	500 000,00	500 000,00
Total Sanitaire et Social					1 000 000,00	500 000,00	500 000,00
Total Général					29 050 000,00	22 500 000,00	93 550 000,00

APPRENTISSAGE
Programmes antérieurs

Fonctionnement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				7 484 000,00	7 484 000,00	0,00
APP93102	CFA	931	12	DFI	3 484 000,00	3 484 000,00	0,00
APP93104	ENTREPRISES	931	12	DFI	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00
APP93105	CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYEN - FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE	931	12	DFI	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
	Total programmes antérieurs				7 484 000,00	7 484 000,00	0,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
APP93102	CFA				50 515 000,00	45 465 000,00	5 050 000,00
	Solde de comptes financiers et 2012 du BTP CFA Nord Pas de Calais	931	12	DFI	500 000,00	450 000,00	50 000,00
	Subvention de fonctionnement CFA publics - Communes et structures intercommunales	931	12	DFI	10 250 000,00	9 225 000,00	1 025 000,00
	Subvention de fonctionnement CFA publics - Autres groupements de collectivités et epl	931	12	DFI	19 765 000,00	17 790 000,00	1 975 000,00
	Subvention de fonctionnement CFA publics - Organismes publics divers	931	12	DFI	20 000 000,00	18 000 000,00	2 000 000,00
APP93104	ENTREPRISES				31 000 000,00	28 000 000,00	3 000 000,00
	Aides aux employeurs d'apprentis	931	12	DFI	31 000 000,00	28 000 000,00	3 000 000,00
APP93105	CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYEN - FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE	931	12	DFI	22 756 000,00	15 066 000,00	7 690 000,00
	Subvention de fonctionnement CFA publics - Communes et structures intercommunales	931	12	DFI	123 798,00	112 192,00	11 606,00
	Subvention de fonctionnement CFA publics - Autres groupements de collectivités et epl	931	12	DFI	2 533 990,00	2 298 000,00	235 990,00
	Subvention de fonctionnement CFA publics - Organismes publics divers	931	12	DFI	4 886 151,00	4 433 515,00	452 636,00
	Subvention de fonctionnement CFA privés	931	12	DFI	4 951 918,00	4 499 282,00	452 636,00
	Bourses	931	12	DFI	2 400 000,00	240 000,00	2 160 000,00
	Autres	931	12	DFI	7 860 143,00	3 483 011,00	4 377 132,00
	COMMUNICATION					380 000,00	
	Communication	930	0202	COM		380 000,00	
	Total programmes				104 271 000,00	88 911 000,00	15 740 000,00
	Total					96 395 000,00	15 740 000,00

SANITAIRE ET SOCIAL
Programmes antérieurs

Fonctionnement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				2 500 000,00	2 500 000,00	0,00
DFP93103	CADRAGE GENERAL	931	13	DFI	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00
	Total programmes antérieurs				2 500 000,00	2 500 000,00	0,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
DFP93103	FORMATION DES SECTEURS SANTE ET SOCIAL				67 588 649,00	63 504 540,00	4 084 109,00
	Formation des travailleurs sociaux	931	13	DFI	12 377 544,00	12 377 544,00	0,00
	Formation des professionnels de santé	931	13	DFI	40 311 264,00	40 311 264,00	0,00
	Aides individuelles aux étudiants	931	13	DFI	14 899 841,00	10 815 732,00	4 084 109,00
	Total programmes 2014				67 588 649,00	63 504 540,00	4 084 109,00
	Total Sanitaire et Social					66 004 540,00	4 084 109,00
	Total Général				171 859 649,00	162 399 540,00	19 824 109,00

APPRENTISSAGE

I Contexte

Le budget primitif 2014 porte les ambitions du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) et réaffirme le rôle de l'apprentissage comme levier de l'accès des jeunes à un haut niveau de qualification et pour une insertion sociale réussie.

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens signé avec l'Etat pour la période 2011-2015 mobilise des moyens significatifs pour relever un double défi : augmenter significativement et durablement le nombre de contrats d'apprentissage signés chaque année, et continuer à améliorer la qualité du service rendu en formation. Centré sur un nombre réduits d'objectifs, le Contrat finance les projets des CFA et les actions facilitant la réussite des parcours des apprentis.

Les inscriptions budgétaires 2014 (AP et AEP) s'élèvent à 104,27 M€ en fonctionnement et à 28,05 M€ en investissement.

Le budget prévoit les évolutions nécessaires de l'offre de formation régionale en apprentissage : ouvertures, extensions ou fermetures des sections d'apprentissage, qui seront traitées dans le cadre de la préparation de la rentrée 2014, et ce, en complémentarité avec les mesures de rentrée en voie scolaire et en formation professionnelle continue, afin de

conforter l'apprentissage comme voie de réussite, au même titre que les autres.

II Segments

Fonctionnement

Segment 1 : CFA

Le financement de la pédagogie, du fonctionnement et des actions menées au profit des apprentis constitue **le cœur de la compétence régionale** à l'égard de l'outil de formation par apprentissage.

La compétence de la Région s'exerce dans le cadre d'un conventionnement avec les organismes gestionnaires des CFA, cadre renégocié en 2012 autour d'un dialogue de gestion visant l'optimisation des moyens. L'année 2013 a permis d'éprouver efficacement ce nouveau modèle de gestion entre la Région et les CFA et de disposer d'analyses macro-économiques en vue d'élaborer le budget prévisionnel 2014.

La Région soutient activement la prévention des attitudes sexistes et favorise les actions d'éducation dans le domaine de la sexualité en direction des apprentis.

Ce budget prévoit une inscription d'autorisation d'engagement de **50,52 M€**

Segment 2 : Entreprises

Le soutien aux entreprises qui jouent le jeu de l'apprentissage, en misant notamment sur une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences basée sur l'apprentissage, se traduit par le versement d'une aide de la Région pour l'effort de formation assuré par l'entreprise.

Leur calcul est basé sur une dotation d'Etat sur laquelle le niveau national est en réflexion. Cette actualité ne permet pas à ce jour d'envisager une révision cohérente des montants alloués par la Région.

Le budget prévoit donc une inscription d'autorisation d'engagement de **31,00 M€** pour permettre le paiement des contrats souscrits par les employeurs jusqu'au 31 décembre 2013, dans l'attente d'une réforme nationale de ce cadre d'intervention.

Segment 3 : Contrat d'objectifs et de moyens – Fonds national de développement de l'apprentissage

Le segment du budget dédié au COM prévoit :

- le fonctionnement du réseau d'accompagnateurs de jeunes dans l'orientation sécurisée vers l'apprentissage. Ces accompagnateurs assurent la cohérence des parcours des jeunes : prestation d'orientation, aide à la définition du projet professionnel, immersion en entreprise, mobilisation des outils de validation du projet professionnel.

- l'organisation des Euroskills à Lille en octobre 2014.

- la préparation à l'apprentissage par le développement de « sas » dans le cadre d'expérimentations, afin de faciliter les transitions et d'attirer des publics vers la pédagogie de l'alternance.

- la poursuite des missions des animateurs territoriaux de l'apprentissage (ATA) qui assureront davantage que par le passé l'interface entre l'employeur, le jeune, et le CFA en sensibilisant notamment les maîtres d'apprentissage à leur fonction tutorale, dans un souci de prévention du décrochage.

- la mise en place d'actions favorisant la maîtrise des savoirs de base en faveur des apprentis.

- l'adaptation de l'accès et des parcours d'apprentissage pour les personnes handicapées.

- le recours au numérique pour la mise en place de parcours individualisés en fonction des besoins des publics en particulier des publics de niveaux 5 et infra 5, par la mobilisation notamment de savoirs numériques 59-62.

- l'aide au premier équipement des apprentis sous la forme du « chéquier équipement » (200 € par apprenti, pour permettre au jeune lors de sa 1^{ère} année de formation de se doter du premier équipement nécessaire au bon démarrage de son parcours) ; l'aide aux apprentis en situation difficile (Fonds de solidarité), et le dispositif de mobilité européenne des apprentis.

Toutes ces actions sont liées à l'accord signé avec l'Etat pour l'exécution du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour 2011-2015, et font l'objet d'un pilotage direct par la Région en liaison étroite avec les services de l'Etat pour ce qui est de l'évaluation.

Le budget prévoit une inscription d'autorisation d'engagement de **22, 7 M€ pour la mise en œuvre de ces actions.**

-> Le montant total des autorisations d'engagement pour les trois segments est de **104, 27 M€**

-> Les crédits de paiement totaux correspondants sont de **96,01 M€**

Communication :

En outre, en 2014, la Région mène une stratégie de communication sur l'apprentissage afin de faire évoluer les représentations collectives et individuelles sur la réalité de l'apprentissage et de développer l'accès à l'apprentissage.

Le budget prévoit des crédits de **0,38 M€**

INVESTISSEMENT

Contrat d'objectifs et de moyens – Fonds national de développement de l'apprentissage

Dans le cadre du COM, la Région est engagée dans une contractualisation ambitieuse pour moderniser les CFA en intégrant **les priorités de mise en conformité des locaux,**

en favorisant les mutualisations (locaux, plateaux, équipements) et afin de construire ou étendre de nouveaux locaux, en corrélation avec les ambitions de développement du nombre d'apprentis et les nécessités d'adaptation des locaux.

En investissement, 2014 doit permettre de mettre en place de nouveaux projets d'envergure, comme le futur CFA de Douai de la CMAR ou la poursuite du projet de Campus des travaux publics au lycée Bertin de Bruay-la-Buissière.

-> Le budget prévoit une inscription d'autorisation de programme de **28, 05 M€**

-> Les crédits de paiement correspondants sont de **22,00 M€**

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

I Contexte

Le budget primitif 2014 des formations sanitaires et sociales porte les ambitions du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, qui s'inscrivent dans le **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDP)**. Compétence de droit commun de la Région, la formation initiale des étudiants et élèves des formations sanitaires et sociales vise le développement des compétences des professionnels œuvrant pour la santé, le bien-être et le mieux-vivre ensemble. Le secteur représente 10% de l'emploi régional, et la qualification des personnels, au-delà des enjeux de santé et de cohésion sociale, participe à la performance des structures publiques, associatives et privées, comme au développement économique régional.

II Segments

Fonctionnement

Le segment vise l'ensemble des financements alloués aux établissements de formation publics et privés du secteur de la santé, du secteur social d'une part, et les aides individuelles allouées sous forme de bourses aux étudiants de ces filières.

Il permet de poursuivre les orientations suivantes :

Orientation 1 : La satisfaction des besoins en recrutement du secteur sanitaire et social et des territoires

L'offre de formation du niveau V au niveau II est répartie sur l'ensemble des territoires et participe au maintien et au développement des compétences para-médicales et sociales. La politique de sécurisation des parcours de formation des aides-soignants vise notamment à assurer la gratuité de ces formations à tout public jeune ou demandeur d'emploi. Le budget 2014 répond aux besoins d'emploi générés par le développement des établissements médico-sociaux d'accueil de personnes âgées dépendantes.

Orientation 2 : La construction des parcours individuels de formation et la sécurisation des parcours professionnels

Les Bourses sanitaires et sociales représentent plus de 20% du budget de la politique. Elles permettent de faciliter l'accès à la formation aux étudiants en situation précaire. Le budget 2014 prévoit l'augmentation annuelle des taux de bourses et la création de deux échelons supplémentaires pour la rentrée de septembre 2014 afin de les rapprocher avec les Bourses de l'enseignement supérieur.

Orientation 3 : la professionnalisation des intervenants et des services

Au-delà de l'intégration dans le système européen LMD (Licence Master Doctorat), le mouvement « d'universitarisation » des formations paramédicales vise à préparer les étudiants aux évolutions de leur métier et à leur propre évolution professionnelle, tout au long de la vie. Le budget 2014 intègre l'impact des réformes et notamment celles des formations en soins infirmiers qui représentent 50% des places de formation initiale financées par la Région.

-> Le budget prévoit une inscription d'autorisation d'engagement de **67,59 M€**

-> Les crédits de paiement correspondants sont de **66,00 M€**

Investissement

Un segment permettant une intervention régionale pour financer l'acquisition des équipements des établissements.

-> Le budget prévoit une inscription d'autorisation de programme de **1 M€**

-> Les crédits de paiement correspondants sont de **0,5 M€**

POLITIQUES SPECIFIQUES

<u>INVESTISSEMENT</u>				
	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
Patrimoine hors lycées	4 990 000,00 €	3 580 000,00 €	8 876 930,00 €	4 504 478,30 €
Télévision régionale	3 487 920,00 €	0,00 €	3 487 920,00 €	0,00 €
Total	8 477 920,00 €	3 580 000,00 €	12 364 850,00 €	4 504 478,30 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>				
	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
Patrimoine hors lycées	0,00 €	0,00 €	49 755,00 €	47 252,00 €
Organisations syndicales	850 000,00 €	915 000,00 €	850 000,00 €	807 250,00 €
Grands projets structurants	0,00 €	0,00 €	2 600 000,00 €	0,00 €
Railenium	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €
Télévision régionale	418 600,00 €	3 906 520,00 €	418 600,00 €	3 906 520,00 €
Total	1 268 600,00 €	4 821 520,00 €	5 418 355,00 €	4 761 022,00 €

Patrimoine hors lycées sur politiques
Programmes antérieurs

Investissement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				5 162 455,64	3 074 478,30	2 087 977,34
900009701	GESTION PATRIMONIALE HORS LYCEES	900	0202	PAT	48 500,00	0,00	48 500,00
		901	12	PAT	4 349,13	146,83	4 202,30
		903	311	PAT	4 983,59	0,00	4 983,59
		903	312	PAT	11 875,98	0,00	11 875,98
		903	32	PAT	11 771,89	0,00	11 771,89
		909	92	PAT	27 701,97	0,00	27 701,97
		909	93	PAT	0,00	0,00	0,00
PAT90001	PATRIMOINE ADMINISTRATION GENERALE	900	0202	PAT	1 081 866,87	733 766,87	348 100,00
PAT90101	PATRIMOINE APPRENTISSAGE	901	12	PAT	96 889,18	96 889,18	0,00
PAT90301	PATRIMOINE CULTURE	903	311	PAT	655 936,82	600 000,00	55 936,82
		903	312	PAT	2 607 729,33	1 300 000,00	1 307 729,33
PAT90303	PATRIMOINE SPORTS	903	32	PAT	0,00	0,00	0,00
PAT90901	PATRIMOINE RECHERCHE	909	92	PAT	443 812,83	196 000,00	247 812,83
PAT90902	PATRIMOINE TOURISME	909	95	PAT	19 225,00	10 000,00	9 225,00
PAT90903	PATRIMOINE AGRICULTURE PECHE	909	93	PAT	147 813,05	137 675,42	10 137,63
	Total programmes antérieurs				5 162 455,64	3 074 478,30	2 087 977,34

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
PAT90001	PATRIMOINE ADMINISTRATION GENERALE				1 300 000,00	1 200 000,00	100 000,00
	Autres Moyens Généraux	900	0202	PAT	1 300 000,00	1 200 000,00	100 000,00
	Avances Forfaitaires PNS (récupération titres recettes emises)	900	0202	PAT			
PAT90901	PATRIMOINE RECHERCHE				90 000,00	50 000,00	40 000,00
		909	92	PAT	90 000,00	50 000,00	40 000,00
PAT90301	PATRIMOINE CULTURE	903	312	PAT	1 850 000,00	60 000,00	1 790 000,00
					1 850 000,00	60 000,00	1 790 000,00
PAT90101	PATRIMOINE APPRENTISSAGE				300 000,00	100 000,00	200 000,00
		901	12	PAT	300 000,00	100 000,00	200 000,00
PAT90303	PATRIMOINE SPORTS				40 000,00	20 000,00	20 000,00
		903	32	PAT	40 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total programmes				3 580 000,00	1 430 000,00	2 150 000,00
	Total général					4 504 478,30	4 237 977,34

POLITIQUES SPECIFIQUES

Fonctionnement

Programmes antérieurs

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					Affecté non mandaté 01/01/2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
	Programmes antérieurs à 2014				406 440,00	400 000,00	6 440,00
SFS93901	Subvention de fonctionnement aux syndicats	939	91	SFS	406 440,00	400 000,00	6 440,00
Total programmes antérieurs					406 440,00	400 000,00	6 440,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014		
					MONTANT AEP 2014	Phasage 2014	Phasages ultérieurs
SFS93901	Subvention de fonctionnement aux syndicats	939	91	SFS	915 000,00	407 250,00	507 750,00
TVR93001	TELEVISION REGIONALE	930	0202	TVR	3 906 520,00	3 906 520,00	0,00
Total programmes					4 821 520,00	4 313 770,00	507 750,00
Total général						4 713 770,00	514 190,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014
					MONTANT CP
	Patrimoine hors lycées sur politiques	930	0202	PAT	47 252,00
Total programmes					47 252,00
Total général					4 761 022,00

POLITIQUES SPECIFIQUES

Nous avons classé sous l'intitulé « Politiques spécifiques » trois interventions régionales particulières qui, pour des raisons diverses, ne s'intègrent pas naturellement dans les autres politiques :

→ **le patrimoine hors lycées** est constitué d'un ensemble de bâtiments à vocations diverses.

Ceux ci doivent être correctement et régulièrement entretenus voire rénovés afin de répondre aux normes de sécurité et à l'accueil du public.

Pour 2014 le montant total des AP est de 3,58 M€ et permettra d'engager des nouvelles actions d'entretien du patrimoine régional.

Les CP 2014 se montent à 4,5 M€ et serviront à poursuivre les travaux d'entretien dus par le propriétaire et solder les opérations engagées ces dernières années dans les bâtiments régionaux notamment au Studio National du Fresnoy à Tourcoing, au Centre Historique de la Mine de Lewarde, au Palais du Nouveau Siècle de Lille.

→ les subventions de fonctionnement, versées aux **Unions Régionales des Organisations Syndicales** pour leurs activités d'intérêt général. Le principe et les modalités de répartition (part fixe à 20 000 euros et part variable en fonction de la représentativité des dites organisations définies dans le cadre du 2^{ème} collège des membres du CESER) ont été déterminées en 2006.

Pour 2014, les Autorisations de Programme sont à hauteur de 915 000 € et les Crédits de paiement portent sur 807 250 €.

→ les crédits de la **Télévision Régionale**, qui correspondent à la convention actuelle en fonctionnement dans le cadre des structures supports.

SUBVENTION GLOBALE

<u>INVESTISSEMENT</u>			
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
30 000 000,00 €	21 500 000,00 €	30 000 000,00 €	40 500 000,00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014	BP 2013 (pour mémoire)	BP 2014
30 000 000,00 €	20 000 000,00 €	43 000 000,00 €	33 000 000,00 €

**SUBVENTION GLOBALE
FEDER
Programmes 2013**

Investissement

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	AP 2013 non phasées	Phasage 2014
DAE900043	DAE SUBVENTION GLOBALE	900	043	DAE	2 753 152,00	2 753 152,00
REC900043	RECHERCHE SUBVENTION GLOBALE	900	043	REC	16 246 848,00	16 246 848,00
Total programmes					19 000 000,00	19 000 000,00

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	AP 2014	Phasage 2014
FED900043	FEDER SUBVENTION GLOBALE	900	043	FED	21 500 000,00	21 500 000,00
Total programmes					21 500 000,00	21 500 000,00
Total général						40 500 000,00

Recettes

	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014
	FEDER SUBVENTION GLOBALE	900	043	FED	44 500 000,00
Total recettes					44 500 000,00

SUBVENTION GLOBALE

Fonctionnement

FEDER

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	AEP 2014	BP 2014
FED930043	FEDER SUBVENTION GLOBALE	930	043	FED	20 000 000,00	20 000 000,00
Total programmes					20 000 000,00	20 000 000,00

Recettes

	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014
	FEDER SUBVENTION GLOBALE	930	043	FED	0,00
Total recettes					0,00

FSE

Programmes 2014

Code	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014
FSE		930	043	FSE	13 000 000,00
Total programmes					13 000 000,00

Recettes

	Libellé	Chapitre (M71)	Fonction (M71)	Serv.	BP 2014
	FSE	930	043	FED	10 300 000,00
Total recettes					10 300 000,00

SUBVENTION GLOBALE

En application de la délibération n°20072539 prise en Séance plénière des 18 et 19 octobre 2007 et des conventions signées avec l'Etat, autorité de gestion des programmes opérationnels 2007_2013, la Région Nord-Pas-de-Calais assume depuis 2008 son rôle d'autorité de gestion déléguée de deux subventions globales :

FSE	Axe 2 mesure b	Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi // formation qualifiante	69,3M€
	Axe 3 mesure a	Inclusion sociale // retour à l'emploi des publics en difficulté	17,3M€
<i>Total subvention globale FSE</i>			<i>86,6M€</i>
FEDER	Axe 1	Recherche et développement, innovation, politique de l'entreprise	243,7M€
<i>Total subvention globale FEDER</i>			<i>243,7M€</i>
TOTAL SUBVENTION GLOBALE			330,3M€

Le principe de la subvention globale est qu'à la fin de la programmation, les dépenses réalisées sont strictement égales aux recettes encaissées, globalement et par section au sein du budget régional.

Néanmoins, la prévision budgétaire diffère entre les deux dispositifs.

1) Fonds social européen (FSE)

Les flux relatifs à la subvention globale FSE relèvent exclusivement de la section de fonctionnement et se distinguent par leur régularité compte tenu du caractère récurrent des actions de formation et d'insertion éligibles.

Le budget primitif 2014 prévoit au titre de ce dispositif 10,3 M€ de recettes et 13,0 M€ de dépenses. La Région est l'unique bénéficiaire de la subvention globale FSE, via son action dans le domaine de la formation professionnelle.

2) Fonds européen de développement économique régional (FEDER)

A l'inverse, les flux afférents à la subvention globale FEDER sont plus erratiques et désynchronisés entre les dépenses et les recettes, car liés au rythme de réalisation d'opérations ponctuelles, relevant soit de la section de fonctionnement, soit de la section d'investissement, soit des deux à la fois selon la nature des dépenses éligibles.

Exercices	Encaissements	Décaissements
2008	11,6 M€	1,3 M€
2009	8,1 M€	8,6 M€
2010	24,4 M€	15,1 M€
2011	19,0 M€	16,2 M€
2012	29,9 M€	22,1 M€
2013 (prév.)	33,0 M€	29,5 M€
TOTAL	126,0 M€	92,8 M€

Jusqu'ici, il était inscrit dans chacune des sections, en recettes et en dépenses, une enveloppe de 30,0M€. Ce montant permettait d'avoir assez de crédits disponibles pour assurer les mandatements entre les étapes budgétaires (i.e. décisions modificatives).

Le budget primitif 2014 bouleverse ce mode d'inscription pour deux raisons :

- le transfert des recettes entre sections afin de résorber le décalage constaté entre l'imputation des recettes perçues (126 M€, dont 72M€ en fonctionnement) et le profil des dépenses réalisées (92,8 M€, dont 31,7 M€ en fonctionnement) depuis 2008 ;
- la montée en puissance des mandatements au cours des deux prochains exercices, les dernières factures devant être transmises par les porteurs de projets au plus tard le 31 décembre 2015 ;

C'est pourquoi le budget primitif 2014 prévoit :

- côté recettes, 44,5M€ uniquement en investissement ;
- côté dépenses, 20,0M€ en fonctionnement et 40,5M€ en investissement.

Service reprographie du Conseil Régional